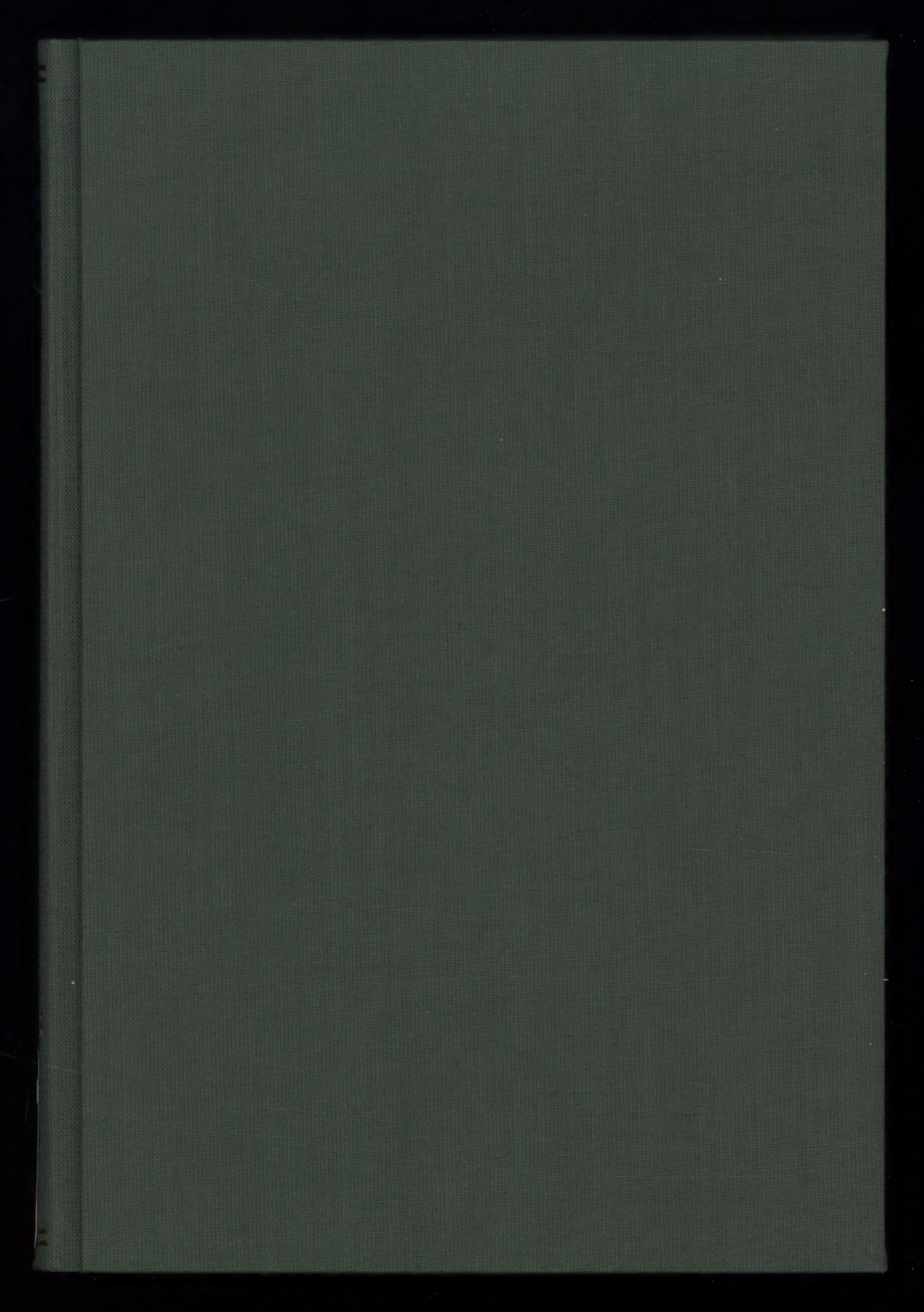




3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

III

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

TOME TROISIÈME

GENÈVE
LIBRAIRIE A. JULLIEN

1906-1913

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OCTOBRE 1906

Personnel de la Société.

Depuis la publication de la 9me livraison du t. II du *Bullètin,* datée de juin 1904, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1904 Edouard Chapuisat, licencié en droit, secrétaire du Conseil administratif.
Henri Denkinger, pasteur.
1905 Alexandre Guillot, pasteur.
Charles Gautier.
Edmond Mercier, docteur en médecine.
Jules Favarger.
Henry Fatio.
1906 Jules de Westerweller.
Charles Cherbuliez, docteur en droit, notaire.
Philibert Cramer.
Etienne Borel, major.

Le nombre des membres effectifs de la Société était, au 30 juin 1906, de 194.

D'autre part, la Société a eu le regret de perdre cinq de ses membres effectifs: MM. Henri de Westerweller († 31 janvier 1905), Henri Juvet († 16 février 1905), Elie Couchet († 17 mai 1905), Charles Du Bois-Melly, Camille Ferrier († 21 avril 1906).

C'est le doyen des chroniqueurs genevois que nous avons perdu dans la personne de Charles Du Bois-Melly (né le 5 mai 1821, mort le 1er juillet 1905). Doué de talents divers, à la fois peintre, dessinateur, conteur et historien, il personnifiait l'activité artistique et littéraire de notre cité. Il en a été, on l'a dit, le Walter Scott, et ses romans historiques sont la partie la plus populaire de son œuvre; ils ont charmé tous les âges de la vie. Possédant un véritable don épique, Ch. Du Bois-Melly savait aussi déployer une grâce toute idyllique dans ses nouvelles. Au point de vue historique pur, vieil habitué de nos Archives, il laisse une œuvre remarquable, qu'il s'agisse de ses études sur les relations diplomatiques de la République avec la Cour de Turin, ou de ses travaux consacrés aux mœurs, aux coutumes et à la société. Sa description si pittoresquement figurée des châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève constitue un précieux document.

Membre correspondant de nombreux corps savants, surtout en Italie et en Savoie, il faisait part de ses travaux en premier lieu, et à l'Institut genevois, et à notre Société. On se rappelle la dernière communication qu'il nous a faite sur les mœurs soldatesques au temps des Valois. Ce vieux Genevois attirait le respect par sa belle figure, la dignité de son abord et l'élévation de son caractère.

Voici la liste chronologique de ses publications[1]:

Causeries du Brunswick. [Genève], 1854, in-4 obl., autogr., 75 p.

Les cloches de Salvan. — *Revue suisse*, t. XVIII (1855), p. 757-793. — Réimprimé dans les *Nouvelles montagnardes*.

La veillée des Servantes. — *Bibliothèque universelle*, t. XXXI (1856), p. 479-496, et t. XXXII (1856), p. 26-48 et 160-197. — Réimprimé dans les *Nouvelles montagnardes*.

[1] Nous adressons ici nos meilleurs remerciements à Mme Émile Chaix, qui nous a obligeamment fourni les éléments de cette bibliographie.

La veillée des chaufourniers. — *Bibliothèque universelle*, 4[me] série, t. XXXIV (1857), p. 440-461 et t. XXXV (1857), p. 89-112 et 165-189. — Réimprimé dans les *Nouvelles montagnardes.*

Tœpffer le peintre. — *Ibid.*, 4[me] série, t. XXXV (1857), p. 473-508 et *ibid.*, nouv. période, t. I (1858), p. 153-182.

Nouvelles montagnardes. Paris et Genève, 1858, in-12, 344 p. — 2[me] éd., avec portrait. Genève et Bâle, 1876, in-12, VI-454 p. — 3[me] éd., ornée de 58 dessins par G. Roux. Genève, 1884, in-12, 371 p.

Nouvelles d'atelier. Paris, 1859, in-12, 286 p. — 2[me] éd. augm. Genève et Bâle, 1884, in-12, II-592 p.

Etudes critiques sur quelques peintres genevois : Firmin Massot. — *Bibliothèque universelle*, nouv. période, t. IX (1860), p. 400-415. — Tiré à part, Genève, 1860, in-8.

Majorie, ou l'invasion des Français en Valais, 1798-1799. (Roman national). Lausanne, 1864, in-8, 326 p. — Nouv. éd. Genève, 1904, in-8, II-302 p.

P. L. de la Rive et les premières expositions de peinture à Genève, 1769-1834. Genève, 1868, in-8, 38 p.

Chronique. Les souvenirs de Jacques Guérin : Genève et la société genevoise, de 1815 à 1830. Genève, 1869, in-8, 144 p.

Chroniques. Genève en 1706 : nos annales au commencement du siècle XVIII[e]; Pierre Fatio et les troubles populaires de l'année 1707. Genève, 1870, in-12, 248 p.

Les mœurs genevoises de 1700 à 1760. Genève, 1875, in-8, 356 p. — 2[me] éd. augm. Genève et Bâle, 1882, in-8, 383 p.

Mémoires d'un fugitif (1686), suivi de : Journal de Genève pour la présente année 1690. Genève et Bâle, 1877, in-8, 270 p.

Voyages d'artiste en Italie, 1850-1875. Genève et Bâle, 1877, in-8, 391 p.

Le récit de Nicolas Muss, serviteur de M[r] l'Amiral. Episode de la Saint-Barthélemy. Genève et Bâle, 1878, in-8, 258 p.

A propos de l'exposition Diday à l'Athénée. — *Journal de Genève,* 26 juillet 1878.

Pierre Fatio, drame historique en six tableaux. Genève et Bâle, 1880, in-8, 125 p.

La Seigneurie de Genève et ses relations extérieures, 1720-1749. Genève et Bâle, 1880, in-8, 228 p.

Histoire anecdotique et diplomatique du traité de Turin entre la cour de Sardaigne et la Ville de Genève, 1754. Genève et Bâle, 1880, in-8, 133 p.

Glossaire du XVIme siècle. Etude des mots et des mœurs de cette époque d'après les documents contemporains. [Fragments :] — Spécimen, Genève, 1884, pet. in-8, 12 p., et *Revue savoisienne,* 25me année (1884), p. 105-107, 26me année (1885), p. 91-96 et 376-389. — Les deux derniers articles ont paru à part, Annecy, 1885, pet. in-8, 16 p. et 1886, in-8, 16 p.

Léonard Lugardon, sa vie et son œuvre. — *Journal de Genève,* 27 janvier 1885.

Eve de la Pasle, épisode de la guerre de Genève, 1589-1590. Genève et Bâle, 1886, in-12, 435 p.

Le bourg féodal du Valentin à Turin. Traduction libre, analyse et commentaires d'après le catalogue officiel de l'Exposition générale italienne. — *Revue savoisienne,* 27me année (1886), p. 119-134, 156-167, 202-210 et 226-233. — Tiré à part, Annecy, 1886, in-8.

Etude critique du IVme vol. de la Bibliothèque historique italienne (Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie, 1713-1715. France). — *Ibid.*, 28me année (1887), p. 52-69 et 97-108. — Tiré à part, Annecy, 1887, in-8.

La visite des logis le jour de l'an 1587. Etrennes aux anciens Genevois. — *Journal de Genève*, 2 janvier 1887.

Journal du siège de Turin en 1640. Trad. libre et analyse de cette relation anonyme publ. pour la première fois par M. A. Manno dans les *Miscellanea di storia italiana* (t. XXIV). — *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXVIII (1888), p. 109-117.

Une vieille lettre de nouvel an. Genève, premier jour de l'an 1588. Etrennes aux anciens Genevois. — *Journal de Genève,* 3 janvier 1888.

La neige à Genève, 1785. Notes d'archives. — *Tribune de Genève*, 17 février 1888.

Un bal à Genève en 1766. Notes d'archives. — *Ibid.,* 13 mars 1888.

La loterie des Natifs, 1768. — *Ibid.*, 25 et 26 mars 1888.

De l'allégorie et du réalisme à propos des monuments commémoratifs du 10 août. — *Journal de Genève,* 13 juin 1888.

Deux histoires de jeunes filles, 1760. — *Tribune de Genève*, 11 et 23 août 1888.

Des usages funèbres et des cimetières à Genève au siècle passé. Genève, 1888, in-8, 23 p.

Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève. [1re série]. Quarante dessins. Genève, 1889, gr. in-8, pl., autogr.

Du bannissement sous le gouvernement de l'ancienne République de Genève, 1535-1798. — *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXIX (1889), p. 45-69. — Tiré à part, Genève, 1889, in-8.

L'affaire Juranville, 1595-1596. — *Ibid.*, p. 151-184. — Tiré à part, Genève, 1889, in-8.

De la désertion malicieuse et de l'adultère, de la séparation conjugale et du divorce, sous l'ancienne législation genevoise. — *Ibid.*, t. XXX (1890), p. 19-56. — Tiré à part, Genève, 1889, in-8.

De l'exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne République de Genève. — *Ibid.*, p. 235-303. — Tiré à part, Genève, 1890, in-8.

Genève à la fin du XVIIme siècle. Traduction libre de la *Storia genevrina*. — *Ibid.*, t. XXXI (1892), p. 21-92. — Tiré à part, Genève, 1891, in-8.

Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. [1re partie.] — *Ibid.*, p. 151-228. — Tiré à part, Genève et Bâle, 1891, in-8.

Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime, 1754-1792. Genève et Bâle, 1891, in-8, 349 p.

Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève. (2me série). Trente dessins [d'après nature] et notes historiques. Genève, 1891, gr. in-8, 64 p., pl., autogr.

L'amour et la peste, Genève 1624-1637. Genève et Bâle, 1892, in-8, 376 p.

Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. [2me partie.] — *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXII (1894), p. 105-168. — Tiré à part, Genève, 1893, in-8.

Mœurs soldatesques et « coutumes de mars », de Louis XII à Henri II. — *Ibid.*, p. 309-413. — Tiré à part, Genève, 1894, in-8.

Une escapade d'enfant. Incident diplomatique du temps de Louis XV. — *Journal de Genève*, 12 novembre 1896.

Le déclin de la chevalerie et gent d'armerie, du règne de Jean le Bon à celui de Louis XI (1350-1483). — *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXIV (1897), p. 165-272. — Tiré à part, Genève, 1896, in-8.

Un chapitre du livre de messire de La Tour-Landry, 1372. (Est-il permis à une honnête femme ou fille d'être amoureuse ?) — *Ibid.*, p. 321-334. — Tiré à part, Genève, 1897, in-8.

« Ceux de Genève », 1601-1602. Genève et Bâle, 1897, in-8, 373 p. — 2me éd., avec portrait. Genève et Bâle, 1899, in-8, 373 p.

Dragonnette Cerisier, Genève 1513-1519. Genève et Bâle, 1899, in-8, 445 p.

Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève. (3me série.) Trente-trois dessins d'après nature et notes historiques. [Genève, 1900], gr. in-8, v-49 p., pl., autogr.

Le dict de Châtillon, chronique du quatorzième siècle, précédée d'une lettre ouverte, pour l'intelligence de ce manuscrit. Genève, 1901, in-8, vii-120 p.

Les souvenances de maître Reymond. — *Escalade, 1602-1902, [récit par S. G. S., notice par] Alfred Cartier et [nouvelle par] Charles Du Bois-Melly* (Genève, 1902, in-4, pl.), p. 49-72.

La Pastoure, histoire du temps de Calvin (Genève 1536-1538). Genève, 1904, in-8, 411 p.

La Société a encore perdu deux de ses membres correspondants : MM. Victor Flour de Saint-Genis et Henri Morin-Pons.

Victor Flour de Saint-Genis est mort au château de la Rochette, près Semur, le 13 novembre 1904; il avait été nommé membre correspondant de notre Société le 25 novembre 1869. Il fut longtemps notre voisin, à Chambéry, où il publia une *Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion* (Chambéry, 1868-1869, 3 vol., in-8); les rousseauistes ont déjà relevé, dans cette histoire, des pièces intéressantes relatives à Claude Anet et à Mme de Warens. Historien impartial, Victor Flour de Saint-Genis admirait Genève et rendait hommage aux grandes figures du protestantisme; ainsi il a écrit une notice sur Jacqueline de Montbel *(Les femmes d'autrefois : Jacqueline de Montbel, veuve de Coligny,*

1561-1599. Paris, 1869, in-18). Plus tard, fixé dans le Poitou, il rédigea un *Inventaire des Archives municipales de Châtellerault antérieures à 1790* (Châtellerault, 1877, in-4).

Transplanté de l'est à l'ouest, puis de l'ouest à l'est de la France, il habita successivement la Savoie, le Poitou et enfin la Bourgogne, où il continua à s'occuper d'études historiques. Il a présidé la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or) et c'est près de cette antique petite ville qu'il a terminé sa carrière.

Henri Morin-Pons est décédé le 19 janvier 1905, à l'âge de 73 ans, à Lyon, où il s'était acquis une grande situation dans le monde des affaires et de la politique, aussi bien que dans les milieux religieux et les sociétés savantes. Ce financier, administrateur de la Banque de France et du Crédit Lyonnais, cet homme du monde, ce dilettante, auteur d'un opéra intitulé *Malatesta*, qui fut joué, se doublait d'un numismate sérieux, écrivant avec autant d'élégance qu'il parlait. Il n'avait que 22 ans quand parut son beau livre sur la *Numismatique féodale du Dauphiné. Archevêques de Vienne. Evêques de Grenoble. Dauphins de Viennois*, (Paris, 1854, in-fol.); cet ouvrage, dont Frédéric Soret rendit compte dans la séance du 27 avril de cette année, valut à H. Morin-Pons le titre de membre associé étranger de la Société. Il semble que le souci des affaires ait quelque peu détourné H. Morin-Pons d'une voie où il devait rester un maître de premier ordre. *La Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (Lyon, 1900, gr. in-4) a été le second et dernier grand ouvrage qu'il a publié sur ces matières. Membre et président de l'Académie de Lyon, c'est dans les *Mémoires* de cette Compagnie qu'il a fait paraître la plupart de ses autres travaux d'une étendue moins considérable. Ce sont des comptes rendus, des rapports, des discours académiques, genre où il excellait, des notices sur divers personnages dont la présence a illustré Lyon ou le Dauphiné : les Villeroy (1861), la fille de Bayart (1875), Lamartine (1890), Joséphin Soulary (1891 et 1895), Auguste Allmer (1899). La *Revue belge de numismatique* a donné, en 1899, un article de lui sur la monnaie d'or de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, et la *Revue suisse de numismatique,* en 1891-1892,

son étude sur le sceau de Vautier Bonjour, chanoine de Genève.

H. Morin-Pons a contribué à resserrer les rapports qui doivent unir les deux cités du Rhône, Genève et Lyon. Il l'a fait d'abord à cause de l'intérêt que, membre du Consistoire de Lyon, il devait porter à la capitale de la Réforme française, puis en raison de ses attaches de famille et des alliances que les siens ont contractées chez nous.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

710. — *Séance du 10 novembre 1904.*

L'arrestation des sujets britanniques à Genève, en 1803, d'après des documents de famille, par F.-F. ROGET. — Impr. dans le *Journal de Genève* des 11, 12, 13, 14 et 16 juillet 1906.

La noblesse des bourgeois de Genève, avant 1793, par M. Louis DUFOUR-VERNES.

La seigneurie de Genève, qui succèda en 1535 aux princes-évêques, considérait le titre de bourgeois de Genève comme un titre noble. La bourgeoisie n'était en effet conférée que si le candidat était affranchi des impôts de la taille, de la main-morte et autres, auxquels étaient soumis ailleurs ceux qui n'étaient pas nobles, soit les roturiers. Un bon nombre d'extraits des registres du Conseil confirment le fait.

Il est encore à remarquer que les titres de bourgeois et de citoyen descendant de bourgeois donnaient le droit de posséder des fiefs nobles. C'est ainsi qu'un Genevois admis à la bourgeoisie en 1604 se vit réclamer l'impôt de la taille par la Chambre des comptes, parce qu'à l'époque de son entrée en possession de pièces de terre nobles il n'était pas encore bourgeois.

Même des nobles et des grands personnages des pays étrangers, considérant le titre de bourgeois de Genève comme un honneur, non seulement étaient heureux qu'il leur fût conféré, mais encore le demandaient. C'est ainsi que plusieurs princes allemands le reçurent avec reconnaissance.

711. — *Séance du 24 novembre 1904.*

La question d'Ithaque, par M. Edouard NAVILLE.

Monsieur Dœrpfeld, le directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes, a soulevé une question qui passionne, en ce moment, le monde des hellénistes : il s'agit de savoir si le nom d'Ithaque désigne, aujourd'hui encore, la petite île sur laquelle régna Ulysse. Contrairement à l'opinion reçue jusqu'ici sans contestation, le savant archéologue croit que c'est Leucade, la grande île située au nord des Ioniennes et séparée de la côte par un simple chenal, qu'il faut identifier avec l'Ithaque d'Homère, et que l'Ithaque actuelle est la Samé du poète. L'opinion de M. Dœrpfeld est vivement combattue par plusieurs savants, par MM. Wilamovitz et Bérard en particulier ; elle repose cependant sur des arguments si solides, que M. Naville a fini, après un premier sentiment de défiance, par être convaincu de son bien-fondé.

Lettres de Henri Meister sur Paris en 1801, par M. Eugène RITTER. — Impr. dans la *Bibliothèque universelle*, t. XLI (1906), p. 538-545.

712. — *Séance du 15 décembre 1904.*

Les Burgondes et la langue burgonde en pays roman, par M. Ferdinand DE SAUSSURE.

Etablis d'abord dans le bassin de l'Elbe, puis dans le Wurtemberg actuel, les Burgondes, avant de se fixer dans nos contrées, avaient formé sur le Rhin moyen, autour de Worms, un état éphémère, dont le souvenir, embelli par la poésie, s'est transmis de génération en génération dans les récits et les chansons épiques relatifs aux *Nibelungen.* De la langue parlée par les Burgondes il ne subsiste que de misérables vestiges, presque uniquement des noms propres et quelques termes juridiques, d'après lesquels il est bien difficile de juger si elle appartenait au groupe occidental des langues germaniques, dont font partie l'allemand et l'anglais, ou bien au groupe oriental ou gothique. Après avoir examiné les principaux arguments fournis de part et d'autre, M. de Saussure se prononce, en définitive, pour la seconde alternative. Il étudie ensuite ceux des noms de lieux de la Suisse romande et de la Savoie auxquels on peut, avec plus ou moins de vraisemblance, attribuer une origine burgonde, notamment les très nombreux noms en *-ens*, *-ins* et *-inges*, dérivés pour la plupart, à ce qu'il semble, au moyen d'un suffixe germanique, de noms d'anciens propriétaires barbares. Combien de temps ces barbares ont-ils conservé l'usage de leur

langue germanique et sont-ils restés distincts de la population de langue romane dans laquelle ils ont fini par être absorbés? Dans ses récentes *Etudes de toponymie romane* (Fribourg, 1902), M. Stadelmann, contrairement à l'opinion généralement admise par nos historiens, a cru pouvoir conclure de la forme de quelques noms de lieux vaudois que les Burgondes n'ont pas été romanisés avant le VIIIme siècle. S'il en était ainsi, dit M. de Saussure en terminant, l'on aurait à se demander quelle part l'Helvétie burgonde peut avoir eue dans la genèse et la propagation de la légende épique des *Nibelungen*.

Les Institutions chimiques de J.-J. Rousseau, par M. Théophile DUFOUR. — Impr. dans la *Semaine littéraire* du 17 décembre 1904. Tiré à part avec additions et notes, Genève, 1905, in-8, 23 pages.

713. — *Séance du 12 janvier 1905.*

Rapport du président (M. Charles SEITZ) et du trésorier (M. Victor VAN BERCHEM) sur l'exercice 1904.

Élection du comité : MM. Francis DE CRUE, président ; Frédéric GARDY, vice-président ; Léopold MICHELI, secrétaire ; Victor VAN BERCHEM, trésorier ; Paul SCHAZMANN, bibliothécaire ; Alfred CARTIER, Lucien CRAMER, Léon GAUTIER, Charles SEITZ.

Les attributions judiciaires des syndics de Genève au XVme siècle, par M. Léopold MICHELI.

M. L. Micheli donne lecture d'un chapitre de la thèse qu'il a présentée à l'Ecole des Chartes. L'extrême rareté des documents antérieurs à la charte d'Adémar Fabri rend l'étude de l'origine de ces attributions très difficile ; il semble pourtant, d'après un texte de 1288, qu'il faille la rechercher dans le principe du jugement par les pairs. Au XVme siècle, les syndics ne participent ni à l'arrestation des criminels, ni aux enquêtes dirigées contre eux ; ils se bornent à prononcer des sentences qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire exécuter eux-mêmes. Leur rôle est donc bien celui des pairs de l'accusé qui, dans les cours féodales, « disent le droit ».

Les syndics n'interviennent pas dans les causes criminelles en vertu d'un droit souverain appartenant à la communauté des citoyens, ils agissent au nom de l'Evêque, en qui résident tous les droits de juridiction.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Micheli expose la marche des procédures criminelles au XVme siècle, depuis l'arrestation des malfaiteurs jusqu'à l'exécution des condamnés.

Les anciens tombeaux trouvés dans l'église de Saint-Gervais, par M. B. REBER.

Plusieurs historiens et archéologues, Baulacre, Blavignac, Gosse, parlent d'un dolmen préhistorique contenu dans la crypte de l'église de Saint-Gervais; Blavignac considère en outre la crypte elle-même comme un des plus anciens édifices religieux de Genève, et ces affirmations, qui ne reposent sur aucune certitude historique, sont répétées dans tous les manuels d'histoire de Genève.

Vers 1860, on a défoncé la crypte pour y placer un volumineux calorifère, et les traces de dolmen qui pouvaient subsister alors ont complètement disparu.

M. Reber a suivi très attentivement la dernière restauration de Saint-Gervais, et il a été à même de faire d'intéressantes observations sur le sol qui a été mis à découvert; la nef et toutes les chapelles, celle dite des Allemands ou de Saint-Protais, en particulier, semble n'avoir formé qu'une vaste nécropole.

M. Reber décrit un certain nombre de tombeaux en dalles brutes de molasse et de gneiss erratique, analogues à ceux qu'il a trouvés dans d'autres stations, à Veyrier, à Genthod, à Lancy, et qu'il croit pouvoir faire remonter à l'époque helvéto-burgonde. Il admet qu'un reste de monument préhistorique ait pu exister dans la crypte de Saint-Gervais, et que parmi les sarcophages découverts dans l'église quelques-uns appartiennent à la période romaine.

714. — *Séance du 26 janvier 1905.*

Les fêtes officielles à Genève sous le régime français, par M. Edouard CHAPUISAT.

Sous ce titre, M. Edouard Chapuisat rappelle, d'après les documents des archives de la Ville de Genève[1], quelles furent les cérémonies auxquelles les Genevois furent astreints pendant l'occupation française, et la part que leurs magistrats furent tenus d'y prendre. Les prescriptions du Directoire avaient créé un grand nombre de fêtes. A côté même de celles qui furent célébrées périodiquement, comme celles de messidor (fête de la Fédération), de thermidor (anniversaire du 10 août), du 18 fructidor (anniversaire du coup d'Etat de l'an V), etc., il venait s'en ajouter d'autres pour tel ou tel objet : ainsi le 20 prairial an VII, Genève eut à prendre part aux cérémonies funèbres organisées à la mémoire des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt; en l'an VIII elle accueillit le premier consul. A côté

[1] *a*) Seize registres; *b)* quatre copies de lettres; *c)* quarante-cinq cartons contenant les annexes.

des fêtes politiques, les registres de la Mairie donnent quelques renseignements sur l'observation des décadis et sur les fêtes *morales* de la République ; fêtes de la vieillesse, des époux, de la jeunesse. Sous le rapport des réjouissances officielles, l'Empire ne le céda en rien à la République : les Genevois accueillirent avec la même résignation ses manifestations. Que leur importait l'Empire ou la République ? c'était le joug lui-même qu'ils avaient peine à supporter. La psychologie des Genevois à l'époque de l'occupation est intéressante à étudier. Très réservés dans les mémoires qu'ils écrivaient au jour le jour, ils ne laissent percer qu'au moment de la libération leurs sentiments d'indépendance. Les magistrats eux-mêmes, fort circonspects dans leurs registres officiels et leur correspondance avec les préfets ou avec les ministres, se révèlent, par une lecture attentive, beaucoup plus comme les défenseurs de leurs concitoyens vis-à-vis du Gouvernement que comme les agents de celui-ci. Les détails abondent. Les discours prononcés par le président de l'administration municipale, puis par les maires, voilent sous une forme emphatique la réprobation des actes sanguinaires tendant à l'oppression; les copies de lettres attestent le zèle des magistrats pour diminuer les corvées, réduire les impôts; les requêtes et demandes en faveur des négociants sont fréquentes et cela est naturel, vu la crise terrible traversée alors par le commerce. Mais ces faits ne devaient pas se baser sur un esprit de sédition et, pour le prouver, les magistrats observaient correctement les anniversaires et les cérémonies officielles. Celles-ci débutaient généralement par une réunion autour de l'autel de la Patrie, dressé sur la plaine de Plainpalais : un discours du préfet, un discours du maire, la prestation de serment des nouveaux fonctionnaires publics et des officiers de la garde nationale venaient donner quelque relief à la fête, qui se poursuivait par des jeux, des danses, des courses et une illumination. D'autres fois, c'était au temple de Saint-Pierre lui-même, orné de transparents portant devises et de tous les emblèmes suggérés par la cérémonie, que celle-ci avait lieu. Les fêtes furent si fréquentes que l'administration nomma un « Directeur des fêtes nationales ». Le citoyen Jaquet, sculpteur de grand mérite, semble s'être acquitté de ces fonctions avec zèle et savoir. Mentionnons en terminant que la dernière fête dont les registres parlent se rapporte à l'anniversaire du couronnement de Bonaparte, le 6 décembre 1813. Quelques années auparavant, les mêmes registres relatent la fête républicaine « de la souveraineté du Peuple ».

715. — *Séance du 9 février 1905.*

Les attributions de quelques tableaux des musées de Genève, par M. Conrad DE MANDACH.

Grâce à la photographie, les études d'attribution ont pris une importance toute nouvelle. On ne se fie plus à la tradition, depuis qu'on a trouvé moyen de grouper les œuvres de chaque maître en un ensemble bien caractérisé. Chaque artiste a son style, comme chaque individu a son écriture à lui. En conséquence, toute œuvre d'art porte en elle-même la marque de son auteur. La tâche de l'historien d'art, lorsqu'il se trouve en face d'une œuvre dont l'attribution est contestée ou contestable, est de retrouver cette marque personnelle.

Dans la plupart des musées d'Europe, les attributions ont été soigneusement vérifiées et scientifiquement établies. C'est le cas surtout pour les galeries de peinture de Berlin et de Londres. A Genève, ce travail reste à faire et M. de Mandach cherche à donner une idée, par quelques exemples, de la méthode qu'il faut suivre et du but que l'on peut atteindre dans ce genre d'études.

Il démontre que le tableau n° 3829 du musée Fol, attribué par le catalogue au XIVme siècle, date en réalité du XVme siècle et provient de l'école ombrienne.

Le n° 3837 de ce même musée est considéré par l'auteur du catalogue comme étant de l'école siennoise du XIVme siècle et comme provenant de la main d'un certain Marino Agnelli, peintre à nous inconnu. Le conférencier établit que l'inscription du tableau a été altérée par un restaurateur et que la date « 1501 » a été mal lue par l'auteur du catalogue, qui se n'est pas douté de l'omission de la boucle inférieure du « 8 ». C'est « 1581 » qu'il faut lire et non « 1501 », et l'auteur du tableau n'est pas « Marino Agnelli » mais « Angelo Marini », peintre de Crémone, mort vers 1586.

Au musée Rath, le *Miracle de Saint Antoine de Padoue* (n° 427) n'est pas de la main du Titien, mais de celle d'un copiste.

Dans ce même musée, le Cristofano Allori est une copie exécutée d'après la fameuse *Judith* du maître au musée des Offices à Florence.

La toile du musée Rath (n° 134) représentant le *Triomphe de David* est une œuvre de premier ordre qui doit être attribuée à Matteo Rosselli, peintre florentin (1578-1650), et non pas, comme le voudrait le catalogue, au Dominiquin.

Ces études d'attribution n'amènent pas toujours à des résultats définitifs. Elles sont cependant toujours utiles, car elles placent les œuvres dans leur vrai jour et marquent l'importance qu'il faut leur attribuer dans le cadre général de l'histoire de l'art. Le conférencier examine, à ce point de vue, quelques œuvres du musée Rath : le n° 15 (Fra Bartolommeo et Mariotto Albertinelli), n° 466 (Paul Veronèse), n° 75 (Caravaggio).

716. — *Séance du 23 février 1905.*

Communications diverses.

M. Victor BRIÈRE présente une série d'objets, outils, armes, etc., d'époques très différentes, découverts sur un espace restreint, dans le lit d'une rivière, à Yverdon. Partant de cet exemple, il montre qu'on ne saurait user de trop de prudence en déterminant l'âge d'objets trouvés sur un même emplacement; la présence d'un « témoin » ne peut servir à dater d'autres objets que lorsqu'on opère des fouilles dans un terrain vierge, c'est-à-dire dans un terrain que n'ont bouleversé ni les phénomènes naturels, ni la main des hommes.

M. Brière présente encore à la Société deux ouvrages de chirurgie du XVIme siècle, très rares et intéressants surtout parce que leurs auteurs prirent part aux guerres de Bourgogne. Le premier est intitulé : *Feldbuch der Wundartzney von meister Hans von Gersdorff,* [Strasbourg?], 1527; le second : *Chirurgia, das ist Handwürckung der Wundartzney Hier. Braunschweig,* Francfort, 1539.

M. Victor VAN BERCHEM rend compte de l'article intitulé : *Recherches sur l'Eglise cathédrale de Genève au VIme siècle,* par l'abbé Marius Besson, dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte,* Jahrg. XXXV, 1904 (Neue Folge, Bd IX), p. 319-329.

M. Eugène RITTER communique quelques observations sur une lettre de Mme de Staël, publiée par Et. Charavay dans la *Revue des documents historiques,* 5me année (1878), p. 120-123. Cette lettre qui est datée : C., 24 novembre, ne peut avoir été écrite qu'en 1796, car l'auteur y fait allusion à l'impression de son livre sur les *Passions,* paru en 1796. Or, comme Mme de Staël y dit ailleurs qu'elle a 28 ans (elle était née en 1766), il faut en conclure qu'elle s'est rajeunie de deux ans.

M. Ritter donne encore lecture d'une lettre d'Eynard à son ami Hess, datée du 18 mai 1839, dans laquelle Eynard rapporte un long entretien qu'il a eu avec le roi Louis-Philippe, entretien qui a roulé sur la Suisse, et, en particulier, sur l'affaire du prince Louis-Napoléon. Cette lettre est actuellement la propriété de M. Reinhardt-Hess, à Winterthour.

Trois lettres de soldats des armées napoléoniennes, communiquées par M. Frédéric GARDY.

Ces lettres, adressées à leur famille par des soldats originaires du département du Léman, se trouvaient parmi des documents provenant des archives de la préfecture de ce département et actuellement conservés à la Bibliothèque publique. La première est signée : Pierre Marmoux, et

datée : Turin, le 10 fructidor an XII [28 août 1804] ; la deuxième est signée : Jean Marmoux, et datée : Armée d'Italie, du camp de Véronne, le 31 vendémiaire an XIV [23 octobre 1805] ; la troisième est signée : Jean-Louis Roch, et datée : Prusse, le douse juin 1813. Elles contiennent quelques détails sur les événements militaires contemporains et sur les privations et les fatigues endurées par les soldats français.

717. — *Séance du 9 mars 1905.*

La Maison de ville de Genève avant la Réforme, par M. Camille MARTIN. — Impr. dans M. D. G., série in-4, t. III, 1re partie.

718. — *Séance du 23 mars 1905.*

J.-J. Rousseau et le docteur Tronchin, d'après des documents inédits, par M. Henry TRONCHIN. — Impr. dans les *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau,* t. I, 1905, p. 25-55 ; réimpr. avec quelques modifications dans l'ouvrage intitulé : *Un médecin du XVIIIme siècle, Théodore Tronchin (1709-1781),* Paris, 1906, in-8, p. 239-298.

719. — *Séance du 6 avril 1905.*

La variole à Genève au XVIIme et au XVIIIme siècle ; l'introduction de la vaccine, par M. Léon GAUTIER. — Fragment (p. 377-416) de l'ouvrage intitulé : *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIme siècle* (M. D. G., 2me série, t. X.)

Les maladies de Calvin d'aprés le professeur Doumergue, par M. Léon GAUTIER. — Impr. dans la *Revue médicale de la Suisse romande,* t. XXV, p. 494-502.

Le bastion de Soleure, par M. Max VAN BERCHEM.

M. van Berchem décrit les remparts de Soleure, notamment le Thurm Schänzli qu'il est question de faire disparaître ; il plaide pour la conservation de cet antique monument.

720. — *Séance du 27 avril 1905.*

Les voyages de Jean-Alphonse Turrettini en 1691, par M. Eugène DE BUDÉ.

M. Eugène de Budé raconte les voyages que J.-A. Turrettini fit en 1691, à l'âge de 19 ans et demi, en France et en Hollande. Cette communication a pour source les lettres que le jeune théologien adressait à quelques membres de sa famille et qui contiennent une foule de détails intéressants sur la vie sociale et littéraire de la fin du XVIIme siècle. — A Paris,

Turrettini voit les hommes les plus célèbres du temps : le P. Malebranche, dont il loue l'accueil bienveillant, le philosophe Pavillon, avec lequel il a de longs entretiens; il assiste aux premières représentations de la tragédie de *Tiridate* de Campistron, et du *Grondeur* de Brueys, interprétées par les meilleurs artistes, Baron, Raisin et la Champmeslé. — En Hollande, après avoir fait une excursion très intéressante dans la partie septentrionale du pays, il visite les différentes universités; l'accueil flatteur qu'il reçoit de tous les professeurs et qu'il doit en partie au souvenir de son père, ne l'empêche pas de voir chez eux bien des travers, et aux éloges qu'il en fait, il ne manque pas de joindre d'assez mordantes critiques. Il raconte les querelles théologiques de Bayle et de Jurieu, dont il eut quelque peu à souffrir; il eut pourtant l'esprit de ne prendre parti pour aucun des adversaires.

M. de Budé termine sa communication par le récit de la vie de Turrettini à Rotterdam, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre.

721. — *Séance du 4 mai 1905.*

Fouilles récentes à Thèbes. Communication de M. Edouard NAVILLE, accompagnée de projections lumineuses.

Dans le cirque de Deir el Bahari, non loin du grand temple construit par la reine Hatschepsi, de la XIXme dynastie, l'attention de M. Edouard Naville avait été attirée par des buttes de sable, assez élevées, qui semblaient devoir recouvrir les restes d'un autre édifice. Quelques sondages opérés en 1904 confirmèrent cette hypothèse, et la dernière campagne de fouilles, entièrement consacrée au déblaiement de l'emplacement, amena une découverte de la plus haute importance, celle d'un temple qu'une inscription permet de faire remonter à la XIme dynastie, soit à une époque dont on ne connaissait aucun monument de cette importance. Ce temple, mis à découvert dans toute sa partie antérieure, a été malheureusement fort malmené par les architectes de la reine Hatschepsi, qui en ont utilisé les matériaux. Le portique, de style proto-dorique, est encore debout.

Au cours des travaux, d'intéressantes trouvailles ont été faites : des bas-reliefs, des statues, des tombeaux; la plus curieuse de ces découvertes est celle du sarcophage d'une princesse, orné de bas-reliefs représentant des scènes familières : la princesse est assise et respire le parfum d'un lotus; une servante l'évente; une autre arrange sa coiffure; plus loin un esclave trait une vache et offre une tasse de lait à sa maîtresse. La sculpture de ce monument est un admirable échantillon de l'art de la XIme dynastie. — Au centre de l'espace occupé par le temple s'élève un tertre qui n'a pas encore été déblayé et que M. Naville espère attaquer l'année prochaine.

722. — *Séance du 9 novembre 1905.*

Les cuivres damasquinés et les verres émaillés arabes, par M. Max VAN BERCHEM.

L'art arabe a pris une extension considérable au moyen âge, les pays musulmans ayant hérité d'une bonne partie des civilisations antiques. A côté de ses écoles de peinture et d'architecture, l'Orient a vu naître alors d'innombrables écoles d'arts mineurs dont les produits se répandaient partout. Ces objets d'art, assez négligés jusqu'ici, jouissent aujourd'hui d'un regain de faveur. D'une part, les collectionneurs les ont mis à la mode et les poussent à des prix très élevés; d'autre part, les savants d'une jeune école, qui cherche dans l'art oriental la solution d'une partie des problèmes soulevés par l'histoire générale de l'art, en ont entrepris l'étude critique.

A ce point de vue, les objets de cuivre et de verre sont peut-être les plus importants, parce qu'en dehors de leur valeur artistique, ils fournissent, plus que tous les autres, des inscriptions donnant des faits précis : dates, signatures d'artisans, noms de souverains, de fonctionnaires, lieux de fabrication, etc.

On a tenté, pour les cuivres d'art, une classification par école qu'il est prudent de considérer comme une convention commode, mais provisoire. C'est ainsi qu'on parle d'une grande école de Mossoul aux XIIme et XIIIme siècles, avant l'invasion des Mongols, dont les ramifications s'étendent d'une part en Perse, d'autre part en Syrie. Après l'invasion mongole et la ruine de la Mésopotamie, ce sont les produits de ces régions extrêmes qui s'offrent en plus grand nombre, et, du XIVme au XVIme siècle, on distingue notamment une école persane, qui comprend aussi l'Asie centrale et l'Inde, et une école syro-égyptienne, s'étendant à l'Arabie méridionale et jusqu'à l'Italie, qui produit au XVIme siècle des objets de cuivre imités de l'art arabe.

Le problème des verres émaillés est plus circonscrit que celui des cuivres damasquinés et gravés. Tous les produits de cet art qu'il est possible de dater par leurs inscriptions proviennent du royaume des sultans Mamlonko, de la fin du XIIIme au début du XVme siècle, avec deux ramifications principales, l'une en Arabie méridionale, l'autre à Venise au XVme siècle. Plusieurs indices tendent à prouver que ces verres ont été fabriqués principalement en Syrie, et ce fait est confirmé par les dates extrêmes de ces produits, correspondant d'une part à la chute définitive des établissements latins de Terre-Sainte (1291), d'autre part à l'invasion de Tamerlan en Syrie (1401).

M. van Berchem fait ressortir, à l'aide de nombreuses planches, la valeur artistique de ces objets et leur importance pour les questions de style et

d'iconographie. Mais il insiste surtout sur la méthode épigraphique, à l'aide de laquelle on arrive à les classer, au point de vue de la date et de la provenance, en prenant pour jalons les objets parfaitement déterminés sous ce double rapport et en groupant autour d'eux, par une série d'analogies de forme ou d'inductions historiques, les objets dont l'état civil est plus ou moins obscur.

723. — *Séance du 23 novembre 1905.*

Derniers voyages de Jean-Alphonse Turrettini (1693), d'après une correspondance inédite, par M. Eugène DE BUDÉ.

Dans une précédente communication (séance du 27 avril 1905), Monsieur de Budé avait raconté le commencement des voyages de Turrettini ; il le suit maintenant en Angleterre et en France. Grâce à la correspondance du jeune théologien, il peut donner un tableau complet de la vie politique et littéraire de ces deux pays. A Londres, Turrettini est introduit auprès des souverains, mais il préfère de beaucoup, à leur conversation banale, les entretiens qu'il peut avoir avec Newton ; il voit également St-Evremond, la Bastide, Fatio de Dulliers et Burnet ; ce dernier lui rend largement l'hospitalité qu'il avait reçue autrefois à Genève, dans la famille Turrettini.

Avant de rentrer à Genève, Turrettini fait un second séjour à Paris ; il en profite pour parcourir les musées et surtout les bibliothèques publiques et privées. Il assiste à la réception de Bignon, de La Bruyère et de La Loubère à l'Académie française.

Les dernières lettres qu'il adresse à sa famille sont pleines de détails navrants sur la misère qui règne et sur les guerres qui désolent l'Europe.

Le jeune voyageur rentre à Genève à la fin de l'année 1693, rapportant un riche bagage de connaissances utiles et de beaux souvenirs.

Notes sur la reconstruction de la façade de Saint-Pierre en 1756, par M. Camille MARTIN.

Les travaux de démolition de l'ancien orgue de la cathédrale ont permis de voir pendant quelques jours, avant l'installation du nouvel instrument, le revers de la face ouest de l'édifice. On sait que lors de la reconstruction de la façade, les architectes avaient cherché à relier, aussi bien qu'ils le pouvaient, les parties nouvelles à l'architecture de l'ancienne cathédrale. En utilisant de vieux matériaux et en en apportant de nouveaux, ils avaient composé une face intérieure qui ne jurait pas trop avec le reste de l'édifice. Cet essai d'architecture archaïsante, en plein XVIIIme siècle, est intéressant à constater, mais témoigne de plus de bonne volonté que de science et d'art. Le motif principal de cette composition, deux forts piliers sup-

portant un arc ajouré à son sommet en forme de trèfle, a été détruit cette année pour agrandir la galerie de l'orgue. Des photographies et des relevés pris avant la démolition seront joints aux documents que l'Association pour la restauration de Saint-Pierre a remis à la Ville de Genève pour être déposés au Musée.

Les dalles tombales de Saint-Pierre, par M. Camille MARTIN.

Un vœu qu'avaient formulé à plusieurs reprises bien des historiens et des archéologues genevois a pu enfin être réalisé cette année, grâce à l'initiative prise par l'Association pour la restauration de Saint-Pierre, et grâce à l'appui prêté par la Société d'histoire et d'archéologie.

Les dalles tombales, placées à l'entrée de la cathédrale, en face de la porte principale de l'ouest, ont été enlevées avec soin et dressées le long des murs des bas-côtés de la nef. Ce tranfert était d'autant plus licite que les pierres ne recouvraient plus les restes de ceux dont elles conservaient la mémoire ; placées en 1730 dans cette situation très préjudiciable à leur conservation, elles avaient été soulevées en 1850 par Blavignac, qui fit exécuter dans le sol sous-jacent des fouilles infructueuses. On ignore leur position primitive ainsi que les raisons de leur premier déplacement. Les dalles, au nombre de 11, étaient pour la plupart en pierre de roche du Jura ; une seule, en marbre noir, devait provenir des carrières du Valais. Les noms des personnages dont elles recouvraient jadis les tombes ont pu être déterminés, grâce aux inscriptions funéraires qui y étaient gravées. Ce sont neuf chanoines, un bourgeois de Genève et un seigneur de la contrée. Un seul personnage n'a pu être identifié, vu le mauvais état de la pierre, qui a cependant été conservée au Musée lapidaire de la cathédrale.

Nous ne pouvons donner ici le texte complet des inscriptions qui ont été relevées ; elles seront publiées ultérieurement avec d'autres documents de même nature. Bornons-nous à mentionner les noms des personnages qui figurent sur les dalles : *Franciscus de Menthone* et *Richardus de Rossillone* (sur la même pierre), *Johannes de Byolea, Petrus de Viriaco, Johannes Ronserii, Humbertus de Chissiaco, Mermetus Penneti, Ludovicus de Arlo* et *Hugo de Viola*, tous chanoines ; *Gondisalvus de Malvenda*, bourgeois de Genève et frère du chanoine de même nom ; *Gallesius Cocci, condominus Ginessiati.*

Toutes ces dalles sont postérieures au milieu du XVme siècle ; plusieurs d'entre elles sont même datées des premières années du siècle suivant. En plus des inscriptions, servant généralement d'encadrement, quelques pierres présentent les figures des défunts en grand costume, des armoiries, ou de simples ornements, le tout gravé au trait.

724. — *Séance du 14 décembre 1905.*

Les ancêtres savoyards de Mme de Staël, par M. Eugène RITTER.

M. Eugène Ritter donne lecture d'un mémoire qu'il a présenté au Congrès des Sociétés savantes de Savoie (Aix-les-Bains, septembre 1905) sur les ancêtres savoyards de Mme de Staël.

A plus d'une reprise, M. Ritter avait déjà publié des recherches sur l'ascendance de cette personne célèbre : *Les recherches généalogiques à Genève (Bull. Inst. genev.*. t. XXV, 1883, p. 507-518; tiré à part, s. l, n. d., in-8, 16 p.); *Notes sur Mme de Staël (Ibid.*, t. XXXV, 1900, p. 215-320; tiré à part, Genève, 1899, in-8, 110 p.); *Recherches généalogiques (Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France,* t. LXIV, 1905, p. 206-215; tiré à part, Paris, 1905, in-8, 13 p. suivies d'un tableau).

Dans ce nouveau mémoire, M. Ritter énumère six familles savoyardes qui ont leur place sur l'arbre ascendental de Mme de Staël : de Scionzier; Revilliod, de Cornières près Ville-la-Grand; d'Entremonts, de Thônes; Villiet, de Vers au mont de Sion; Bonivard(?) et Vertier, de Rumilly en Albanais.

Des recherches ultérieures réussiraient sans doute à ajouter à ce groupe quelques autres familles encore.

La Maison de ville de Genève au XVIme siècle, par M. Camille MARTIN. — Impr. dans M. D. G., série in-4, t. III, 2me partie, p. 61-82.

725. — *Séance du 11 janvier 1906.*

Rapport du président (M. Francis De Crue) et du trésorier (M. Victor van Berchem) sur l'exercice 1905.

Un conflit d'étiquette entre les Conseils de Genève et la Vénérable Compagnie des pasteurs : l'affaire du chapeau (1771-1773), par M. E.-L. BURNET. — Impr. dans la *Revue historique vaudoise,* t. XIV (1906), p. 171-183, 201-213 et 225-237.

726. — *Séance du 25 janvier 1906.*

Basile Ier, sa jeunesse, son avènement, par M. Albert VOGT.

L'histoire de ce que l'on appelle vulgairement le « Bas Empire » est très peu connue. Cela tient à beaucoup de raisons : au mépris des historiens pour une époque qu'ils ne connaissaient pas, à la difficulté de réunir les matériaux, au manque d'éditions critiques, à beaucoup d'autres choses encore. Néanmoins de sérieux efforts ont été tentés ces années dernières

pour faire revivre l'histoire byzantine. L'Allemagne, la France, la Russie, l'Angleterre, même l'Orient, commencent à défricher ce vaste champ et, dès à présent, on peut entrevoir le haut intérêt de ces études. M. Vogt a voulu essayer, de son côté, d'écrire la vie d'un des plus illustres basileis qui ait régné sur Constantinople : Basile Ier. Chose curieuse! Cet empereur qui fonda une dynastie, qui fut tout à la fois général heureux, administrateur incomparable, diplomate habile, législateur, ami des arts et des lettres, n'a pas encore sa monographie. Et cependant, quoi de plus grand que ce petit paysan de Macédoine, pauvre, sans culture, qui, un jour de l'année 856, entra furtivement par une porte de service au Palais impérial et s'y fit si bien sa place que dix ans plus tard il était sur le trône. Sans doute une si rapide fortune n'alla pas sans crimes. Pour se tracer le chemin qui, des écuries de son maître, Michel III, le conduisit au gouvernement de l'Empire, successivement Basile dut tuer Bardas, oncle de l'empereur, prêter la main à tous les tristes plaisirs du jeune souverain corrompu avant l'âge, épouser sa concubine, et finalement, tuer le basileus lui-même. Mais ces crimes qui eussent, à d'autres époques, déshonoré pour toujours un homme, étaient choses si fréquentes à Byzance, qu'on les pardonna sans trop de peine à Basile quand on vit qu'une fois empereur, il ne songeait plus qu'au bien de ses sujets. Sous son habile gouvernement l'ordre rentra dans les finances. La « crise sociale », alors à son paroxysme, fut pour un temps enrayée; les paysans respirèrent et purent travailler de nouveau la terre. La question religieuse fut résolue par le renvoi de Photius et la réintégration d'Ignace, sur l'ordre formel du Pape. Les premiers travaux préparatoires à la publication des *Basiliques* furent commencés et, pour hâter la codification des coutumes et l'unification du droit, Basile publia tout de suite ses deux livres de lois : le *Prochiron* et l'*Epanagoge*. Tant de bienfaits firent oublier à la population de Byzance les origines douteuses de son souverain. Photius, pour revenir au pouvoir, lui fabriqua une généalogie qui faisait descendre ses parents des Arracides et de Constantin; on ferma les yeux sur l'étrange famille qui l'entourait, dans laquelle, à côté de ses enfants légitimes, on voyait au premier rang son fils putatif, qui n'était autre qu'un bâtard de Michel, Léon, son successeur; on fêta ses triomphes militaires et ses gloires littéraires; on se prit à aimer la maison macédonienne, si bien que lorsqu'il mourut, fou ou à peu près, en 886, le peuple tout entier le regretta et le pleura.

C'est la première partie de cette fantastique épopée : l'histoire de Basile, de sa naissance à Andrinople à son avènement, que M. Vogt a lu au cours de cette séance.

727. — *Séance du 8 février 1906.*

Les noms de lieux en *-inge, -in* et *-ens*, par M. Ernest MURET.

Les noms de lieux en *-inge,* si fréquents en Savoie, les noms en *-ange* de la Bourgogne et de la Lorraine, en *-in* (Genève) et *-ins* (Vaud) de l'ancien décanat d'Aubonne, en *-ens* et *-enges* des cantons de Vaud et de Fribourg, sont généralement identifiés avec les noms de lieux allemands en *-ingen*, dérivés de noms de personnes germaniques. Presque seul, M. Charles Marteaux (*Revue Savoisienne,* 1900) s'est élevé contre l'opinion régnante, en montrant que dans beaucoup de ces prétendus noms en *-ingen* de la Haute-Savoie, on peut reconnaître des noms de personnes romains et des suffixes latins.

L'étude attentive des anciennes graphies et l'observation des patois permettent d'aller beaucoup plus loin que M. Marteaux et de distinguer nettement différents modes de formation. La distinction orthographique des noms en *-en-* et *-in-* est assez constante et correspond, dans les patois de la Suisse romande et de la Savoie, à une différence de prononciation. La plupart des noms en *-in(s)* et en *-inge* ont partout la même voyelle que les formes patoises de *quīnque, vīnum, canem, sanctum Symphorianum.* La plupart des noms en *-ens* et *-enges* ont, en Savoie et dans une partie du canton de Vaud, la même voyelle que les mots latins ou germaniques dont l'*n* était précédé d'un *ē* ou d'un *ĭ (vindēmia, domĭnica, lĭngua, rĭng*, etc.). De plus, les noms en *-inge* ont en patois la finale *o-u,* tandis que les noms en *-enges* se terminent par un *e,* correspondant à un *a* antérieur.

Il suit de là que les noms en *-ens* et *-enges* ou *-ange* peuvent seuls être ramenés au type germanique en *-ingen.* La plupart des noms en *-in(s)* de la Suisse romande et de la Savoie se laissent facilement dériver de noms de personnes romains, au moyen du suffixe rare *-īnus (Chandolin,* de *Scandilius* ou *Scandalius?)* ou du suffixe très fréquent *-anus*, dont l'*a* précédant *n* devait se changer en *i* sous l'influence de l'*i* final du radical des gentilices en *-ius.* Les noms en *-inge* se dérivent pareillement de gentilices romains au moyen du suffixe *-anicus,* dont il y a maint exemple dans la nomenclature géographique du Midi de la France.

Ainsi l'étude des patois, l'analyse de leurs voyelles et de leurs consonnes peut jeter quelque lumière sur l'histoire de notre sol et de ses habitants et suppléer en quelque mesure aux lacunes des documents écrits. La grande enquête qui se poursuit actuellement sur les patois et les noms de lieux de la Suisse romande n'intéresse pas seulement les linguistes, mais quiconque a souci de notre passé et de nos origines.

728. — *Séance du 22 février 1906.*

La Chambre de la réformation, par M. Louis DUFOUR-VERNES.

Dès le milieu du seizième siècle, des criées se faisaient sur les places publiques pour réprimer le luxe ou ce qu'on considérait comme tel, sous quelque forme que ce fût : ornements divers, élégance dans les vêtements, danses, banquets exagérés, etc. En 1564, le Petit et le Grand Conseil votèrent sur « la réformation des accoustremens excessifz » une ordonnance qui comprenait défense à tous, de quelque condition qu'ils fussent, de s'adonner au luxe des bijoux et des vêtements, et aux couturiers et autres ouvriers de faire des ouvrages y contrevenant. Mais le luxe augmentait de plus en plus, malgré les années difficiles que Genève traversait à la fin du siècle. Aussi, au siècle suivant, les réglements sur tous les excès se multiplient. Enfin, en 1646, la Chambre de la réformation du luxe se crée; elle était composée de seigneurs du Petit et du Grand Conseil. Les délinquants comparaissaient, les amendes, s'il y avait lieu, étaient prononcées, puis venait le rapport sur ceux qui seraient appelés à la séance suivante. Le premier registre de la Chambre, conservé aux Archives d'Etat, comprend douze années, de 1646 à 1658. Il renferme de nombreuses décisions prises par elle pour lui donner plus de force de répression et aussi pour procéder à des changements nécessités par les circonstances. Tous ceux de la ville étaient répartis en classes, première, deuxième, troisième qualités; il fallait empêcher que ces derniers n'adoptassent ce qui n'était permis qu'à une classe supérieure, chose à laquelle ils n'étaient que trop portés, soit les hommes, soit les femmes, et surtout celles-ci. Quant aux ressortissants de la première qualité, ils n'avaient que trop de tendance à pratiquer le luxe en ce qui concernait leurs carrosses, leurs laquais et cochers, les noces, les ensevelissements et les vêtements habituels ou ceux de deuil. Les femmes surtout ne voulaient souvent pas avouer leurs contraventions, refusaient de comparaître, se faisant remplacer par leurs maris, qui à leur tour venaient prononcer à la Chambre des paroles insolentes.

On comprend que les membres de la Chambre de la réformation aient été souvent bien découragés; ils étaient parfois obligés de modérer les amendes, ou même de se contenter d'une simple réprimande, surtout quand il s'agissait de petits conseillers ou de syndics. Les séances qui, au début, se tenaient deux fois par semaine, s'espacèrent bientôt; dès la seconde année, les membres ne furent plus convoqués que tous les quinze jours, et de temps à autre il y avait des interruptions de convocation pendant un ou plusieurs mois. Et cependant ce n'était pas la besogne qui manquait. Aussi rien de plus significatif que ces paroles d'un syndic dans la dernière séance de l'année 1658 : « Il

« est nécessaire d'adviser à quelque fort remède pour réprimer le luxe « extraordinaire dès quelque temps que la Chambre ne s'est assemblée. »

Lettre de Jean Romilly à J.-J. Rousseau, communiquée par M. Eugène RITTER.

M. Ritter donne lecture de quelques pages d'une longue lettre de l'horloger Romilly (voir sur ce dernier : Sénebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 325) adressé à J.-J. Rousseau; elle n'est pas datée, mais elle est postérieure de quelques mois à la condamnation de l'*Emile.*

Romilly était le contemporain de Jean-Jacques, et resta son ami jusqu'à la fin; il assista en 1778 à l'enterrement du philosophe.

Cette lettre, qui offre quelque intérêt pour la biographie de Rousseau, contient aussi de curieuses appréciations sur l'état de l'horlogerie à cette époque.

729. — *Séance du 8 mars 1906.*

Les fouilles récentes de l'église abbatiale de Romainmotier. Communication de M. Albert NAEF, accompagnée de projections lumineuses. — Impr. dans : *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde,* neue Folge, Bd. VII (1905-1906), p. 210-230.

730. — *Séance du 22 mars 1906.*

Théodore de Bèze, ses biographes et ses œuvres, par M. Eugène CHOISY.

La vie de Théodore de Bèze, surtout la seconde partie de sa vie, celle qui fut consacrée à poursuivre l'œuvre de Calvin, n'a pas été écrite d'une façon satisfaisante; M. Eug. Choisy le démontre en critiquant les différentes biographies du grand réformateur que nous possédons actuellement.

Celle d'Antoine de la Faye, *De vita et obitu clarissimi viri D. Theodori Bezae* (Genève, 1606, in-4), la seule antérieure au XIXme siècle, intéressante en tant que témoignage contemporain, est tendancieuse : l'auteur est préoccupé avant tout du désir de faire son propre éloge, de prouver que c'est à lui qu'incombe l'honneur de succéder à Bèze comme chef de l'Eglise de Genève.

L'étude de Schlosser, *Leben des Theodor de Beza und des Peter Martyr Vermili* (Heidelberg, 1809, in-8), ne donne pas un portrait exact de Bèze, auquel elle prête des sentiments absolument faux lorsqu'elle lui fait approuver l'abjuration d'Henri IV.

Les quelques chapitres consacrés à Bèze par Sayous dans ses *Etudes littéraires sur les écrivains de la Réformation* (Genève, 1841, 2 vol. in-8),

ont été largement utilisés pour tous les travaux subséquents; le caractère de Bèze, l'importance de ses œuvres, son éloquence y sont bien mis en relief, mais ces chapitres ne constituent pas une biographie complète.

L'ouvrage de Baum, *Theodor Beza nach handschriftlichen und anderen gleichzeitigen Quellen dargestellt* (Leipzig, 1843 et 1851, 2 vol. in-8), accompagné de nombreuses pièces justificatives, a une grande valeur; il est malheureusement inachevé et s'arrête en 1563.

Les biographies de Heppe, *Theodor Beza. Leben und ausgewählte Schriften* (Elberfeld, 1861, in-8), de van Proosdij, *Theodorus Beza, medearbeider en opvolger van Calvijn* (Leyde, 1895, in-8) et de Henry Martyn Baird, *Theodore Beza, the counseller of the french Reformation, 1519-1605* (New-York, 1899, in-16) ne sont guère qu'un résumé des travaux antérieurs.

Enfin, les ouvrages publiés par MM. A. Bernus, *Théodore de Bèze à Lausanne* (Lausanne, 1900, in-8), Ch. Borgeaud, *L'Académie de Calvin* (Genève, 1900, in-4), A. Cartier, *Les idées politiques de Théodore de Bèze* (*Bull. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. II, 1900, p. 187-206), E. Choisy, *L'état chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze,* (Genève, 1902, in-8), et Hippolyte Aubert, *La conversion de Th. de Bèze à la Réforme* (*Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français*, t. LIV, 1905, p. 533-548) ne traitent que certains points spéciaux du caractère, de la vie ou de l'œuvre de Th. de Bèze.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Choisy énumère les œuvres de Bèze en analysant brièvement les plus importantes d'entre elles et en indiquant leurs principales éditions ou traductions. Bèze a cultivé avec succès les genres les plus variés : la poésie lyrique, le drame, la satire, la polémique théologique, la poésie religieuse, la dogmatique, la morale, l'exégèse, l'histoire, l'éloquence sacrée et il a même abordé les questions de droit matrimonial.

731. — *Séance du 5 avril 1906.*

Le tome second des Registres du Conseil de Genève, par M. Victor VAN BERCHEM.

M. Victor van Berchem entretient la Société du tome second des *Registres du Conseil de Genève* (1461-1477), dont il achève la publication en collaboration avec M. Louis Dufour-Vernes (Genève, 1906, in-8 de IX-573 p.). Ce volume ne fait pas seulement connaître l'organisation et la vie de la communauté genevoise à cette époque; deux événements d'un intérêt plus général y tiennent une grande place : la révolte de Philippe de Savoie contre le gouvernement de son père, le duc Louis Ier, en 1462,

et les guerres de Bourgogne. M. van Berchem s'attache à retracer le conflit de 1462 et à préciser, à la lumière des registres, le rôle que les Genevois furent entraînés à y jouer. A la suite du coup de main de Philippe, dit Monsieur, sur le château de Thonon, où résidait la cour de Savoie, et de la mort violente de deux des principaux conseillers ducaux, le marquis de Saint-Sorlin et le chancelier de Valpergue, que l'opinion publique rendait plus particulièrement responsables des abus du gouvernement, le duc Louis chercha un refuge dans les murs de Genève (13 juillet). Il y fut reçu avec respect. Mais bientôt, la cause de Philippe et des idées de réforme politique qu'il représentait gagna dans la ville des partisans de plus en plus nombreux; les violences de la *camarilla* qui entourait le duc contribuèrent à ce changement de l'opinion, dont plusieurs incidents (entre autres l'évasion du président du conseil de Chambéry, Guy de Feisigny, enfermé à la prison de l'Ile) sont les sûrs indices. En septembre, le Conseil entre ouvertement en relations avec Philippe, et lorsque, le 9 octobre, le jeune prince se présente de bon matin à la porte de Cornavin, suivi d'une escorte où figuraient cinq à six cents soldats suisses venus de Fribourg et de Berne, il ne semble pas que l'on ait songé sérieusement à lui refuser l'entrée. Dès lors Philippe est le véritable maître de la ville : les Genevois s'opposent par la force à l'intervention d'un envoyé du roi de France Louis XI en faveur des conseillers menacés du duc de Savoie; la réunion des Trois Etats de Savoie, convoquée à Genève à la fin d'octobre, se prononce en faveur de Philippe. La réaction politique dont celui-ci était le chef n'était pas seulement dirigée contre les abus intérieurs du gouvernement, elle visait aussi à affaiblir l'influence prépondérante de la France en Savoie. La part que Genève prit à ce mouvement devait avoir pour elle des conséquences économiques désastreuses, car elle servit de prétexte aux mesures du roi Louis XI contre les foires de Genève. Quant à Philippe de Savoie, il conserva fidèlement le souvenir de l'appui que lui avaient donné les Genevois.

Les agents de change à Genève sous le régime français, par M. Edouard CHAPUISAT.

D'après certains renseignements retrouvés dans les archives municipales de la Ville de Genève et les archives nationales françaises, M. Edouard Chapuisat retrace l'état des agents de change à Genève dès l'an VII. La République de Genève avait pris diverses dispositions les concernant et la loi en vigueur lors de l'annexion datait du 23 octobre 1797. Elle déterminait le mode d'admission au rôle des agents et fixait leur nombre à cinq. Mais la loi n'avait pas d'effet rétroactif et l'an VII trouvait encore en fonctions treize agents assermentés par la République de Genève et

confirmés le premier Messidor an VI par le Commissaire du Gouvernement, Félix Desportes. Dès l'annexion, des citoyens se présentèrent en grand nombre pour remplir les fonctions d'agents de change, s'appuyant sur le principe de la liberté du commerce. Le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale, Philippe, engagea celle-ci à réclamer pour Genève une disposition légale limitative, semblable à celle qu'avait obtenue la Ville de Paris. Une pétition des négociants appuya les observations de Philippe.

Les négociants genevois traitaient déjà avec un nombre d'agents disproportionné à leurs besoins; ils constatent dans leur requête « que la surabondance de ces agens les met dans la nécessité de créer souvent des affaires dont l'immoralité ne saurait lutter contre le besoin de gagner ».

La Municipalité rappela, à son tour, au Gouvernement que les faillites « innombrables » sévissant à Genève depuis plusieurs années avaient contribué, avec les billets solidaires à liquider et les circonstances politiques, à affaiblir le crédit du commerce genevois. La Municipalité ne réclama du reste pas la limitation au nombre de cinq prévu par la loi genevoise; elle estimait que sept agents pourraient être tolérés « sans détriment du commerce [1] ».

Le gouvernement mit à l'étude la pétition des Genevois, tout en remarquant que la question des agents de change était liée à celle de l'établissement et de l'organisation des Bourses, au sujet desquels les Conseils n'avaient point encore pris de décision. Mais le commerce genevois ne tenait point à la création d'une Bourse. « Une Bourse à Genève, déclare le préfet [2], ne serviroit que de lieu de rendez-vous aux hommes désœuvrés : il en est peu dans cette ville, la Bourse en accroîtroit infailliblement le nombre; aux jours de sa plus grande prospérité, Genève fesoit un assés grand commerce, et n'avoit jamais senti le besoin de cet établissement. »

Les négociants eux-mêmes, dans une lettre adressée au préfet, avaient écrit : « Genève est petit, le quartier où se font les affaires de commerce est resserré dans son centre, tout le monde se connoît, chacun prend le moment qui lui convient le mieux pour ses communications commerciales, elles ne sont point de nature à pouvoir se traiter hors des comptoirs ou des ateliers. Une Bourse de Commerce seroit donc nuisible, elle deviendrait onéreuse, ses effets seraient fâcheux pour l'industrie..... »

Malgré ce qui précède, un décret du 18 février 1808 créa une bourse de

[1] Reg. de la Municipalité. Séance du 27 vendémiaire an VII. (Arch. de la ville de Genève).

[2] Lettre du 29 floréal an IX adressée au Ministre de l'Intérieur (Arch. nat. F. 12. 479 c.).

commerce à Genève, fixa le nombre des agents de change à huit, et leur cautionnement à 12000 francs. La Bourse fut placée à l'Hôtel de Ville, dans le local précédemment occupé par un sieur Sandoz, cafetier. Deux courtiers en marchandises y furent adjoints.

Les nouveaux élus furent assermentés le 25 juin par le maire. Ils furent seuls autorisés, dès le 18 décembre 1810, à publier des feuilles exclusivement consacrées à l'annonce du cours du change, et des variations survenues dans le cours des marchandises.

Il ressort des documents officiels que le gouvernement utilisa les agents de change et les courtiers pour les renseignements qu'il désirait obtenir sur le marché de Genève, renseignements que les agents devaient donner avec circonspection, « de manière à ne causer au commerce ni défiance, ni alarmes ».

732. — *Séance du 26 avril 1906.*

Vie de Samuel Turrettini, théologien genevois (1688-1727), par M. Eugène DE BUDÉ.

Samuel Turrettini, fils de Michel Turrettini, professeur distingué de notre Académie et pasteur de mérite, suivit la carrière paternelle. Après quatre années de fortes études et avant sa réception au saint ministère, il voyagea. En Allemagne, il fit la connaissance de plusieurs hommes illustres : Van Boshuyen, à Hanau, qui lui ouvre sa riche bibliothèque, le Dr Mieg, à Heidelberg.

A Paris, il pénétra dans la société de Fontenelle, de l'abbé Bignon, du P. Tournemine, des Bénédictins Montfaucon, Nourri, Banduri, du dominicain Lequien, l'éditeur de Jean Damascène.

A Rotterdam il rendit visite à Jurieu, le violent polémiste d'autrefois que l'âge et la maladie avaient assagi. « Il passe le jour dans son fauteuil, écrit Samuel Turrettini à son cousin Jean-Alphonse, il est presque sans mouvement. Il ne parle guère que par oui ou par non. Il vous salue par la bouche de sa femme qui fait les honneurs de la maison et qui parle assez pour tous deux. »

A Londres, à Oxford, à Cambridge, Turrettini ne laisse échapper aucune occasion de voir des hommes intéressants ou des choses curieuses. Grâce à son nom il est reçu partout. Les lettres qu'il écrit complètent admirablement ce que les voyages *d'outre-manche* de J.-A. Turrettini, Baulacre, Lullin, Sarasin et Vernet, nous ont appris sur les rapports entre Genève et l'Angleterre aux XVIIme et XVIIIme siècles.

Pendant son absence, et avant sa consécration, Samuel Turrettini reçut deux appels, l'un de l'Eglise de Bâle, l'autre de celle de Marbourg, qu'il refusa. — De retour au pays, il fut consacré en février 1713 et obtint

d'abord une place de pasteur en ville, dans la paroisse de Saint-Gervais; puis il fut nommé successivement pasteur de l'Eglise italienne, professeur d'hébreu, de langues orientales et de théologie; enfin la Vénérable Compagnie le désigna pour occuper la place de bibliothécaire laissée vacante par la mort de Sartoris.

M. de Budé analyse les écrits de Turrettini, ses thèses latines et françaises, son ouvrage sur *les prétendus inspirés des derniers siècles,* ses sermons, ses propositions et donne la caractéristique de sa théologie.

Turrettini mourut prématurément le 17 juillet 1727, avant que les belles facultés dont il était doué eussent pu atteindre leur plein épanouissement.

Lettre du pape Clément VII à Pierre de la Baume, évêque de Genève (29 octobre 1525), par M. Eugène RITTER.—Impr. ci-après, p. 36.

Entretien sur les fouilles récentes en Asie-Mineure, par M. Paul SCHAZMANN.

Comme collaborateur de l'Institut archéologique allemand, M. Schazmann a eu l'occasion de visiter plusieurs cités de l'Asie Mineure; il rend compte de l'état des travaux qui s'y poursuivent.

A Pergame, les fouilles, dirigées par M. le professeur Dœrpfeld, ont donné des résultats très intéressants; parmi les découvertes les plus importantes, on peut signaler : une inscription votive dédiée à Poseïdon, en dialecte éolien du Vme siècle avant J.-C.; une maison à deux étages, qui remonte à l'époque royale et fut complètement restaurée à la fin du IIme siècle après J.-C. par le consul romain G. Claudius Attalus Paterclianus; de fort belles mosaïques, pour la plupart de l'époque romaine; un second Hermès décoré d'une épigramme en style homérique, et situé, comme le premier découvert en 1904, dans les propylées; enfin, plusieurs tombeaux.

Les musées de Berlin, qui ont cédé la concession de Pergame à l'Institut archéologique allemand d'Athènes, ont acquis un nouveau champ d'action dans la vallée du Méandre.

La découverte de Priène est une acquisition très précieuse pour la connaissance des villes hellénistiques; ses monuments sont bien conservés : un temple d'Athena Polias, un marché, un hôtel de ville, un théâtre, des maisons particulières, etc.

A Milet, M. Wiegand a retrouvé le proskenion du théâtre, magnifiquement décoré de marbres polychromes, et l'agora, qui renferme une inscription du Vme siècle. Il a encore mis à jour, dans les vastes thermes de l'impératrice Faustine la Jeune, des statues grandeur naturelle d'Apollon

Citharède et des Muses, d'après les originaux du Rhodien Philiskos. Une reconstitution de la porte monumentale conduisant du Marché à l'Agora a pu être exécutée. Le plus vaste temple des Milésiens, le sanctuaire d'Apollon Didyméen, a été enfin dégagé des constructions modernes qui le défiguraient : un iradé du sultan a permis d'exproprier les maisons qui en occupaient le pronaos et les alentours immédiats.

Les fouilles d'Ephèse se continuent régulièrement, chaque année, sous les auspices de l'Institut archéologique autrichien; le grand théâtre et la bibliothèque, récemment découverte, montrent des motifs d'architecture très curieux.

Grâce à ses sources thermales, la ville d'Hiérapolis prit un développement considérable sous la domination romaine; les ruines de l'agora, du théâtre, un des plus somptueusement construits de l'époque d'Hadrien, du palais des thermes, de la vaste nécropole témoignent de cette grandeur passée.

M. Schazmann divise les cités antiques en deux groupes distincts : les villes dont le plan s'adapte d'une façon naturelle aux accidents du terrain, et celles qui sont établies d'après un plan rectiligne, analogue à celui de nos villes modernes. Hiérapolis et Priène appartiennent à la seconde manière, appelée Hippodamienne, du nom de son inventeur. Pergame, où les moindres mouvements du terrain sont utilisés pour établir des terrasses, appartient au premier groupe.

733. — *Séance du 3 mai 1906.*

Fouilles à Deir el Bahari (Egypte) en 1906. Communication de M. Edouard NAVILLE, accompagnée de projections lumineuses.

M. Edouard Naville rend compte des fouilles qu'il a faites pour l'Egypt Exploration Fund, à Deir el Bahari, pendant l'hiver 1906. Il décrit d'abord ce qui avait été fait les années précédentes : le déblaiement de la partie antérieure du temple de la XIme dynastie, élevé par le roi Mentouhotep, temple formé d'une plateforme à laquelle on avait accès par une rampe. Sur la plateforme sont les restes d'une salle à colonnes, au milieu de laquelle s'élève un gros bloc de maçonnerie qui est probablement la base d'une pyramide.

Les travaux de cette année ont porté sur la partie postérieure, en vue de reconnaître comment le temple était relié à la montagne. On a découvert un vaste «dromos» bordé de chaque côté par une ligne de colonnes, et conduisant à une tombe ou à un sanctuaire.

Dans l'angle nord-ouest de la plateforme, et à un niveau un peu supérieur à celui de l'ancien temple, on est arrivé à un sanctuaire tout à fait ruiné, dédié à Amon et Hathor et datant du roi Touthmosis III de la

XVIIIme dynastie. Dans la paroi occidentale de ce sanctuaire, les recherches ont révélé tout d'un coup une petite chapelle creusée dans le rocher et contenant la statue de la déesse Hathor sous la forme d'une vache de grandeur naturelle. Cette statue en grès, presque intacte, est peinte d'un rouge brun; la tête et le cou étaient recouverts d'or qui a été enlevé déjà dans l'antiquité. C'est un morceau de sculpture d'une grande beauté. Sur le cou, la vache porte le cartouche d'Aménophis II, le fils de Touthmosis III, qui a fait creuser la chapelle. Celle-ci est faite de dalles en grès appliquées contre le rocher. Elle est toute ornée de peintures encore d'une grande fraîcheur, où l'on voit le roi Touthmosis faisant des offrandes à la déesse. La vache a été transportée au musée du Caire, ainsi que la chapelle qui doit y être reconstruite.

A la fin des travaux, on a découvert l'entrée d'un couloir en plan incliné, qui, vraisemblablement, mène à la tombe du roi Mentouhotep.

Faits divers.

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler la Société a publié :

Au mois de novembre 1904, la livraison 9me et dernière du tome II du *Bulletin*, datée de juin 1904.

Au mois de décembre 1905, le tome XXX (nouv. série, t. X) des *Mémoires et Documents* contenant : *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIme siècle,* par le Dr Léon Gautier.

Au mois de janvier 1906, le tome III (série in-4) des *Mémoires et Documents,* contenant : *La Maison de ville de Genève*, par Camille Martin.

Au mois de mars 1906, le tome XXIX (nouv. série, t. IX) des *Mémoires et Documents,* contenant : *Documents pour servir à l'histoire des relations de Louis XIV avec la République de Genève. — Correspondance de Roland Dupré, second Résident de France à Genève (1680-1688), publiée avec une introduction et des notes* par Frédéric Barbey.

Au mois de juillet 1906, le t. II des *Registres du Conseil de Genève* (du 10 février 1461 au 9 février 1477), publié par les soins

de MM. Louis Dufour-Vernes, archiviste d'État, et Victor van Berchem.

Le Comité a décidé que le tome II (série in-4) des *Mémoires et Documents* serait complet en une seule livraison contenant l'*Histoire monétaire de Genève* de 1792 à 1848, par M. Eugène Demole.

La Société auxiliaire des Sciences et des Arts a fait à la Société un don de 1000 francs pour contribuer aux frais de publication des *Registres du Conseil de Genève.*

La Société est entrée en échange de publications avec le *Diöcesan Archiv von Schwaben, Organ für Geschichte, Altertumskunde, Kunst und Kultur der Diöcese Rottenburg und der angrenzenden Gebiete.*

L'Institut national genevois a pris l'initiative d'organiser pour les régents des écoles primaires du canton un concours sur quelques points d'histoire nationale; invitée à se faire représenter au sein du jury chargé de juger ce concours, la Société a délégué MM. les professeurs Charles Borgeaud et Charles Seitz.

Par suite d'une omission, la livraison du *Bulletin* de 1903 n'a pas mentionné que M. Théophile Dufour a bien voulu représenter la Société au jubilé célébré par la Société de l'histoire du protestantisme français, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, en 1902. — (Voir l'allocution prononcée par M. Th. Dufour à cette occasion dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. LI, 1902, p. 357-359.)

La Société s'est encore fait représenter, au mois de septembre 1905, au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Aix, et au mois de décembre de la même année aux fêtes du troisième centenaire de Théodore de Bèze.

Elle a adressé au président de la Commission suisse des monuments historiques une requête pour le maintien du bastion de Soleure. — Enfin elle a pris l'initiative de faire circuler parmi ses membres une liste de souscription destinée à sauver de la destruction qui les menaçait les pierres tombales de la cathédrale de Saint-Pierre.

Le 15 juin 1905 la Société a fait, sous la direction de M. Albert Naef, archéologue cantonal vaudois, une excursion très réussie à Yverdon, Grandson, la Lance et Onnens.

Ouvrages reçus par la Société

du 21 avril 1904 au 10 mai 1906.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

A l'exception de la *Revista archeologica della provincia di Como*, qui ne lui a plus été adressée, et du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Valence*, qui a cessé de paraître, la Société a continué à recevoir les publications des Sociétés correspondantes dont on trouvera la liste à la fin du t. II du *Bulletin*.

Le *Diöcesan Archiv von Schwaben*, avec lequel elle est entrée en échange de publications depuis le dernier *Bulletin*, lui a fait les envois suivants : Jahrg. I-XI (1884-1893) et XV-XXIII (1897-1905).

La Société a encore reçu les périodiques suivants :

Revue de Belles-Lettres. Années 1903-1904, 1904-1905. *(Don de M. Eugène Ritter.)*

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Années 1904 et 1905, tomes LXV et LXVI. *(Don de M. Camille Favre.)*

Feuille fédérale suisse. Année 1904. *(Don de M. Emile Rivoire.)*

La Suisse universitaire. Année X, 1904-1905. *(Don de M. Eugène Ritter.)*

Annuaire protestant. Année 1904. *(Don de M. Eugène Ritter.)*

Semaine littéraire. Années 1903-1905. *(Don de M. Eugène Ritter.)*

Feuille Centrale de Zofingue. Années 1894-1895 et 1900-1904. *(Don de M. Frédéric Gardy.)*

B

Livres et Brochures.

Donateurs :

MM. Auguste Ammann, 1 volume. — E. Arnaud, 1 vol. — Max van Berchem, 1 vol. — Victor van Berchem, 1 broch. — Moïse Briquet, 1 vol., 1 broch. — Eugène de Budé, 1 vol., 1 broch. — Edouard Burnet, 4 broch. — Cartaillac et H. Breuil, 1 broch. — Hartm. Caviezel von Rothenbrunnen, 1 broch. — Emile Chaix, 14 broch., 20 vol. — Emile Chatelan, 1 vol. — Albert Choisy, 1 broch. — Alexandre Claparède, 2 broch. — Eugène Demole, 1 vol. — Jean Dierauer, 1 broch. — Théophile Dufour, 1 broch. — Edouard Favre, 1 vol. — Ed. Favre et Henri Le Fort, 1 vol. — Lucien Gautier, 1 broch. — Raoul Gautier, 1 broch. — Alexandre Guillot, 1 broch. — Paul Ladame, 2 broch. — Henri Le Fort, 3 vol. — R. Merlin et G. Bonna, 1 vol. — Robert Moritz, 3 broch. — Gustave Moynier, 1 vol., 1 broch. — Emilio Pagliano, 1 broch. — Albert Pittavino, 1 vol. — H. Prior, 1 vol. — Burkhard Reber, 1 vol. — Eugène Ritter, 2 broch. — Edouard Rod, 1 vol. — Albert Sarasin, 4 vol. — Jean Strickler, 2 vol. — Ernest Strœhlin, 1 vol. — Rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 2 broch.

C

Gravures, Photographies, etc.

Armoiries de la Famille de La Mare. *(Don de M. Albert Choisy.)*

Fac-similé de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V. *(Don de M. Léopold Delisle.)*

Les anciennes maisons de Genève. Relevés photographiques de Fréd. Boissonnas (2me série, fasc. 4), 30 planches nos 91 à 120. *(Don de la Commission de publication.)*

LETTRE DU PAPE CLÉMENT VII

A

PIERRE DE LA BAUME

ÉVÊQUE DE GENÈVE

En 1525, au milieu des démêlés du duc de Savoie avec les citoyens de Genève, ceux-ci avaient adressé un appel à Rome, se plaignant de ce que le duc usurpait des droits qui appartenaient à l'évêque. Nos chroniqueurs et historiens, Bonivard, Roset et Gautier, paraissent croire que cet appel était redouté du duc de Savoie.

Mais le document qu'une aimable communication nous permet de mettre au jour établit que le duc s'était gardé à carreau, et n'avait rien à craindre de ce côté. Le pape prend nettement parti en faveur du duc.

Eugène Ritter.

Clemens papa VII[s].

Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Cum, sicut plene nobis innotuit, Romanorum reges et imperatores, ex certa eorum scientia et cæsareæ potestatis plenitudine, pro se et suis in sacro imperio successoribus, duci Sabaudiæ pro tempore existenti, quod omnes et singuli sui et sacri romani imperii vassalli, archiepiscopi, episcopi, prelati, homines et personæ, nobiles et ignobiles, Tarentasiensis, Gebennensis, et nonnullarum aliarum tam ultra quam citra montes consistentium civitatum et diocesium ac locorum, tunc expressorum qui tunc

erant, et in futurum forent, omnia homagia, fidelitates, subjectiones et obedientias, ad quæ et quas Romanorum regi et sacro imperio, pro feudis quæ tenebant ab eodem imperio, tenebantur, eidem duci pro tempore existenti, Romanorum regis et imperatoris ac sacri imperii nomine, facere, prestare et recognoscere [tenerentur]; et dictus dux pro tempore in civitatibus, diocesibus, et locis predictis, Romanorum regis et imperatoris ac sacri imperii nomine, eamdem jurisdictionem, dominium, regaliam, et superioritatem, prout et quemadmodum Romanorum regi et imperatori pertinere poterant et debebant, haberet, teneret et exerceret, et nonnulla alia privilegia concesserint; ipsumque ducem pro tempore existentem, in his vicarium suum generalem, ita ut idem dux, ipsius Romanorum regis et imperatoris vicarius, de universis et singulis delictis et excessibus quæ in civitatibus, diocesibus et locis predictis, committerentur, per se vel alium seu alios diligenter inquirere, excessus et delicta hujusmodi prout juris foret punire, ac omnia et singula in his necessaria et opportuna exequi et exercere valeret, decreverint; et de hujusmodi vicariatu investierint; necnon eidem duci ut omnes et singulos sibi in premissis rebelles, ac auxilium, consilium vel favorem prestantes, mulctis regalibus et aliis quibus expediri viderent, auctoritate cæsarea punire et castigare deberent, mandaverint; ac principibus, fidelibus et subditis imperii universis, in civitatibus diocesibus predictis constitutis, districte preceperint, quatenus eidem duci illam in his, quam ipsi Romanorum regi et imperatori deberent, obedientiam et reverentiam exhiberent, et suis mandatis atque sententiis absque contradictione parerent; ac hujusmodi privilegia et concessiones, per plures Romanorum reges et imperatores, ac demum per claræ memoriæ Maximilianum, Romanorum regem in imperatorem electum, approbata fuerint; ac postmodum charissimus in Christo filius noster Carolus, Romanorum et Hispaniarum rex catholicus, in imperatorem electus, similibus scientia et potestatis plenitudine, declaraverit, vigore privilegiorum prædictorum, dilectum filium nobilem virum Carolum, modernum Sabaudiæ ducem, ejusque in ducatu Sabaudiæ antecessores et successores masculos legitimos, fuisse, et esse tunc, et in futurum fore veros dicti imperii vicarios, præsertim in civitatibus, diocesibus et locis prædictis; neminique alteri licere in illis ipso vica-

riatu uti; quodque archiepiscopi, episcopi, abbates, religiosi, prælati et alii homines et personæ nobiles et ignobiles civitatum, diocesium et locorum hujusmodi pro tempore existentes, omnia homagia, fidelitates, subjectiones et obedientias ad quæ et quas dicto imperio tenebantur et erant astricti, præfato duci et suis imperpetuum successoribus, tanquam dicti imperii vicariis, prestare et recognoscere tenerentur, et tam idem Carolus in imperatorem electus, quam postmodum felicis recordationis Leo papa X[s] prædecessor noster, et demum nos, prædicta et quæcumque alia concessiones et privilegia, dicto Carolo et pro tempore existentibus Sabaudiæ ducibus, per præfatos Romanorum reges et imperatores concessa, ex certa scientia nostra approbaverimus et confirmaverimus, prout in nostris inde confectis litteris plenius continetur; — ac in civitate Gebennensi prædicta sit officium vicedonatus nuncupatum; quod et cognitio nonnullarum causarum quæ inter cives et forenses oriuntur, necnon executio ultimorum suppliciorum ad eumdem Carolum, et pro tempore existentem Sabaudiæ ducem spectare dinoscantur, ipseque dux pro tempore existens officium hujusmodi per ad id ab eo pro tempore deputatos exerceri facere consueverit et faciat; ac infra dictam civitatem per se seu ejus officiales inibi pro tempore deputatos, quoddam castrum seu domum insulæ nuncupatum, in quo carcerati detinentur, habeat et possideat, ac in pacifica possessione cognitionis et executionis ultimi supplicii hujusmodi existat; et sicut accepimus, nonnulli particulares, ipsius civitatis cives seu incolæ, in rebellionem surgere, et se a subjectione et obedientia, tam ipsius Caroli ducis, eo potissime quod ipse Carolus dux semper episcopis Gebennensibus, et eorum juribus et negociis, contra ipsos favorabilem se prebuerit, quam etiam tua subtrahere nitantur: ex quo diversa inconvenientia verosimiliter subsequi possent;

Nos, attendentes seculares principes non solum ad providendum in temporalibus, sed etiam quantum in eis est ea quibus mediantibus subditi facilius premia felicitatis æternæ consequantur, exquirendum datos esse; ac te, et pro tempore existentes episcopos Gebennenses, absque ipsius ducis præsidio, a civibus et incolis ipsius civitatis, et aliis, minus revereri; cupientesque ut status ejusdem civitatis in tranquillitatis amenitate permaneat, et omnis seditionis occasio dicti ducis presidio submoveatur, frater-

nitatem tuam attentius in Domino REQUIRIMUS, MONEMUS, ET HORTAMUR, quatenus fidelitatem et obedientiam ac quas Romanorum regi et imperatori ac sacro imperio, ratione feudorum ecclesiæ Gebennensis cui præesse dignosceris, teneris, juribus, jurisdictione et præeminentia tuis salvis, præfato duci, dicti imperii vicario, juxta privilegiorum et concessionum, ac Leonis prædecessoris nostrarumque litterarum, hujusmodi formam et tenorem cum effectu præstes : et eum in supremum in temporalibus Dominum recognoscas; cum etiam tibi ipsius ducis favor in conservandis juribus ecclesiæ tuæ fore noscatur plurimum opportunus; et idem dux jura, juridictiones et preheminentias tuas nullatenus ledere, sed ea conservare et tueri omnino intendat, et ita erga eumdem ducem cujus favore ipsi ecclesiæ Gebennensi in episcopum præfectus fuisti te geras, ut te novitatum inimicum ac pacis zelatorem et sincerum prelatum cognoscere, ac propterea integritatem tuam merito commendare possimus.

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXIX octobris MDXXV°, Pontificatus nostri anno secundo.

EVANGELISTA.

[Au dos :] Venerabili fratri Petro, Ep. Gebennensi.

(Turin. Archives de l'Etat. — Première Section. Inventaire Genève. Première catégorie. Paquet 11, n. 31.)

LE

TESTAMENT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

(FÉVRIER 1763)

D'après les documents et les lettres qu'on possède aujourd'hui, Rousseau a fait trois testaments.

Le premier remonte à sa jeunesse. Blessé par l'explosion d'une bouteille contenant de l'orpiment et de la chaux, Jean-Jacques se crut perdu (27 juin 1737). Il fit venir aussitôt le notaire Rivoire et lui dicta ses dernières volontés, « détenu dans son lit » et ayant « un appareil » sur les yeux. Né le 28 juin 1712, il se trouvait précisément à la veille même du jour où, majeur de vingt-cinq ans, il allait devenir apte à recueillir sa part de l'héritage maternel. Après avoir institué Mme de Warens son héritière, il déclara lui devoir « la somme de deux mille livres de Savoye, pour sa pension et entretien, que lad. dame luy a fourni depuis dix années. »

Ce testament, trouvé à Chambéry[1] en mars 1820 et que Victor de Saint-Genis a cru découvrir un demi-siècle plus tard, est si connu que, sans en faire ici l'histoire, je me bornerai à énumérer les principales publications qui en ont donné le texte plus ou moins exact :

Testament de Jean-Jacques Rousseau, trouvé à Chambéry en 1820; publié, avec sa justification envers Madame de Warens,

[1] *Journal de Savoie,* 7 avril 1820, annonce et analyse. — Cf. dans le même journal, n° du 19 mai, un article répondant au *Courrier français* du 6 mai 1820. — A ce moment on croyait que le testament était du 7 juin, faute d'avoir pris garde au mot « vingt », ajouté au moyen d'un renvoi.

par Antoine Métral, avocat. Paris, Baudouin frères, imprimeurs-libraires, 1820, in-8° de [IV-]16 p.

V.-D. Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, Paris, 1821, t. I, p. 15-17.

Testament de J.-J. Rousseau. Communication de M. de Saint-Genis (précédée d'un rapport de M. Lascoux au Comité des travaux historiques, section d'histoire et de philologie, lu dans la séance du 6 décembre 1875). *Revue des sociétés savantes des départements,* 6[me] série, t. II, année 1875, Paris, 1876, p. 377-380. — Cf. Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie,* t. III, 1869, p. 106, note.

F. Descostes, *Rapport sur la véritable découverte du testament de J.-J. Rousseau,* en date du 27 juin 1737, Rivoire, notaire; (présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie). *Courrier des Alpes* [journal de Chambéry] des 6, 8, 13, 15 et 17 septembre 1876.

Albert Metzger, *Une poignée de documents inédits concernant M[me] de Warens, 1726-1754*, Lyon, 1888, p. 32-44.

François Mugnier, *Madame de Warens et J.-J. Rousseau, étude historique et critique*, Paris, 1891, p. 149-152[1].

Vingt ans plus tard, le 8 mars 1758, Rousseau, alors très malade, mande chez lui le notaire Regnard et deux témoins, « M[e] Pierre du Quesne, procureur au bailliage d'Anguien, et Barthélemy Tetard, maçon. » Un acte est dressé, par lequel le citoyen de Genève reconnaît que ses meubles, duement énumérés, « appartiennent à Thérèse Le Vasseur, fille majeure, qui les lui a prêtés pour son usage » et qu'il est « redevable envers la dite Le Vasseur, sa domestique, de la somme de dix-neuf cens cinquante livres, pour treize années de ses gages depuis qu'elle demeure avec lui en cette qualité jusqu'au premier mars dernier. » Cet acte, publié par M. Paul Boiteau[2] et dont la minute originale appartenait en 1886 à M. Léon Turquel, à Paris, est

[1] L'article de M. M. Guilland, *A propos d'un testament de J.-J. Rousseau,* dans la *Revue hebdomadaire* du 28 décembre 1901, p. 385-400, ne reproduit (p. 398-399) qu'un fragment de la pièce.

[2] *Mémoires de Madame d'Epinay, édition nouvelle, avec des additions, des notes et des éclaircissements inédits.* Paris, 1865, t. II, p. 434-436.

qualifié « Reconnoissance et obligation. » Dans l'intention de Jean-Jacques, il pouvait tenir lieu, en quelque manière, d'une disposition testamentaire; même il imitait, dans sa clause la plus importante, le procédé auquel avait eu recours, en 1737, le notaire de Chambéry et consistant à affirmer l'existence d'une dette dont la régularité paraissait contestable. Etait-ce simplement une expédition de cette pièce, ou bien un véritable testament, olographe, qu'il confia à M. de Luxembourg, avec d'autres papiers[1], au moment de quitter Montmorency, le 9 juin 1762? Nous l'ignorons, et nous voyons seulement qu'un mois après la mort du maréchal, survenue le 18 mai 1764, La Roche, le valet de chambre et « l'homme de confiance » de Mme de Luxembourg, répondant à une réclamation de Rousseau, lui annonçait que le pli scellé s'était « trouvé dans un cabinet qui n'avoit pas encore été inventorié. Pour la formalité, en présence de M. le prince de Tingry, [de] Madame la maréchale et des gens de justice, l'on a ouvert l'enveloppe, sans en ôter le testament, et, recacheté des armes de Madame la maréchale, il m'a été remis tout de suite. » Et La Roche sollicite à ce sujet les ordres de son correspondant[2].

Si ce deuxième testament était distinct de l'obligation notariée du 8 mars 1758, on doit admettre qu'après l'avoir reçu à Môtiers, Jean-Jacques le détruisit, par le motif que, entre temps, il en avait fait un troisième, celui que je publie aujourd'hui et dont aucun biographe, jusqu'ici, n'avait eu connaissance.

Dès le mois de décembre 1762, le philosophe proscrit communiquait à Milord Maréchal son intention de laisser son modeste avoir à sa gouvernante; il lui confiait également ses préoccupations au sujet des revendications possibles de ses parents de Genève et d'une formalité qu'il appréhendait, celle de l'apposition

[1] « Cartons et paquets de papiers numérotés. » (Lettre du maréchal, 23 juin 1762; G. Streckeisen, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 479).

[2] Lettre du 22 juin 1764 (*Ibid.*, p. 503). — Le 11 juin, il lui avait écrit (p. 502) : « L'on n'a pas encore trouvé le testament; j'espère qu'il se trouvera : il y a encore quelque[s] endroit[s] où l'on n'a pas fait de recherches. »

des scellés. On ne connaît que les réponses de Georges Keith[1]. Le 9 décembre [1762], il écrit à son protégé : « Je n'aime pas remettre les choses à la fortune. J'écris à Mr Martinet[2]; je ne sais si je puis empêcher de mettre un scellé, mais je puis certainement ménager les frais, [de sorte] qu'ils ne coûteront rien à votre gouvernante, en cas de malheur. » Et plus loin, dans le « P. S. des postscripts : J'ai consulté un avocat; le scellé ne sera pas mis. Moyennant un testament écrit de votre main, vos parents, s'ils voudroient prendre votre petit héritage, n'auroient rien[3]. » Obligeamment il ajoute à sa lettre un modèle[4] de disposition testamentaire, sans doute rédigé par cet avocat. Cinq jours après, il revient sur la question des scellés : « Il n'y aura pas de scellé à mettre. Quand Me Norris (Angloise) mourut à Couvet, on voulut mettre le scellé : son domestique fit voir le testament écrit de sa main, et le scellé ne fut pas mis[5]. »

[1] Il avait donné au baron de Stosch les originaux des nombreuses lettres de Jean-Jacques. (Voy. l'édition Du Peyrou, Genève, in-4°, t. XV, 1782, p. 460). — Celles qu'on lit dans la Correspondance, au nombre de 21 seulement, proviennent de minutes ou de copies autographes conservées à Neuchâtel.

[2] Jacques-Frédéric Martinet, né en 1713, mort le 29 mai 1789, capitaine et châtelain du Val-de-Travers 1758, conseiller d'Etat par brevet royal du 14 novembre 1764, entériné le 17 décembre. (Note de M. Arthur Piaget, archiviste d'Etat à Neuchâtel.)

[3] G. Streckeisen, *op. cit.*, t. II, p. 75. — Mes citations ont été revues sur les mss. de Neuchâtel, ce qui explique les petites différences qu'elles présentent avec le texte imprimé. En particulier, G. Streckeisen a souvent corrigé le français défectueux du maréchal d'Ecosse.

[4] « Mémoire pour Monsieur Rousseau. — Il peut faire une déclaration, à forme de disposition testamentaire, portant : *Que dans la vue de faire justice à Mlle... pour tous les services importans qu'elle lui a rendus, il veut et entend qu'elle soit son héritière universelle de tout ce qu'il délaissera après son décès, et qu'il prive et déjette de tous ses biens ses plus proches héritiers ab intestat, qui sont..., au moyen de cinq sols foibles qu'il donne à chacun en privation de ses biens, priant et requérant tous juges et magistrats, par devant lesquels la présente déclaration à forme de disposition testamentaire parviendra, d'y donner un prompt et entier effet, et permettre que Mad^e... soit nantie de tout ce qui m'appartient dans ce pays, dès le moment de ma mort, et que sans retard elle puisse les* [sic] *emporter avec elle. Car telle est ma libre disposition de dernière volonté.* » (*Ibid.*, p. 75, 76).

[5] *Ibid.*, p. 76; 14 décembre [1762].

Muni de ces renseignements, Rousseau se mit à l'œuvre, au bout de quelques semaines, en février 1763.

Un cahier in-4° de 22 feuillets, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel sous le n° 7848, renferme, fol. 2-17, la minute autographe des deux longues lettres (20 et 28 janvier 1763)[1], où Rousseau, après avoir donné au maréchal de Luxembourg « quelque idée » de la Suisse et du comté de Neuchâtel, esquisse une description pittoresque du Val-de-Travers et la peinture amusante de ses habitants. Aux fol. 20 v°-22 du même cahier se trouve la minute de la « Réponse à M. Méreau[2], sous-directeur des plaisirs et maître de danse de S. A. S. M. le duc de Saxe-Gotha, » du 1er mars 1763. Elle vient immédiatement après la minute très raturée et non datée du testament, qui occupe les fol. 18, 19, 20 r°, et qui, par conséquent, a été certainement écrite entre le 28 janvier et le 1er mars 1763.

Après avoir rédigé l'acte de ses dernières volontés, Jean-Jacques le transcrivit, en ayant soin, sans doute, de le dater. Mais, cette tâche une fois accomplie, il n'était point tranquillisé et il continuait à s'inquiéter des difficultés qui pourraient se présenter au moment de sa mort. Peut-être se demandait-il aussi s'il devait conserver cette pièce chez lui ou la déposer ailleurs. Le 14 août 1763, il recommande à Mme Boy de la Tour la « pauvre fille qui soigne depuis si longtemps ma misérable machine, » pour le cas où elle se trouverait « seule et sans position dans un pays si éloigné du sien, » et il ajoute : « Si nous étions à Yverdun *[domicile de la famille Roguin]*, je serois bien tranquille, mais ici, au moment où j'aurai les yeux fermés, on la dépouillera de tout. J'ai fait un testament, mais puis-je espérer qu'on y aura le moindre égard? Quelque défaut de

[1] *Œuvres*, édition Hachette, t. XI, p. 15-24, 25-32.

[2] *Ibid.*, p. 44-46. — On voit que cette lettre, bien connue, n'est pas adressée « à M. Marcel, » comme le portent les éditions modernes de la Correspondance. Du Peyrou (édit. in-4°, Genève, t. XII, 1782, p. 315) avait imprimé : « A M. M***. » Mais Musset-Pathay (*Hist. de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1821, t. I, p. 391; t. II, p. 220; — *Œuvres de J.-J. Rousseau*, t. XIX, 1824, p. 498) s'est figuré que le destinataire, étant « élève et parent de Marcel, » devait porter le même nom que ce dernier, et il a traduit par « Marcel » l'initiale M. L'erreur est reproduite par Quérard, *France littér.*, t. VIII, p. 211, n° 40.

formalité le fera annuller et on ne la laissera pas même profiter de mes guenilles[1]. » A la fin de l'année, il s'adresse de nouveau à Milord Maréchal, alors en Ecosse, et celui-ci lui répond d'Edimbourg (2 février 1764) : « Vous les craignez *[les gens de loi]* pour votre petite succession; je crois que si vous faites un testament laissant à Mlle Le Vasseur ce que vous avez, la justice ne mettroit point de scellé. Le cas, si je ne me trompe, est arrivé à la mort d'une dame angloise à Couvet. J'écris par ce courrier à Mr Rougemont[2], conseiller d'Etat, honnête homme, qui, je m'assure, sera bien aise de vous rendre service, ou, pour me mieux exprimer, [de] mettre Mlle Le Vasseur à l'abri de vexations de ce qu'on appelle la justice[3]. » Sensible à cette nouvelle démarche du gouverneur de la principauté de Neuchâtel, Rousseau le remercie en ces termes : « Je suis touché de ce que vous avez écrit à M. le conseiller Rougemont au sujet de mon testament. Je compte, si je me remets un peu, l'aller voir cet été à Saint-Aubin, pour en conférer avec lui[4]. »

Dans la correspondance imprimée, il existe une lettre adressée à M. Martinet, châtelain du Val-de-Travers. Jean-Jacques y déclare qu'il part « pour la patrie des âmes justes » et qu'il laisse « en toute confiance » Thérèse sous la protection de ce magistrat. « Tout le monde, » dit-il, « approuvera ce que vous aurez fait pour elle, et Milord Maréchal, en particulier, vous en saura gré... Je vous fais remettre un testament qui peut n'avoir pas toutes les formalités requises; mais s'il ne contient rien que de raisonnable et de juste, pourquoi le casserait-on ? Je me fie bien encore à votre intégrité dans ce point[5]. »

Cette lettre ne portant aucune date, on ne saurait dire si elle est antérieure ou postérieure à la démarche projetée auprès de M. Rougemont et s'il faut la classer[6] en 1763 ou en 1764. A-t-elle

[1] *Lettres de J.-J. Rousseau à Mme Boy de la Tour*, publ. par H. de Rothschild, 1892, p. 54.

[2] François-Antoine Rougemont (1713-1788), conseiller d'Etat 1758.

[3] G. Streckeisen, t. II, p. 98.

[4] *Œuvres*, édit. citée, t. XI, p. 125; 25 mars 1764.

[5] *Œuvres*, t. XI, p. 81.

[6] La place (milieu de l'année 1763) que les éditions lui assignent en général est purement arbitraire. — Sans voir que cette lettre était déjà connue, G. Streckeisen l'a donnée de nouveau, *Œuvres et correspondance inédites*, p. 416, avec la date « 1764 ou 1765. »

même été réellement expédiée à M. Martinet? Une incertitude subsiste à cet égard, le texte manuscrit, signé, que la Bibliothèque de Neuchâtel en possède, pouvant être aussi bien une copie autographe, conservée par son auteur, qu'un original dont il a ajourné l'envoi. Je pencherais volontiers pour la seconde alternative, vu le manque de date : Jean-Jacques se sera réservé d'en mettre une le jour où, dans une forte crise de souffrances, il se déciderait à accomplir son dessein, et ce jour n'est pas venu. — Si, au contraire, le dépôt a réellement eu lieu, on doit alors admettre qu'au moment de quitter le Val-de-Travers Rousseau aura demandé au châtelain la restitution de son testament[1].

Il l'avait en effet à Wootton et, le 27 mai 1766, il le confia[2] lui-même à son hôte, en accompagnant le pli d'une déclaration ainsi conçue :

« Comme je suis sujet à des attaques d'une maladie qui peut m'emporter brusquement, lorsque j'y penserai le moins, je demande à Monsieur Davenport de vouloir bien être le dépositaire de mon testament, que j'ai fait il y a trois ans, en attendant que j'aye le loisir d'en faire un autre. Je lui demande aussi, au cas que je vinsse à mourir, s'il voudroit bien être le protecteur de Mlle Le Vasseur, ma gouvernante, et prendre tous les soins nécessaires pour la renvoyer en France avec tous ses effets. Si Monsieur Davenport veut bien se charger de cette bonne œuvre, je lui en serai très obligé, et je n'aurai plus d'inquiétude sur le sort de cette pauvre fille, qui seroit fort embarrassée et fort malheureuse, si elle venoit à me perdre dans un pays étranger, où elle ne connoît personne et dont elle ne sait pas la langue. »

Une autre note[3] montre que le pli fut ouvert le 8 juin 1771,

[1] Une allusion à cette pièce se rencontre encore dans la lettre du 8 août 1765, relative au pasteur de Montmollin et rédigée pour être insérée dans le second opuscule de Du Peyrou : « M. de Montmollin, » dit Jean-Jacques, « vouloit savoir toutes mes affaires, connoître tous mes correspondans, diriger, recevoir mon testament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point souffert. » (*Œuvres*, t. XI, p. 266.)

[2] « The will of Mr Rousseau given into my hands by himself Munday 27th of May 1766. Richd Davenport. »

[3] « Opened June 8th 1771 by Mr Mainwaring and sir Wm Bagot, and sealed again immediatly. »

après la mort de Richard Davenport, par Ed. Mainwaring et Sir William Bagot. Ayant constaté qu'il ne renfermait rien de relatif « à leurs pupilles, » c'est-à-dire sans doute aux héritiers de Davenport, ils le scellèrent de nouveau. En 1784, six ans après la mort de Rousseau, le même Bagot, devenu Lord Bagot[1], se fit remettre le testament, qu'il était curieux d'examiner. A-t-il eu soin de le rendre ensuite au membre de la famille Davenport qui le lui avait communiqué, ou bien le document serait-il demeuré parmi ses propres archives de famille? Les renseignements font défaut pour répondre à cette question. Lorsqu'en 1874 le British Museum acquit, chez un libraire, des lettres adressées à R. Davenport par plusieurs correspondants et quelques papiers laissés par Jean-Jacques à Wootton, il y avait dans la liasse les diverses annexes[2] que je viens de signaler, et aussi une enveloppe portant la suscription « Testament de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève », mais cette enveloppe[3] était vide. Au cas où l'on remettrait un jour la main sur l'acte qu'elle contenait, il est certain qu'on y trouverait le texte rédigé en février 1763, avec les modifications de style que Rousseau apportait toujours à ses brouillons quand il les recopiait.

Du Peyrou connaissait le testament de son ami, puisqu'il a imprimé la réponse à Méreau, tirée du même manuscrit. Mais il n'en parle pas, et même il considère[4] quatre ou cinq lignes[5]

[1] Sir William Bagot, 6e baronnet, M. P. 1754-1780, créé baron Bagot 1780, † 1798 (Debrett's *Peerage*, 1904).

[2] Add. ms. 29627, fol. 1, déclaration de J.-J. Rousseau; — fol. 2, notes des 27 mai 1766 et 8 juin 1771; — fol. 4-8, deux lettres d'Ed. Mainwaring à [J. Davenport], 18 août et 13 septembre 1784, au sujet du désir exprimé par Lord Bagot, et deux minutes de lettres de J. D[avenport], 8 et 26 septembre 1784, destinées l'une à Ed. Mainwaring, l'autre à Lord Bagot.

[3] *Ibid.*, fol. 3. — Le *Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1854-1875*, vol. II, Londres, 1877, indique, p. 686, Add. ms. 29627 : « Will of Jean Jacques Rousseau. Fr. Holograph; without signature or date. » La pièce ainsi désignée n'est autre que la déclaration (fol. 1) reproduite plus haut et qui accompagnait le testament proprement dit.

[4] *Seconde partie des Confessions*, Neuchâtel et Genève, 1790, in-8°; *Discours préliminaire*, p. v.

[5] *Œuvres*, t. XII, p. 133; § 2 du n° 985.

de la lettre du 12 janvier 1769 comme devant « tenir lieu de testament. » A la vérité, l'acte de 1763 n'était qu'une minute, sans date ni signature, et la transcription plus régulière, remise à Davenport, a pu demeurer inconnue à Du Peyrou. Néanmoins on ne s'explique pas pourquoi il a gardé le silence sur cette pièce : peut-être l'avait-il oubliée.

Dans son dispositif, comme dans sa rédaction, le testament du philosophe, semblable à sa vie, est d'une simplicité qu'il a voulue : il s'applique à ne dire que le strict nécessaire, sans phrases superflues. Mais comme son infirmité lui causait de continuels soucis, il a profité de l'occasion pour exposer le résultat de ses observations personnelles, avec plus de détails et de précisions que dans ses *Confessions* et sa correspondance. Le document constitue, par là, une adjonction[1] notable au dossier dispersé qu'on possédait. Bien que la maladie de Rousseau ait fait l'objet, depuis soixante-dix ans, d'un grand nombre de mémoires et d'articles, la discussion sur cette question controversée n'est probablement pas encore close. Pour le moment, l'opinion qui paraît prévaloir dans le monde médical est celle du Dr Régis, professeur adjoint à la Faculté de Bordeaux : d'après lui, l'auteur du *Contrat social* et d'*Emile* était « un neurasthénique artérioscléreux » et il ajoute que « sa neurasthénie fut surtout une neurasthénie psychique, avec son état mental et moral, son hyperesthésie émotive, ses obsessions et ses phobies caractéristiques[2]. »

Théophile Dufour.

[1] Une lettre de Jean-Jacques, du 10 mai 1758, à un médecin qui n'est pas nommé, renferme aussi des détails à relever; ils ont échappé aux spécialistes, parce que cette lettre ne fait pas partie des éditions courantes de la Correspondance. Elle n'a été imprimée que dans les *Œuvres inédites,* publiées par Musset-Pathay, 1825, t. I, p. 36, 37.

[2] Voy. Dr E. Régis, *Etude médicale sur J.-J. Rousseau,* six articles dans la *Chronique médicale,* 1er février, 1er et 15 mars, 1er avril, 15 juin, 1er juillet 1900; et *La neurasthénie de J.-J. Rousseau,* dans la *Revue philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 1er juillet 1900; tirage à part, in-8° de 15 p.; — G.-J.-M. Sibiril, *Histoire médicale de Jean-Jacques Rousseau.* Thèse pour le doctorat en médecine. Bordeaux, 1900, in-8° de 161 p.; — Dr Cabanès, *Le cas pathologique de J.-J. Rousseau,* dans *Le cabinet secret de l'histoire,* 3e série, nouv. édit., Paris, 1905, pet. in-8°,

* * *

[1]J'espère mourir aussi pauvre que j'ai vécu; quelques hardes et quelque argent [2]composeront vraisemblablement toute ma succession, et ce n'est guère la peine de faire un testament pour [3]si peu de chose. Mais ce peu n'est pas à moi : j'en dois disposer selon les lois de la [4]reconnoissance[5]. J'espère [6]qu'un motif si juste rendra ma dernière volonté respectable aux juges, [7]quoique peut-être elle ne soit pas revêtue de toutes les formalités requises [8]en pareil cas.

J'institue et nomme pour mon unique héritière et légataire

p. 41-158. Dans la première édition (1898) de ce volume, le travail (p. 1-177) avait pour titre : *Jean-Jacques Rousseau, ses infirmités physiques et leur influence sur son caractère et sur son talent.* Il était accompagné de la reproduction de plusieurs textes, que l'édition de 1905 a supprimés.

Parmi les études plus anciennes, on lira avec profit un bon article de M. Henri Joly : « La folie de J.-J. Rousseau » (*Revue philosophique de la France et de l'étranger*, juillet 1890). Il répond à celui que Ferd. Brunetière a écrit sous le même titre, avec une partialité choquante (*Revue des deux mondes,* 1er février 1890; — *Études critiques sur l'histoire de la littérature française,* 4e série, 1891, p. 325-355).

[1] *Le peu que je laisse* (A) — *Je mourrai vraisemblablement* (B) aussi pauvre. — Les notes en caractères italiques reproduisent la plupart des mots ou des phrases biffées par Rousseau, et les lettres A, B, C, indiquent l'ordre successif des rédactions ainsi abandonnées.

[2] *feront selon toute ap[parence].*

[3] *disposer de* si peu.

[4] *de la justice et* de la.

[5] *et selon mes engagemens.*

[6] *que ce* motif rendra.

[7] *quand même il manqueroit à sa déclaration, j'aurois péché* [remplacé ensuite par *manqué*] *par ignorance.*

[8] *par les lois. Ces formes* [ensuite *formalités*] *sont si bruyantes et avec tous les soins* [ensuite *toutes les attentions*] *imaginables, il* [ensuite *on*] *est encore si peu sûr de ne pas laisser quelque moyen de nullité, qu'en faisant ce qui est juste, équitable et droit, j'aime en pareil cas* (A) — *de nullité, qu'un pauvre malade n'est guères capable des soins* (B) — *Je remplis un devoir indispensable, je fais une action juste et honnête, et je me repose sur* [ensuite : *je dois cette confiance à*] *l'honnêteté publique d'espérer* (C).

universelle Thérèse Le Vasseur, ma gouvernante, voulant que tout ce qui m'appartient, de quelque nature et en quelque lieu qu'il soit, même mes livres et papiers et le produit de mes papiers, lui appartienne comme à moi-même, et bien fâché de ne pouvoir [1] payer d'une manière plus avantageuse et plus digne de son zèle vingt ans de services, de soins et d'attachement, qu'elle [2] m'a consacrés [3].

J'exclus de ma succession tous mes parens, en quelque degré qu'ils soient, notamment les deux plus proches, savoir Susanne Gonceru, née Rousseau [4], ma tante, et Gabriel Rousseau [5], mon

[1] *pas reconnoître.*

[2] *a passés près de moi.*

[3] Avant comme après son testament, Jean-Jacques se demandait souvent ce que deviendrait Thérèse, une fois seule. Voy. les *Confessions,* livres XI, XII, et les lettres des 23 décembre 1761, 1er et 25 août 1763, 15 décembre 1763, 24 janvier 1765, 23 février et 31 mai 1766, 25 juillet 1768 (*Œuvres,* t. IX, p. 12, 69; t. X, p. 292-293; t. XI, p. 81, 82, 85, 107, 202, 313, 347; t. XII, p. 88).

[4] Susanne Rousseau, née le 13 février 1682, avait plus de 48 ans lorsqu'elle épousa, à Genève, le 24 août 1730 (contrat du 8 août, *Minutes de Marc Fornet,* notaire, vol. XLIX, fol. 102 v°-103 r°), *Isaac*-Henri Goncerut, fils de feu Louis, en son vivant châtelain de Crassier et bourgeois de Nyon. Elle vécut jusqu'au 11 novembre 1774. Son mari, baptisé le 29 octobre 1683, était un peu plus jeune, et Jean-Jacques n'avait pas oublié ce détail (*Confessions,* livre I; *Œuvres,* t. VIII, p. 3). Le 29 janvier 1768, alors qu'Isaac Goncerut était mort depuis dix-neuf mois (28 juin 1766), il le croyait encore vivant (*Œuvres,* t. XII, p. 56).

Jean-André De Luc, qui avait fait un séjour à Môtiers, du 22 ou 23 novembre au 7 décembre 1763, écrivit de Genève à J.-J. Rousseau, le 13 décembre, pour le remercier de son hospitalité. Sa longue missive contient ce passage : « J'ai eu l'honneur de remettre moi-même votre lettre *[lettre inconnue]* à Made Gonceru : elle pleura de joie en entendant prononcer votre nom, en voyant votre lettre et en écoutant la lecture qu'elle me pria de lui en faire. Elle s'étoit flattée de voir encore une fois son cher neveu et d'apprendre de lui la vérité de bien des choses qui le concernent et qui lui étoient parvenues très défigurées. J'ai suppléé à une partie de ce qui lui rendoit l'absence et le silence de ce neveu fort affligeans; mais elle ne se console qu'avec peine de ce qu'elle comprend bien que probablement elle ne le reverra plus. Malgré son grand âge, elle continue à faire seule ses affaires, tant au dedans qu'au dehors de la maison, mais Mr Gonceru ne sort presque plus. » (Mss. de la Bibl. de Neuchâtel.)

[5] Gabriel Rousseau, orfèvre, né en 1715, mort en 1780 sans postérité,

cousin germain, leur léguant à chacun cinq sols de légitime, non par mépris ni dérision, mais pour obéir à la loi.

J'ai plusieurs amis et parens auxquels je suis tendrement attaché, et auxquels je voudrois pouvoir [1]laisser quelques signes de souvenir, entre autres à ma tante Gonceru, ci-devant nommée, laquelle a pris soin de mon enfance et m'a donné en toute occasion des marques de tendresse[2], à mon cousin Jean Rousseau[3], qui est à Londres, et à mon digne ami Monsieur

était fils de David Rousseau (1680-1742, horloger, frère d'Isaac). — Une lettre qu'il adressa à Jean-Jacques, le 1[er] août 1763, est conservée à la Bibl. de Neuchâtel : il rappelle qu'ayant écrit à son cousin, alors à Montmorency, il n'a pas reçu de réponse. « J'espère, » dit-il aussi, « que vous voudrez bien me continuer cette amitié dont vous m'honorâtes lors de votre séjour à Genève, laquelle je n'oublierai jamais. »

[1] *léguer.*

[2] *que je n'ai point oubliées.*

[3] Jean Rousseau, 1724-1795, établi à Londres, cousin issu de germain de Jean-Jacques : leurs grands-pères, David Rousseau, 1641-1738, et Noé Rousseau, 1645-1695, étaient frères. — Dix-sept lettres de Jean Rousseau à l'auteur d'*Emile* se trouvent à Neuchâtel, toutes écrites de Londres (1761-1766), sauf une d'Aubonne (Vaud), mai 1764, au retour d'une visite à Môtiers. M. Eug. Ritter en a publié quelques extraits dans *L'Alliance libérale* des 8 mars et 23 août 1884.

Théodore Rousseau, 1729-1807, — que le testament ne cite pas, — frère cadet de Jean, fut également en correspondance avec le philosophe, auquel il adressa neuf lettres de 1762 à 1765 (Bibl. de Neuchâtel). Voy. Eug. Ritter, *ibid.*, n° du 23 août 1884. — En 1786, il demanda qu'après la mort de Thérèse, le capital de 24000 livres, dont elle recevait l'intérêt tous les six mois, fût remis « aux parens de J.-J. Rousseau, » c'est-à-dire à lui et à son fils Jean-François (1763-1825), à Jean Rousseau, de Londres, et à Jean-François-Xavier Rousseau (1738-1808), consul de France à Bassora, aussi cousin issu de germain de Jean-Jacques. L'année suivante, on songeait à leur céder la moitié de cette somme : Paul Moultou et Du Peyrou y consentaient. Aucune suite, cependant, ne fut donnée à ce projet, et la question ne se serait même pas posée si le testament de 1763 avait été communiqué par les héritiers de Richard Davenport aux parents ou aux amis de J.-J. Rousseau, au lieu de rester inconnu pour eux. — Jean-François Rousseau, fils de Théodore, ne renonçait pas entièrement à ses prétentions en 1795 et en 1801. — Voy. ms. 7923 de la Bibl. de Neuchâtel, fol. 152-159; — *Discours préliminaire* de Du Peyrou, en tête de son édition de la *Seconde partie des Confessions*, p. VI-VIII ; — ms. fr. 235 de la Bibl. de Genève, fol. 63, 64, 67, 92, 93, 102, 107, 109, 120 et suiv.

Moultou. Mais la crainte de soumettre l'exécution de mes dernières [volontés[1]] à des formes et procédures qui consumeroient le peu que je puis laisser m'empêche d'altérer par aucun legs la simplicité du présent testament, et je prie en général tous ceux à qui j'ai été attaché de mon vivant de croire que ce[2] même attachement restera dans mon cœur jusqu'à [3]mon dernier soupir[4].

L'étrange maladie qui me consume depuis trente ans et qui, selon toute apparence, [5]terminera mes jours est si différente de toutes les autres maladies du même genre, [6]avec lesquelles les médecins et chirurgiens l'ont toujours confondue, que je crois qu'il importe à l'utilité publique qu'elle soit examinée [7]après ma mort dans son siège même. C'est pourquoi je souhaite[8] que mon corps soit ouvert, par d'habiles gens s'il est possible, et qu'on observe avec soin l'état du [9]siège de la maladie, [10]dont je joins ici la note pour l'instruction des chirurgiens. [Les parties malades doivent[11]] être affectées [12]d'une manière bien extraordinaire, puisque, depuis vingt ans, [13]tout ce qu'ont fait les plus habiles et savans artistes pour soulager mes maux n'a fait constamment que les irriter[14]. Je déclare au surplus n'avoir jamais eu aucune des maladies[15] qui [16]souvent donnent lieu à celles de cette espèce,

[1] Mot omis par Jean-Jacques.

[2] On pourrait aussi lire « le ».

[3] *son* dernier.

[4] *et que je mourrai avec le regret de ne pouvoir leur en donner des marques.*

[5] *est née avec moi.*

[6] Ms. : et avec.

[7] *par les gens de l'art.*

[8] *s'il y a d'habiles gens à portée.* Rousseau a négligé d'effacer cette phrase.

[9] *col de la vessie, de la prostate et de l'urètre, état qui doit offrir* (A) — *parties qui doivent* (B) être.

[10] *selon la note ci-jointe.*

[11] Mots omis, qu'il faut suppléer pour compléter la phrase.

[12] *bien extraordinairement.*

[13] *tout ce qu'on a fait* pour soulager.

[14] *et que j'ai beaucoup moins souffert.*

[15] *vénériennes.*

[16] *pour l'ordinaire.*

en quoi j'avoue[1] n'avoir à me vanter que de mon bonheur. Ce que je dis là est certain et [2]j'insiste [3]sur cette affirmation, parce que des médecins et chirurgiens ont, sur ce point, refusé de me croire, et ils ont eu tort. Il importe qu'ils ne cherchent pas la cause du mal où elle n'est point. [4]Les frais de cette opération [5]pourront être levés sur ma succession, mais sans contrainte, et je n'entends pas faire de [6]cet article une condition essentielle de mon testament. Je dis en ceci non ce que j'exige, mais ce que je souhaite pour l'instruction publique, et autant que cela pourra s'exécuter commodément et volontairement[7].

* * *

[8]Il y a vingt ans que je suis tourmenté d'une rétention d'urine, dont j'ai même eu des atteintes dès mon enfance et que j'ai longtemps attribuée à la pierre. M. Morand[9] ni les plus habiles chirurgiens n'ayant jamais pu me sonder, je suis resté incertain sur cette cause, jusqu'à ce qu'enfin le frère Côme[10] est venu à bout

[1] *avoir eu plus de bonheur que de.*

[2] *je l'affirme.*

[3] *d'autant plus à l'affirmer.*

[4] *J'espère que M[lle] Le Vasseur voudra bien pourvoir* [ensuite : *fournir*] *aux frais de cette opération, sans cependant rien exiger d'elle, ni faire de l'ouverture de mon corps* une condition. — Rousseau a oublié de biffer cette première rédaction, en écrivant la seconde dans la marge.

[5] *seront fournis.*

[6] *l'ouverture de mon corps.*

[7] *de la part de mon héritière.*

[8] Note annoncée dans le testament.

[9] Sauveur-François Morand (1697-1773), docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, puis de l'hôtel des Invalides, membre de l'Académie des sciences et secrétaire général de l'Académie de chirurgie. — Cf. *Confessions,* livre VIII; *Œuvres*, t. VIII, p. 256, 259.

[10] Jean Baseilhac (1703-1781), connu sous le nom de frère de Saint-Côme, ou frère Côme, depuis son entrée (1729) dans l'ordre des feuillants, inventeur du « lithotome caché » et d'autres instruments ou procédés.

Les *Confessions* (livre XI; *Œuvres*, t. IX, p. 21) placent au printemps de 1762 les visites du frère Côme. Mais celles-ci remontent au mois de juin 1761, comme le prouve une lettre inédite à Lenieps, du 18 juin 1761, qui a passé dans deux ventes d'autographes, 25 mai-4 juin 1852 (Laverdet), n° 1569, et 28 avril 1883 (Eug. Charavay), n° 116. Voy. aussi une autre

d'introduire une[1] algalie très menue avec laquelle il s'est assuré qu'il n'y avoit point de pierre.

Mes rétentions ne sont point par accès comme celles de ceux qui ont la pierre, qui tantôt urinent à plein canal et tantôt n'urinent point du tout. Mon mal est un état habituel. Je n'urine jamais à plein canal et jamais aussi l'urine n'est totalement supprimée, mais le cours en est [2]seulement plus ou moins embarrassé, sans être jamais [3]entièrement libre, [4]de sorte que j'éprouve une inquiétude, un besoin presque continuel, que je ne puis jamais bien satisfaire. [5]Je remarque pourtant dans ces inégalités un progrès constant, par lequel le fil de l'urine diminue d'année en année, ce qui me fait juger qu'il finira tôt ou tard par être tout à fait arrêté.

Il y a des embarras dans le canal de l'urètre et les bougies suppuratives de M. Daran[6] m'ont quelquefois procuré un peu de soulagement, mais leur long usage, loin de continuer à me soulager, m'a toujours nui, et même, leur introduction devenant chaque jour plus difficile, il a fallu les faire de jour en jour plus minces, et enfin les quitter [7]par longs intervalles, pour les [8]reprendre ensuite avec [9]moins de difficulté.

Il m'a semblé que l'obstacle qui s'opposoit à leur introduction s'enfonçoit toujours plus dans la vessie, de sorte qu'il a fallu

lettre au même, du 7 juillet 1761, imprimée dans *L'Amateur d'autographes*, 1863, p. 323, et la Correspondance générale, 30 octobre 1761 (*Œuvres,* t. X, p. 276). Ainsi l'accident, — « un bout de sonde molle resté dans le canal de l'urètre, » — dont Rousseau parle à Moultou le 12 et le 23 décembre 1761 (*ibid.*, p. 286, 291), survint cinq mois après l'examen auquel le frère Côme avait procédé à deux reprises, et non pas « longtemps » avant, comme le disent les *Confessions.*

[1] Ms. : un algali très menu avec lequel.

[2] *toujours embarrassé plus ou moins.*

[3] *libre.*

[4] *et son fil diminue par un progrès sensible, mais inégal, de sorte que quelquefois.*

[5] *mais comme je m'aperçois du progrès* (A) — *comme le fil de l'urine diminue toujours, il y a* (B).

[6] Jacques Daran (1701-1784), l'un des chirurgiens du roi, propagea, contre les rétrécissements de l'urètre, l'usage des bougies emplastiques.

[7] *tout à fait.*

[8] *introduire.*

[9] *plus* de.

d'année en année employer des bougies plus longues et, dans les derniers temps, n'en trouvant [1]pas qui le fussent assez, [2]je [me] suis avisé de les alonger.

Les bains, les diurétiques, tout ce qui apporte ordinairement du soulagement à ces sortes de maux n'a jamais fait qu'augmenter les miens, et [3]jamais la saignée ne m'a procuré le moindre soulagement. Les médecins et chirurgiens n'ont jamais fait sur mon mal que des raisonnemens vagues, par lesquels ils cherchoient bien plus à me [4]consoler qu'à m'instruire. Faute de savoir guérir le corps, ils ont voulu se mêler de guérir l'esprit. Leurs [5]soins n'ont pas plus profité à l'un qu'à l'autre : j'ai vécu beaucoup plus tranquille depuis que je me suis passé d'eux.

Le frère Côme dit avoir trouvé la prostate fort grosse, fort dure et comme squirreuse; c'est donc là qu'il faut porter ses observations. Le siège du mal est certainement dans la prostate, ou dans le col de la vessie, ou dans le canal de l'urètre, et probablement dans tous les trois. C'est là qu'examinant l'état des parties on pourra trouver la cause du mal.

Il ne faut point chercher cette cause dans [6]l'effet de quelque ancienne maladie vénérienne, car je déclare n'en avoir jamais eu de cette espèce. Je l'ai dit [7]aux artistes qui m'ont soigné. J'ai jugé que plusieurs d'entre eux ne m'en croyoient pas. Ils ont eu tort. [8]Cet avantage n'étant un effet que de mon bonheur ne peut [9]m'attirer aucune espèce de louange, et soit qu'on m'en croie, ou qu'on ne m'en croie pas, je crois devoir confirmer ici la vérité que j'ai déclarée, afin qu'on n'aille pas chercher [10]à mon mal une cause qu'il n'a point eue.

[1] *plus d'assez.*

[2] *j'ai été forcé d'y ajouter des alonges* (A) — *j'ai trouvé le moyen* (B) de les alonger.

[3] *je n'ai jamais éprouvé.*

[4] *tranquilliser.*

[5] *recettes.*

[6] *les restes.*

[7] *à tous.*

[8] *Comme cet avantage est un effet de mon bonheur et non pas de ma sagesse, je ne gagnois* (A) — *Comme je leur déclarois* (B).

[9] *me valoir.*

[10] *la cause de mo[n].*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

JUIN 1907

Personnel de la Société.

Depuis la publication de la 1re livraison du t. III du *Bulletin,* datée d'octobre 1906, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1906 Edmond Fatio, architecte.
Théodore Grossmann.
1907 Hugo de Claparède, professeur extraordinaire à l'Université.
Hans Naegeli-Åkerblom, docteur en médecine.
Fernand Aubert, licencié ès lettres.
Auguste Gampert, licencié en théologie.
Maurice Dunant.
Frédéric Rilliet, docteur en médecine.
Gustave Reverdin.
Waldemar Deonna, docteur ès lettres.
Le Prince Ferdinand de Faucigny-Lucinge.
Jules Naville.

Le nombre des membres effectifs de la Société était, au 30 juin 1907, de 206.

La Société a eu le regret de perdre un de ses membres correspondants, M. Eugène Arnaud.

Eugène Arnaud, né à Crest (Drôme), le 18 octobre 1826, était un des doyens des membres correspondants de la Société (1873). Fils du pasteur L.-F. Arnaud, président du Conseil de l'église réformée de Crest, il tenait à Genève par sa mère, qui était née Poulin. Et c'est à l'Académie de Genève qu'il commença ses études de théologie. Successivement pasteur à Crupies (Drôme) de 1850 à 1853, aux Vans (Ardèche) de 1853 à 1865, enfin dans sa ville natale, où il a occupé le ministère de 1865 à 1902 et dont il a présidé le Consistoire depuis 1876, Arnaud a beaucoup contribué, par son activité et son dévouement, à développer les œuvres protestantes de cette ville.

Il a énormément écrit, sur divers sujets de théologie, et surtout sur l'histoire du protestantisme dans le sud-est de la France. Dans ce domaine, ses principaux ouvrages sont :

*Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI*me*, XVII*me* et XVIII*me* siècles.* Paris, 1875-1876, 3 vol. in-8°.

Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, de la Réforme à la Révolution. Paris, 1888, 2 vol. in-8°.

On lui doit encore un grand nombre d'opuscules sur l'époque du Désert dans le Dauphiné, sur l'Académie de Die en Dauphiné, sur les Vaudois du Dauphiné, sur les imprimeurs d'Orange; plusieurs monographies sur les églises réformées du sud-est de la France : celles de Crest, de Marseille, d'Annonay; une *Bibliographie huguenote du Dauphiné,* etc.

Pour un grand nombre de ces ouvrages, Arnaud a utilisé les manuscrits de la Bibliothèque publique de Genève: la correspondance des Eglises réformées, les Papiers Court, etc. Il a aussi recherché aux Archives d'État de Genève les traces des nombreuses familles émigrées de cette partie de la France à Genève, lors des différents Refuges, et il a publié un opuscule intitulé :

Emigrés protestants dauphinois secourus par la Bourse française de Genève de 1680 à 1710, d'après un manuscrit de César Auquier en la possession de M. Henry Bordier. Grenoble, 1885, in-8°.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

734. — *Séance du 8 novembre 1906.*

La généalogie de Sainte-Beuve, par M. Eugène RITTER.

M. Eugène Ritter rend compte d'une publication de M. Victor Picou, lequel a fait des recherches généalogiques sur la famille de sa mère, qui était née Sainte-Beuve, et sur toutes les familles de ce nom.

Sainte-Beuve en Rivière et Sainte-Beuve aux Champs sont deux localités de Normandie, à mi-chemin entre Aumale et Neuchâtel. Il y eut là une famille féodale de Sainte-Beuve, dont le plus ancien représentant a pris part à la première croisade. La filiation que M. Picou a établie ne commence qu'un siècle plus tard et se poursuit régulièrement pendant neuf générations. Elle est accompagnée de la mention de quelques personnages égrenés qui avaient le même rang social, et dont les derniers sont du commencement du seizième siècle. Parmi les alliances de cette noble famille, on remarque celle de Laurent de Sainte-Beuve — qui est mort à la bataille d'Azincourt — avec Catherine de Montmorency.

M. Picou a dressé la généalogie de quatre autres familles du même nom, dont les souches remontent respectivement :

à 1540 : c'est la famille du docteur janséniste du XVIIme siècle, dont il est parlé dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve ;

à 1587 : nous en parlerons tout à l'heure ;

à 1695 : c'est la famille d'un juge au tribunal de la Seine, dont le célèbre écrivain, son homonyme et son contemporain, a parlé aussi dans son *Port-Royal*. Le dernier représentant de cette famille, aujourd'hui, est un religieux bénédictin, Dom René de Sainte-Beuve ; il a dû quitter la France, comme les autres membres de son ordre, qui ont voulu continuer à vivre selon la règle de saint Benoît ;

à 1715 enfin : c'est la branche de l'illustre critique et poete. Ses ascendants ont occupé des fonctions administratives, qui paraissent avoir été en échelle descendante : son arrière-grand-père était lieutenant de la ville et du château de Moreuil en Picardie ; son grand-père était procureur fiscal ; son père, employé dans l'administration des octrois.

De ces quatre familles, un généalogiste à venir réussira peut-être un jour à retrouver les liens; il saura peut-être les rattacher à une souche commune, et qui sait? à la famille féodale elle-même! En attendant, M. Picou a fait de bonne besogne, s'appliquant à ne rien dire qui ne soit vrai, simple et puisé dans des documents authentiques. M. Picou, descend, par sa mère, de la seconde de ces quatre familles, la seule qui soit aujourd'hui florissante et qui compte une postérité nombreuse.

Il a été attiré à ces recherches, non pas par la renommée de l'auteur des *Lundis,* non pas par l'éclat féodal d'une ancienne et noble famille seigneuriale, mais par le souvenir d'une anecdote patriarcale : la reine Hortense, en 1812, ayant récompensé par un don gracieux la vie bienfaisante de son grand-père, propriétaire à Chauvey et maire de cette commune.

La numismatique de l'Évêché de Genève aux XIe et XIIe siècles, par M. Eugène DEMOLE.

M. Demole donne lecture de la première partie du mémoire dont on trouvera le compte rendu ci-dessous, p. 62.

735. — *Séance du 22 novembre 1906.*

Une correspondance inédite de Mallet-Du Pan avec Etienne Dumont, par M. Auguste BLONDEL.

Cette communication sera imprimée dans une des prochaines livraisons de la *Revue historique.*

Lettres de Mallet-Du Pan à Mounier (1789-1799), communiquées par M. Théophile DUFOUR.

Jean-Joseph Mounier (1758-1806), de Grenoble, joua un grand rôle aux États généraux et à l'Assemblée nationale pendant quelques mois de l'année 1789. Il avait à la fois, dit un biographe, « les talents de l'homme politique et la droiture inflexible de l'homme de bien. » Membre du groupe des royalistes constitutionnels, il ne tarda pas à entrer en relations avec Mallet-Du Pan, qui défendait les mêmes idées dans le *Mercure.*

Après avoir retracé la carrière de Mounier, M. Th. Dufour présente vingt lettres que Mallet lui adressa. La première est du 17 septembre 1789 : Mounier, alors en pleine activité législative, allait devenir, onze jours plus tard, président de l'Assemblée nationale. Quand Mallet écrivit sa seconde

et sa troisième lettres (14 mars, 28 avril 1790), le député démissionnaire, en butte à la haine démagogique, avait dû se réfugier en Dauphiné, d'où il fut bientôt contraint de se rendre à l'étranger. Les neuf suivantes (1790, 1791) sont envoyées à Genève; Mounier y demeurait « Boulevard Saint-Antoine. » Comme elles couraient le risque d'être interceptées, si le nom du destinataire eût figuré sur la suscription, trois d'entre elles, confiées à la poste, sont adressées « à Mademoiselle Cécile Des Granges, rue de St-Léger, à Genève. » En 1792, Mallet, lui aussi, quitta la France; dans le second semestre de cette année, on le voit dater six lettres, tour à tour, de Francfort — où il avait été chargé d'une mission politique de Louis XVI auprès du roi de Prusse et de l'empereur — puis de Genève, de Lausanne, de Nyon, d'Aubonne. A ce moment, Mounier faisait un séjour prolongé à Morat, chez la comtesse de Tessé, et il eut l'occasion de se rencontrer à Berne avec Mallet. La correspondance régulière s'arrête au 9 novembre 1792, du moins ce qui en subsiste dans le dossier, probablement incomplet, et il n'y a plus que deux missives très postérieures, écrites l'une de Berne, le 5 avril 1797, l'autre de Londres, le 16 août 1799.

M. Dufour donne lecture de quatre de ces lettres inédites. On y retrouve le vaillant et perspicace écrivain, qui, selon le mot de Taine, « a mis dix ans à faire la monographie de la fièvre révolutionnaire, avec un diagnostic sûr, des pronostics vérifiés, une parfaite intelligence des causes et des crises. »

736. — *Séance du 13 décembre 1906.*

J.-J. Rousseau et Mme d'Houdetot, communication de M. Eug. RITTER. — Fragments du travail impr. dans les *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, t. II, p. 1-136, et tiré à part, Genève, 1906, in-8°.

Le testament de J.-J. Rousseau, communication de M. Th. DUFOUR. — Impr. ci-dessus, p. 39-54, et tiré à part, Genève, 1907, in-8°, 18 p.

737. — *Séance du 10 janvier 1907.*

Rapports du président (M. Francis De Crue) et du trésorier (M. Victor van Berchem) sur l'exercice 1906.

Élection du Comité : MM. Victor van Berchem, président; Léon Gautier, vice-président; Léopold Micheli, secrétaire; Albert Choisy, trésorier; Camille Martin, bibliothécaire; Francis De Crue; Frédéric Gardy; Paul Schazmann; Charles Seitz.

Les vitraux de l'église de Vandœuvres, communication de M. Camille FAVRE, avec projections lumineuses.

Ces quatre vitraux ont été donnés à l'église de Vandœuvres par M. Georges Streckeisen-Moultou, vers le milieu du XIXme siècle approximativement. Très probablement ils venaient d'une collection bâloise. Par leurs sujets et leur travail, ils semblent cependant être originaires de la Suisse centrale ou orientale. Quelque peu endommagés en 1906, ils ont dû être remis en plomb et réparés, travail qui a été fait par M. Krachten sous l'habile direction de M. Perron.

Les n°s 1 et 2 sont des pendants.

N° 1. — « Das Landt Urry, Anno 1647. » — Écussons d'Uri surmontés de l'écusson impérial. — *Supports*, à droite, un saint abbé crossé et mitré donnant l'aumône à un mendiant; à gauche, un ange aux pieds chaussés, tenant une palme. — *Arcature,* avec pilastre Renaissance, surmontée de deux petits anges nus. Fond blanc, orné d'un fil ou ruban noir.

N° 2. — « Das Landt Glaris, 1647. » — Écussons de Glaris surmontés de l'écu impérial. — *Supports*, à droite, saint Fridolin crossé et vêtu de noir; à gauche, la Mort tenant une lettre datée de 1647. — *Arcature,* chérubins et fond comme le n° 1.

N° 3. — « Von Gottes Gnaden Placidus Abbte dess. Fürstl., Gottshaus « Einsidlen, 1648. » — Écusson ovale, cimier crossé et mitré, écartelé : au 1er, les corbeaux d'Einsiedlen, au 4me, d'azur à 2 gaffes d'or, au 2me, d'or à 3 clous de sable, au 3me, d'or au coq de gueulles. — *Supports,* à droite, saint Meinrad et les corbeaux; à gauche, saint Placide, martyr, tenant une épée et une palme. — *Arcature* à fronton de couleur sépia, avec colonnes jaunes, fond blanc uni. En haut, Vierge dans sa gloire ovale.

N° 4. — « Edmundus von Gottes Gnaden Abbt des würdigen Gotts- « haus bey unser Lieben F. zu St Urben (Urban), anno 1649. » — Écusson ovale, cimier crossé et mitré, écartelé : au 1er, armes de saint Urban (de sable, à la bande échiquetée d'or et de gueulles), au 4me, d'argent au chef d'azur, chargés d'un lion de gueulles, aux 2me et 3me, partis d'or et d'azur, chargés d'une fleur de lys brochant au contraire. — *Supports*, à droite, un saint pape, coiffé de la tiare, tenant un livre et une grappe de raisin; à gauche, un saint abbé, en robe de moine, crossé et tenant les instruments du supplice. En haut, grande Vierge dans sa gloire ovale, flanquée de deux anges en robe rouge. Pas d'arcature, fond blanc très restreint.

Ces quatre vitraux, bien que postérieurs d'un siècle environ à la bonne époque, sont intéressants. Les n°s 1 et 2, surtout, sont excellents pour le temps. Les n°s 3 et 4, plus modernes de sentiment et très bariolés, sont cependant habiles de facture.

L'état de conservation est bon. Quelques fentes. Au n° 2, en haut, l'ange de gauche est moderne et, au n° 3, la gloire de la Vierge a été retouchée.

L'entreprise des ducs de Nemours et de Guise sur Genève, en 1578, par M. Lucien CRAMER.

Au moyen de documents, recueillis par lui dans les archives d'Italie, M. Cramer fait l'historique de cette entreprise exécutée au mois d'avril 1578. Les correspondances du duc de Savoie, les rapports de ses ambassadeurs à Paris et du gouverneur de Savoie, recueillis aux archives de Turin, parlent des premières tentatives de Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois et cousin germain d'Emmanuel-Philibert. Ces tentatives, qui s'échelonnent sur la période comprise entre les années 1562 à 1578, ne purent aboutir en raison de la constante opposition qu'elles rencontrèrent de la part du duc de Savoie.

Aux archives du Vatican et de Venise, enfin, M. Cramer a mis la main sur les dépêches du nonce Santa Croce et de l'ambassadeur vénitien Mattio Zane, accrédités tous deux à la cour de Turin. Les rapports détaillés de ces excellents observateurs permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, les progrès de la plus importante et de la dernière de ces tentatives, celle de 1578, exécutée à l'insu du souverain savoyard par le duc de Nemours et son beau-fils Henri de Guise, le chef de la maison de Lorraine. Dans le but de s'emparer de Genève par surprise, le duc de Nemours avait levé 3000 hommes de troupes en Savoie, et Henri de Guise avait acheminé sur cette ville une trentaine de compagnies d'infanterie et de la cavalerie, prises dans les garnisons de Metz, Toul et Verdun, qui faisaient partie de son gouvernement de Champagne. L'insuffisance des préparatifs, l'incurie des chefs, les indiscrétions commises en cours de route, enfin les avertissements adressés aux Genevois et l'opposition du Sénat de Savoie, prévenu à temps de ce qui se préparait, firent avorter l'expédition des deux ducs alliés, dont les troupes vinrent s'arrêter à trois lieues de Genève. Les dépêches du vénitien Zane et du nonce Santa Croce nous font connaître les mesures de précaution adoptées par le duc de Savoie pour mettre ses états à l'abri d'une incursion nouvelle de troupes étrangères, et elles nous font assister à la réconciliation d'Emmanuel-Philibert et de Jacques de Nemours, que ces événements avaient momentanément désunis.

738. — *Séance du 24 janvier 1907.*

Numismatique de l'Évêché de Genève aux XIe et XIIe siècles, par M. Eugène DEMOLE (suite et fin) [1].

Le 11 août 1892, on découvrit dans la grotte dite des « Faux-Monnayeurs », sur les flancs du Mont-Salève et non loin du Pas-de-l'Échelle, un trésor important de monnaies du moyen âge, au nombre d'environ 1200 pièces. Ce fut en voulant installer une forge provisoire, en vue du percement d'un tunnel, que les ouvriers mirent à nu ce trésor, dont ils s'emparèrent et qu'ils dispersèrent aux quatre vents. MM. P.-Ch. Strœhlin et Dr A. Ladé, directeurs du Comptoir de numismatique, se rendirent sur les lieux et, avec une infatigable persévérance, qu'on ne saurait trop louer, ils purent recueillir environ 600 pièces. Le Cabinet de numismatique de Genève et un petit nombre d'amateurs purent réunir encore quelques centaines de ces monnaies, si bien qu'on peut évaluer à 850 ou 900 le nombre de pièces sauvées de la destruction.

M. le Dr Ladé entreprit de décrire les monnaies du trésor du Pas-de-l'Échelle qui toutes sont des deniers appartenant à l'évêché de Genève [2].

Occupé pendant longtemps à d'autres travaux, ce ne fut qu'au commencement de 1906 que je pris connaissance de ce mémoire qui, au point de vue des descriptions et eu égard aux documents utilisés par l'auteur, ne laisse rien à désirer. Malheureusement, M. Ladé n'avait eu connaissance ni des pièces conservées au Cabinet de numismatique, ni de celles recueillies par le Dr Gosse et d'autres collectionneurs. En outre, les thèses numismatiques soutenues par M. Ladé pouvaient paraître fort sujettes à caution. Pour ces diverses raisons, un remaniement de ce travail m'a paru nécessaire. J'ai tenu à soumettre à M. Ladé les points sur lesquels je me trouvais en contradiction avec lui, espérant ainsi provoquer une discussion intéressante. Mais M. Ladé m'a répondu que ses occupations actuelles et l'état de sa santé ne lui permettaient plus de se livrer à la numismatique scientifique, si bien que j'ai dû renoncer à mon projet.

Le trésor du Pas-de-l'Échelle est formé de deniers frappés par les évêques de Genève aux XIe et XIIe siècles. Les pièces les plus anciennes sont de l'évêque Frédéric (1032-1073), dont on ne connaissait jusqu'alors qu'une seule monnaie conservée au Cabinet de numismatique de Genève et publiée

[1] Voyez ci-dessus, séance du 8 novembre 1906.

[2] Aug. Ladé, *Le trésor du Pas-de-l'Échelle.* Genève, 1895, in-8°, pl. (Extrait de la *Revue suisse de numismatique*, 1893 et 1894).

en 1887[1]. Elles présentent au droit la légende GENEVA CIVITAS, avec le temple carolingien à cinq ou quatre colonnes, puis au revers et en abrégé FREDERICVS EPISCOPVS et une croix simple. Après les deniers au nom de Frédéric, le monnayage de l'évêché devient anonyme, sans doute pour mieux s'inspirer du type des deniers de Vienne en Dauphiné. Ces pièces anonymes sont frappées au nom de St-Maurice, puis au nom de St-Pierre, patron de la cathédrale de Genève. On a donc trois grandes divisions des pièces du trésor : monnaies signées de Frédéric, évêque, monnaies anonymes au nom de St-Maurice et monnaies anonymes au nom de St-Pierre. Dans chacune de ces classes on observe deux sortes de pièces, les unes de bon style, de titre et de poids élevés, les autres de style dégénéré, faibles de titre et de poids. Pour expliquer cette curieuse anomalie, M. Ladé suppose que les pièces incriminées ont été fabriquées dans un atelier interlope, situé en dehors de l'évêché, l'atelier d'Aiguebelle, en Maurienne. Malheureusement, cette intéressante hypothèse ne saurait se soutenir, car une étude attentive des revers indique que nombre de pièces soi-disant frappées à Aiguebelle sont identiques à celles émises à Genève, et deux pièces ne sauraient être identiques si elles ne sont sorties du même coin.

M. Ladé estime, en outre, que les deniers bon poids de l'évêque Frédéric ont été taillés dans la *libra antiqua* et non dans la livre romaine usuelle, car, dit-il, le poids moyen des deniers de Frédéric est de 1 gr. 165 et le scrupule, soit denier romain, $^1/_{288}$ partie de la livre, n'est que de 1 gr. 137. Les deniers de Frédéric seraient donc trop pesants, mais ils représentent assez bien le poids du scrupule, soit denier de la *libra antiqua*, qui ascende à 1 gr. 184. M. Ladé fait ici une grave confusion entre la livre-poids et la livre-monnaie. Depuis Charlemagne, la livre romaine de 12 onces valant 288 deniers-poids se divisait aussi en 20 sols faisant 240 deniers-monnaie. Lorsqu'on taillait la monnaie, on ne s'inquiétait plus, à cette époque, qu'elle cadrât ou non avec le denier-poids, mais on prescrivait la taille à tant de sous par livre-monnaie. C'est ainsi que les deniers de l'évêque Frédéric furent taillés d'abord à 24 sous 4 deniers, puis, plus tard, à 23 sous 6 deniers par livre. Nous n'avons donc que faire de la *libra antiqua*.

La troisième thèse de M. Ladé, que je suis obligé de contredire, est de prétendre qu'une partie des deniers au type de St-Pierre a été frappée au marc. L'étude des documents montre qu'à Genève le marc ne fut pas,

[1] Eug. Demole, *Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève* (*XI*e *siècle*). Paris, 1887, in-8°, fig. (Extrait de la *Revue numismatique*, 3e série, t. V, p. 176).

selon toutes probabilités, introduit avant 1135, date trop tardive pour qu'aucune pièce du trésor du Pas-de-l'Échelle puisse avoir été frappée à cet étalon.

Voici maintenant le classement que je propose pour les pièces du trésor, en m'aidant pour cela soit des documents connus de l'histoire de l'évêché, soit de l'étude des titres, des poids et des types monétaires.

L'évêque Frédéric tient le siège de 1032 à 1073. Borzadus lui succède jusqu'en 1078, et c'est alors que commence l'épiscopat de Guy de Faucigny, qui devait durer jusqu'en 1120. Cet évêque laissa son frère, le comte de Faucigny et son frère utérin, le comte de Genevois, empiéter sur les biens et prérogatives de l'Église. La monnaie, comme tout ce qui touchait au temporel de l'administration du diocèse, fut fort négligée. Le successeur de Guy, Humbert de Grammont (1120-1135), se donna comme tâche de réparer les fautes et les faiblesses de son prédécesseur. Il affermit de nouveau en sa main toutes les régales par l'acte solennel de Seyssel, dans lequel il est entre autres spécifié que la monnaie appartient au seul évêque.

On peut donc avec vraisemblance supposer que les deniers bon style et bon poids au nom de Frédéric furent émis par ce prince, et peut-être aussi par son successeur Borzadus. Sous l'épiscopat de Guy de Faucigny, tout semble aller à la dérive et la monnaie n'est plus dirigée par une bonne administration. C'est l'époque des mauvais deniers au nom de Frédéric, puis au nom de St-Maurice et de St-Pierre, toutes pièces que M. Ladé avait attribuées à l'atelier d'Aiguebelle. Enfin, sous Humbert de Grammont, la monnaie se relève, soit pour le titre, soit pour la taille ; elle redevient excellente, meilleure même que n'était celle de l'évêque Frédéric, mais elle demeure anonyme.

Le travail dont je viens de résumer brièvement quelques-uns des traits principaux sera prochainement publié et formera l'un des premiers chapitres de l'*Histoire monétaire de l'Évêché de Genève*. Je me propose de publier par la suite les deniers anonymes de la fin du XIIe siècle qui présentent encore quelque originalité dans le type, puis ceux frappés aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, jusqu'à l'ouverture de l'atelier de Cornavin par la Savoie, en 1448, longue et banale série, au type immobilisé et dégénéré, dont les attributions présenteront les plus grandes difficultés.

Le Musée suisse de photographies documentaires, communication de M. Paul STROEHLIN. — Monsieur Strœhlin indique le but que poursuit cette institution, il en retrace l'historique et donne quelques détails sur le plan adopté pour le classement des photographies et sur les procédés employés en vue de leur conservation.

739. — *Séance du 7 février 1907.*

Notes sur quelques pages inédites ou publiées de J.-J. Rousseau, communication de M. Th. DUFOUR. — Fragments des *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau, 2e série,* impr. dans les *Annales de la Société J.-J. Rousseau,* t. II, p. 153 et suiv., et tirées à part, Genève, 1907, in-8°.

La dernière campagne de fouilles à Pergame, communication de M. Paul SCHAZMANN, avec projections lumineuses.

M. Schazmann, membre de l'Institut archéologique impérial allemand, fait un rapport sur la dernière campagne des fouilles de Pergame, dont il avait déjà entretenu l'auditoire de la Société d'histoire l'année dernière.

Il commence par quelques considérations générales pour montrer l'importance de Pergame dans l'histoire, et la grande influence qu'a eue cette ville sur l'art romain et les périodes qui ont suivi; gardienne des traditions attiques et promotrice des nouveaux courants artistiques, elle a été le fil conducteur reliant l'antiquité grecque à Rome.

Les bas-reliefs ornant l'autel furent le point de départ qui entraîna l'exploration de la ville entière.

L'Institut archéologique allemand continue chaque année, en automne, les fouilles, qui avaient été entreprises autrefois par les Musées de Berlin,

La ville suit la configuration naturelle d'une colline où s'étagent, sur de larges terrasses, les monuments des Attalides. Le temple d'Athena occupe le centre d'une vaste cour, entourée d'un portique, dont le premier étage communiquait avec la célèbre bibliothèque. La décoration intérieure du péristyle explique la genèse du système de décoration qu'on trouve sur tous les murs de Pompéi et dont on se faisait généralement une idée fausse.

Le théâtre de Pergame a donné lieu à des études intéressantes jetant un jour nouveau sur la question controversée de la scène antique. Dans le théâtre grec, la scène en bois était la maison des acteurs; on a retrouvé les trous dans lesquels étaient fixés les mâts servant à dresser une sorte de tente. Les acteurs et le chœur jouaient dans l'orchestre. L'estrade serait une invention romaine.

Dans une villa, nouvellement découverte, on a retrouvé des peintures ayant de la valeur parce qu'elles avaient été décrites déjà dans l'antiquité par Pline. La continuation des fouilles dans le gymnase a donné d'heureux résultats : un odéon ou salle de conférences, une vaste exèdre, de forts beaux fragments de statues et de nombreuses inscriptions. Deux temples, dont on a reconnu l'existence, seront examinés de plus près l'automne prochain.

Les recherches ont porté aussi sur les conduites d'eau, les routes, les enceintes et portes de ville.

Dans un *tumulus* situé dans la plaine, non loin de la ville antique, les excavations ont amené la découverte de la sépulture d'un ancien roi de Pergame. Le sarcophage, resté intact, contenait, avec les restes du défunt, une grande couronne en or massif, composée de branches de chêne entrelacées et retenues par un éros ailé.

Il y avait en outre divers ornements précieux et une épée dont le fourreau, en or, avait des représentations figurées.

740. — *Séance du 21 février 1907.*

Un dictionnaire des noms de lieux de la Suisse romande, communication de M. Ernest MURET. — Compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Essai de toponymie; origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*, par Henri Jaccard (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2me série, tome VII, 1906). Ce compte rendu est imprimé dans les *Archives suisses des traditions populaires,* t. XI (1907), p. 145-163.

741. — *Séance du 7 mars 1907.*

Les cimetières francs et burgondes à propos des tombes de Cessy près Gex, communication de M. Alfred CARTIER. — Impr. ci-après, p. 81.

M. C.-M. BRIQUET rend compte de l'article intitulé : *Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189,* par Joseph Berthelé, dans le *Bibliographe moderne,* 1906, p. 201-213.

742. — *Séance du 21 mars 1907.*

L'Affaire du 15 brumaire an IX, par M. Edouard CHAPUISAT. — Impr. dans la *Révolution française,* t. LII (1907), p. 494-522, et tiré à part, Paris, 1907, in-8°, 31 p.

Une lettre inédite de Paul Moultou sur la condamnation de Rousseau à Genève, communication de M. Gaspard VALLETTE. — Cette lettre sera imprimée dans les *Annales de la Société J.-J. Rousseau.*

743. — *Séance du 11 avril 1907.*

Une famille de fondeurs de canons à Genève au XVIIIme siècle, communication de M. Henry DEONNA.

Jean Maritz l'aîné (1680-1743), originaire de Berthoud (Berne), vint à Genève avec le fondeur bernois Samuel Leu, en 1720, sur la demande de la Seigneurie, qui lui confia la refonte de son artillerie. Des trente-deux pièces fondues alors il n'existe plus de traces, mais l'arsenal de Genève possède de lui deux petits canons dits « pièces de bataille », aux armes Lullin, et la famille Lullin de Châteauvieux deux semblables datés de 1733. Maritz doit sa célébrité à l'invention du forage horizontal et du coulage plein des canons, procédés qui firent faire de grands progrès à l'art de la fonte. En 1727 et années suivantes, il remplaça la machine hydraulique d'Abeille par une nouvelle machine plus perfectionnée et s'occupa des fontaines publiques et privées de la ville. De 1738 à 1743 il séjourna en France, principalement à Lyon, chez son ancien associé le fondeur Georges Münich ; il revint à Genève pour y mourir.

Samuel Maritz (1705-1786), son fils, installa, avec lui, la machine hydraulique et exécuta des travaux à Paris (1742) pour la Compagnie des glaces de St-Gobain. Le gouvernement de Berne lui confia la fonte de son artillerie en 1748 ; il se fixa à Berne, après avoir refusé à maintes reprises les offres de princes étrangers. Il fondit 150 à 160 pièces pour Berne de 1752 à 1775, quelques-unes pour Bâle, Bienne et la forteresse d'Aarburg; deux pièces de cette place (gros canons de siège) sont actuellement à l'arsenal de Morges. Son fils, Jean (1738-1807), établi à La Haye, réorganisa les fonderies de Hollande et devint le chef d'une lignée d'habiles fondeurs.

Jean Maritz le cadet (1711-1790), frère du précédent et élève de son père, fit une brillante carrière à l'étranger. Nommé commissaire des fontes d'artillerie de France, il créa les fonderies de Strasbourg, Douai, Rochefort et Ruelle ; il fut inspecteur général des fontes et forges de la marine en 1755. Sur la demande de Charles III, il se rendit en 1765 en Espagne pour y organiser les fonderies de Séville et Barcelone. Il fut créé baron et chevalier de Saint-Michel par Louis XV en 1758, et maréchal de camp par Charles III en 1766. Genève possède de lui une éprouvette en bronze, dont il fit don à la Seigneurie en 1753.

M. Camille MARTIN rend compte de l'article intitulé : *Le couvent de St-Jean à Münster dans les Grisons*, par Joseph Zemp avec la collabo-

ration de Robert Dürrer, [Ire partie], dans *Les monuments de l'art en Suisse, publication de la Société suisse des monuments historiques*, nouv. série, V et VI, 1906.

Revue des publications récentes sur l'archéologie monumentale en Suisse, par M. Camille MARTIN.

M. Martin énumère tout d'abord et caractérise brièvement les principales publications périodiques : l'*Indicateur d'antiquités suisses* et les *Monuments de l'art en Suisse,* qui concernent le pays tout entier ; le *Berne artistique* et le *Fribourg artistique, Nos anciens et leurs œuvres* à Genève, recueils d'un intérêt plus local ; le *Bulletin technique de la Suisse romande* la *Schweizerische Bauzeitung* et le *Heimatschutz,* qui contiennent parfois des articles intéressants pour l'archéologie, et enfin les nombreux organes des sociétés d'histoire des différents cantons. Des travaux de longue haleine ont également paru en dehors de ces publications. L'un des plus importants est la *Statistique des monuments de la Suisse*, commencée en 1872 par M. Rahn (paraissant au début avec l'*Indicateur*). Les édifices romans de tous les cantons ont été analysés dans une première série. Avant que la revue des monuments gothiques fût achevée, l'entreprise a été recommencée, depuis 1899, sur un plan beaucoup plus étendu, mais se poursuit très lentement. Un *Dictionnaire des artistes suisses* est actuellement en cours de publication et avance beaucoup plus rapidement. Des recueils de planches, reproduisant les principaux monuments pour en faciliter l'étude et la démonstration, font encore entièrement défaut. L'essai tenté par Anheisser dans son *Architecture suisse ancienne* ne remplit pas entièrement ce but. Dans certains domaines spéciaux, des études d'ensemble ont été entreprises. La Société des ingénieurs et architectes a publié un recueil, *Das Bauernhaus in der Schweiz*, et prépare un ouvrage analogue sur la *Maison bourgeoise en Suisse*, qui complètera et développera les premiers essais tentés à Bâle, *Basler Bauten des XVIII Jahrhunderts*, et à Genève, *Anciennes maisons de Genève.* L'architecture civile et religieuse n'a pas été l'objet de travaux d'ensemble durant ces dernières années. Les monuments d'architecture militaire de certaines régions ont été, par contre, étudiés avec beaucoup de soin par Merz, *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argaus,* et Felder, *Die Burgen der Kantone St-Gallen und Appenzell.* Cette rapide revue ne prétend pas être complète. Elle montre cependant les progrès effectués récemment dans la connaissance de notre ancienne architecture nationale.

M. Emile RIVOIRE rend compte de l'article intitulé : *La société à Genève sous l'empire français,* par Léandre Vaillat, dans la *Revue de Belgique*, 38me année (2me série, t. XLVIII), 1906, p. 5-16.

744. — *Séance du 25 avril 1907.*

M. C.-M. BRIQUET communique quelques fragments de l'avant-propos de son ouvrage intitulé : *Les filigranes, dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600* (Genève, 1907, 4 vol. in-4°).

L'Académie de Genève à l'époque du Directoire et sous le consulat, par M. Charles BORGEAUD. — Cette communication formera un chapitre du t. II (en préparation) de l'*Histoire de l'Université de Genève.*

Faits divers.

Dans l'année qui vient de s'écouler la Société a publié :

Au mois de janvier 1907, la première livraison du tome III du *Bulletin*, datée d'octobre 1906.

La Société auxiliaire des sciences et des arts a fait à la Société un second don de 1000 francs pour contribuer aux frais de publication des *Registres du Conseil* de Genève.

La Société est entrée en échange de publications avec la *Revista de archivos, bibliotecas y museos* de Madrid et avec l'Université de Pennsylvanie.

Le 9 mai 1907, la Société a fait une course en breack automobile suivant cet itinéraire : Fort de Sainte-Catherine, l'Eluiset, châteaux de Chaumont, Sallenôves, La Fléchère et Arcine.

Dans le double but de rendre les publications qu'elle reçoit par voie d'échange plus accessibles au public et de simplifier le service de sa bibliothèque, la Société a passé avec la Ville de Genève la convention suivante :

La Société d'histoire remet en don à la Ville de Genève, qui l'accepte, tout ce qu'elle possède en fait de publications périodiques émanant des sociétés dont la liste est annexée à la présente convention, et lui remettra à l'avenir la suite de ces mêmes publications aussi longtemps qu'elles continueront à lui parvenir par voie d'échange, le tout aux conditions suivantes :

Article premier. Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque publique et universitaire et ne pourront être aliénés sans l'autorisation de la Société d'histoire.

Art. 2. La remise des séries déjà parues sera faite suivant le mode à convenir entre le président de la Société et le directeur de la Bibliothèque. Elle devra être entièrement effectuée dans le délai d'une année. Il sera établi d'un commun accord, au moment de la remise, un état exact des publications cédées.

Art. 3. La Société d'histoire remettra la suite de ces publications :

a) le lendemain de chaque séance pendant les mois au cours desquels la Société tient séance.

b) à la fin de chaque mois pendant le reste de l'année.

La Bibliothèque fera prendre ces publications au local de la Société, aux époques indiquées.

Art. 4. Les nouvelles publications seront déposées dès leur réception par la Bibliothèque dans la salle G. Moynier (salle des périodiques); elles y seront laissées pendant au moins trois mois et ne pourront pas être prêtées à domicile pendant ce laps de temps.

Art. 5. La Société d'histoire fera, sur les indications de la Bibliothèque, les démarches et réclamations nécessaires dans le cas où la suite de ces publications ferait défaut ou n'arriverait pas en temps voulu.

Art. 6. Les membres de la Société d'histoire auront accès gratuitement à la salle G. Moynier et seront autorisés à emporter à domicile les livres de la Bibliothèque, sous réserve des clauses du règlement du 6 décembre 1901 relatif au prêt à l'extérieur, mais sans avoir à fournir la caution prévue à l'article 3 de ce règlement.

Art. 7. Les membres de la Société d'histoire ayant à faire un travail suivi seront admis à la salle Ernest Naville, en cas de place disponible.

Art. 8. Les membres de la Société d'histoire devront, lorsqu'ils en seront requis, présenter à la Bibliothèque une carte justifiant de leur qualité.

Art. 9. La Bibliothèque accusera réception au moins une fois par année des publications reçues.

Art. 10. La présente convention entrera en vigueur le premier mars 1907 pour durer jusqu'au 31 décembre de la même année. A partir de cette date, elle continuera d'année en année par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant le commencement d'une nouvelle année. Dans le cas où la convention serait dénoncée, la Ville de Genève restera propriétaire des publications à elles remises jusque-là par la Société d'histoire.

Si la dénonciation est faite par la Ville de Genève, la Société d'histoire sera en droit d'exiger une indemnité de 5000 francs.

Fait à Genève le 1er mars 1907.

Cette convention ne s'applique ni aux publications suisses ni à celles des sociétés de la Savoie, du Piémont et de l'Ain qui intéressent spécialement l'histoire de Genève.

A la suite de cette convention, la Société a remis à la Bibliothèque 2211 volumes et 601 fascicules.

Liste des Sociétés

dont les publications ont été et continueront à être remises par la Société à la Bibliothèque publique et universitaire[1].

France.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie :
Album archéologique (Ga 1421).
Mémoires : documents inédits concernant la province (Ga 1420).
Bulletin (Ga 1426).
Mémoires (Ga 1427).

Autun. Société éduenne :
Mémoires (Ra 750).

Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne :
Bulletin (Ra 752).

Beaune. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune :
Mémoires (Ra 754).

Belfort. Société belfortaine d'émulation :
Bulletin (Ra 755).

Belley. Société Gorini :
Bulletin (Ba 3875).

Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts :
Procès-verbaux et mémoires (Ra 756).
Société d'émulation du Doubs :
Mémoires (Ra 309).

Brest. Société académique de Brest :
Bulletin (Ra 757).

[1] Les lettres et chiffres entre parenthèses indiquent la cote sous laquelle chaque publication est cataloguée à la Bibliothèque.

Caen. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques :

Congrès archéologique de France; séances générales tenues par la Société (Ga 161).

Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône :

Mémoires (Gg 2500).

Constantine. Société archéologique de la province de Constantine :

Recueil des notices et mémoires (Ga 1443).

Dijon. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or :

Mémoires (Ga 1437).

Grenoble. Académie delphinale :

Bulletin (Ra 762).

Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura :

Mémoires (Ra 765).

Lyon. Bulletin historique du diocèse de Lyon (Ba 3876).

Société académique d'architecture :

Annales (Ga 1444).

Université de Lyon :

Annales. II : Droit, lettres (Ra 331).

Société littéraire, historique et archéologique :

Mémoires (Ra 766).

Bulletin, Ra (767).

Marseille. Société de statistique de Marseille :

Répertoire des travaux de la Société (Gg 2505).

Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard :

Mémoires (Ra 768).

Montpellier. Société archéologique de Montpellier :

Mémoires (Ga 1422).

Académie des sciences et des lettres :

Mémoires de la Section des lettres (Ra 730).

Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes :

Annales (Ra 769).

Nîmes. Académie de Nîmes :

Mémoires (Ra 770).

Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais :

Bulletin (Gg 2501).

Mémoires (Gg 2502).

Paris. Société des Antiquaires de France :

Mémoires (Ga 1428).

Bulletin (Ga 1429).

Mémoires et documents (Ga 1431).

La Correspondance historique et archéologique (Gg 2506).

Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin (Ga 1445).

Mémoires (Ga 1446).

Pontoise. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin :

Mémoires (Gg 2503).

Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers (Ba 3881). [A cessé de paraître.]

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique (Ga 1432).

Mémoires (Ga 1433).

Sens. Société archéologique de Sens :

Bulletin (Ga 1447).

Toulouse. Société archéologique du Midi de la France :

Mémoires (Ga 1423).

Bulletin (Ga 1424).

Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme :

Bulletin (Gg 2504).

Italie.

Milan. Società storica lombarda :

Archivio storico lombardo (Gh 878).

Naples. Società napoletana di storia patria :

Archivio storico per le province napoletane (Gh 879).

Monumenti storici (Gh 880).

Documenti per la storia e per le arti è le industrie delle provincie napoletane (Gh 881).

Espagne.

Barcelone. Asociacion artistico-arquelogical barcelonesa :
Revista (Ra 753).
Madrid. Revista de archivos, bibliothecas y museos (Rb 278).

Allemagne.

Augsbourg. Historischer Verein von Schwaben und Neuburg :
Zeitschrift (Gd 1521).
Breslau. Verein für Geschichte und Altertum Schlesiens :
Zeitschrift (Gd 1522).
Acta publica (Gd 1524).
Codex diplomaticus Silesiæ (Gd 1525).
Scriptores rerum silesiacarum (Gd 1526).
Carlsruhe. Badische historische Kommission :
Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins (Gd 1523).
Francfort-s.-M. Verein für Geschichte und Altertumskunde :
Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst (Gd 1529).
Giessen. Oberhessischer Verein :
Mitteilungen (Gd 1530).
Göttingue. Königliche Gesellschaft der Wissenschaften, philologisch-historische Klasse :
Nachrichten (Ra 728).
Heidelberg. Historisch-philosophischer Verein :
Neue Heidelberger Jahrbücher (Ra 763).
Iéna. Verein für thüringische Geschichte und Altertumskunde :
Thüringische Geschichtsquellen (Gd 1535).
Zeitschrift (Gd 1536).
Lindau. Verein für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung :
Schriften (Gd 1537).

Meissen. Verein für Geschichte der Stadt Meissen :
Mitteilungen (Gd 1538).

Munich. Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften :
Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Klasse (Ra 64).
Abhandlungen der historischen Klasse (Ra 776).

Nuremberg. Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg :
Jahresbericht (Gd 1539).
Mitteilungen (Gd 1540).
Germanisches Nationalmuseum :
Anzeiger (Ra 772).
Mitteilungen (Ra 773).

Ravensbourg. Diözesan Archiv von Schwaben (Ba 1880).

Ratisbonne. Historischer Verein von Oberpfalz und von Regensburg :
Verhandlungen (Gd 1541).

Strasbourg. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler in Elsass) :
Bulletin (Mitteilungen) (Ga 1448).

Angleterre.

Londres. The huguenot Society of London :
Proceedings (Ba 3877).
Publications (Ba 3878).
By-laws and list of fellows (Ba 3879).

Autriche-Hongrie.

Agram. Société croate d'archéologie :
Vjesnik (Ga 1425).

Gratz. Historischer Verein für Steiermark :
Beiträge zur Kunde steiermärkischen Geschichtsquellen (Gd 1532).

Mitteilungen (Gd 1533).
Steirische Zeitschrift für Geschichte (Gd 1534).

Innsbruck. Ferdinandeum :
Zeitschrift (Ra 764).

Prague. Königlich böhmische Gesellschaft der Wissenschaften, Classe für Philosophie, Geschichte und Philologie :
Sitzungsberichte (Ra 731).

Vienne. Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien :
Archiv für österreichische Geschichte (Gd 1549).

Hollande.

Utrecht. Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht :
Bijdragen en Mededeelingen (Gd 1542).
Werken (Gd 1543).
Kronijk (Gd 1547).

Belgique.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique :
Annales (Ga 1438).
Bulletin (Ga 1439).

Bruxelles. Société royale belge de numismatique :
Revue belge de numismatique (Ga 1434).

Suède et Norvège.

Stockholm. Kongliga vitterhets historie och antiquitets Academi :
Månadsblad (Ra 774). [Continué sous le titre de :]
Fornvännen (Ra 777).
Antiquarisk Zidskrift för Sveridge (Ra 775).

Upsal. Kongliga humanistiska vetenskaps Samfundet :
Skrifter (Ra 749).

Eranos, acta philologica suecana (Hb 1646).
Christiania. Kongeligt norsk Frederiks Universitet :
Universitetsprogram (Ra 758).

Russie.

Saint-Pétersbourg. Commission impériale archéologique à Saint-Pétersbourg :
Compte rendu (Ga 1435).
Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie (Ga 1436).

États-Unis.

Cambridge. Peabody museum of american archaeology and ethnology :
Memoirs (Ga 1440).
Archaeological and ethnological papers (Ga 1441).
Report (Ga 1442).
New-York. The american historical Review (Gk 371).
Washington. American historical Association :
Annual report (Gk 372).

Ouvrages reçus par la Société

du 11 mai 1906 au 25 avril 1907.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

La Société a continué à recevoir les publications des Sociétés correspondantes dont on trouvera la liste à la fin du t. II du *Bulletin.*

Les institutions avec lesquelles elle est entrée en échange de publications depuis le dernier *Bulletin* lui ont fait les envois suivants :

Revista de Archivos, bibliotecas y museos (Madrid), t. III-XV, 1899-1906.

Transactions of the Department of archaeology (University of Pennsylvania), vol. I, parts 1-3 (1904-1905) et vol. II, part 1 (1906).

Elle s'est procuré, par voie d'échange, les *Neujahrsblätter* publ. par la « Stadtbibliothek » de Winterthur, années 1810 à 1837, 1839 à 1845, 1847 à 1859 et 1861 à 1906, et le *Catalog der Stadtbibliothek in Winterthur,* Winterthur, 1870-1878, 3 vol. in-8°.

La Société a encore reçu les périodiques suivants :

Revue de Belles-Lettres. Année 1906-1907. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Année 1906, livr. 1 à 3. (*Don de M. Camille Favre.*)

Feuille centrale de Zofingue. Années 1905 et 1906. (*Don de M. Frédéric Gardy.*)

B

Livres et Brochures.

Donateurs :

MM. d'Arcollières, 1 broch. — Victor van Berchem, 3 broch. — C.-M. Briquet, 4 vol. — Edouard Burnet, 5 broch. — Alexandre Claparède, 1 broch. — Arthur de Claparède, 1 broch. — Albert Choisy et Louis Dufour-Vernes, 1 vol. — Francis De Crue, 1 vol. — Eugène Demole, 1 broch. — Waldemar Deonna, 1 broch. — Théophile Dufour, 2 vol., 1 broch. — Édouard Favre, 1 vol., 3 broch. — Guillaume Fatio, 1 broch. — Robert Hoppeler, 1 broch. — Jean-Jacques Monnier, 1 broch. — Hans Nægeli-Åkerblom, 1 vol. — Camille Renaud, 1 vol. — Eugène Ritter, 3 vol. — Paul-Ch. Strœhlin, 1 vol., 4 broch.

En souvenir de M. Édouard Piette, 13 broch. — Archives fédérales suisses, 1 vol. — Association du Monument de la Réformation, 1 broch. — British Association for the advancement of science, 1 vol. — Bibliothèque publique et universitaire de la Ville de Genève, 1 broch. — Société des Arts, 1 broch.

C

Manuscrits.

Une liasse de papiers concernant l'histoire de la pharmacie Haldenwang. (*Don de Madame Haldenwang.*)

NOTICE

SUR

Quelques Sépultures découvertes à Cessy près Gex

ET SUR LES

TOMBES EN DALLES DANS LE CANTON DE GENÈVE

PAR

Alfred CARTIER.

On a signalé depuis nombre d'années, dans le canton de Genève et dans la ville même, la découverte de tombes construites en dalles de molasse, présentant les mêmes caractères et appartenant sans doute à la même époque.

Dès l'année 1841, la commission archéologique de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dressait, dans un de ses rapports [1], le catalogue des sépultures de ce genre parvenues à sa connaissance et mentionnait les localités de Vandœuvres, Landecy, Bernex et Cartigny, situées sur la rive gauche du lac et du Rhône, Russin et Genthod sur la rive droite et, pour la ville, la cour du Collège. De 1845 à 1857, cette liste venait s'accroître encore des noms de Pressy (commune de Vandœuvres) [2], Lullier (commune de Jussy) [3], Veyrier [4] et Grand-Saconnex [5]. Plus récemment encore,

[1] M. D. G., t. I, p. 251.

[2] Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire, 27 mai 1847, communication de M. le pasteur Théremin.

[3] *Ibid.*, 10 juin 1852, lettre de M. Micheli, maire de Jussy.

[4] H.-J. Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières*, etc., dans M. D. G., t. IX, p. 4.

[5] Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire, 26 mars 1857, communication de M. F. Troyon.

de semblables trouvailles ont été faites à Choulex[1], Chevrens (commune d'Anières), Soral, Athenaz, Chèvres, Aire-la-Ville et Meyrin[2]. A cette énumération, sans doute incomplète, il conviendrait d'ajouter celle des localités du département de la Haute-Savoie, situées à proximité immédiate de la frontière genevoise, et qui ont donné lieu aux mêmes constatations, en particulier : Ville-la-Grand, Ambilly, Annemasse, Bossey, Archamp et Saint-Julien[3].

Mais si nombreux qu'aient été, dans notre pays, ces lieux d'inhumation, il n'avait pas été possible jusqu'ici de les étudier méthodiquement, ni même d'en déterminer la date avec une entière certitude, soit par le fait de leur destruction avant toute investigation précise, soit surtout à cause de l'absence presque absolue de mobilier funéraire dans les tombes que le hasard des travaux de campagne avait rendues à la lumière. C'est donc dans l'espoir de contribuer à la solution du problème que nous avons entrepris les recherches dont nous nous proposons de donner ici le compte-rendu sommaire. La localité que nous avons explorée se trouve, il est vrai, un peu au delà de notre frontière, mais elle appartient au Pays de Gex que la géographie, l'archéologie et l'histoire rattachent étroitement à Genève. Les conclusions à tirer de nos fouilles doivent être considérées dès lors comme s'appliquant aussi bien à notre propre territoire.

Le village de Cessy[4] est situé à deux kilomètres sud-est de Gex

[1] Voir ci-dessous, p. 85.

[2] B. Reber, *Recherches archéologiques à Genève et aux environs,* 1901, in-12, p. 204, 10, 52, 15, 56, 181, 186 et 49.

[3] Le Roux et Marteau, *Les sépultures burgondes dans la Haute-Savoie.* Annecy, 1899, in-8.

[4] Cette localité est mentionnée, dès le milieu du IXe siècle, dans une charte de l'empereur Lothaire de 855, pour des biens qu'y possédaient les religieux de l'abbaye de Saint-Claude. En 1091, Guy évêque de Genève leur donne l'église de Sainte-Marie qui devint celle du prieuré établi depuis par les moines. L'église paroissiale appartenait également, avec droit de présentation et de collation, à la célèbre abbaye qui en reçut confirmation de l'empereur Frédéric Barberousse, le 16 novembre 1184. Celle-ci avait droit enfin à toutes les dîmes de la paroisse. (Cf. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain,* p. 66).

(département de l'Ain), sur la route de Genève à Gex et à 600 m. environ d'altitude.

Il est divisé en trois quartiers : celui du haut, vers le nord, avec la mairie et l'église qui s'élève sur une sorte d'éperon au bas duquel s'étend le terrain de l'ancien prieuré de Cessy, celui du centre, à une centaine de mètres de la route Genève-Ferney-Gex, enfin celui du bas, vers le sud.

C'est dans le quartier du centre que se trouve la propriété dite La Placette, appartenant à M. Antoine Carpin, tonnelier à Cessy.

Au mois d'août 1906, M. Carpin, en creusant les fondations d'un mur entre sa cour et son jardin (Pl. V), mit à découvert une sorte de fosse commune renfermant des ossements humains mêlés à de la chaux et deux tombes en dalles de molasse.

Nous apprîmes également que des découvertes analogues avaient été faites antérieurement dans le mas de maisons, cours et jardins attenant à la propriété Carpin. Il s'agissait donc, non pas d'une ou deux tombes isolées, mais d'un petit cimetière dont l'exploration soigneusement conduite devait permettre d'étudier, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, un mode de sépulture autrefois si répandu dans nos contrées, mais qui n'avait donné lieu encore qu'à des relevés insuffisants.

Le Musée archéologique de Genève avait, nous parut-il, une tâche à remplir en cette circonstance, et c'est en son nom que nous avons obtenu de M. Carpin l'autorisation de poursuivre les recherches et de pratiquer les fouilles que nous jugerions utiles. Celles-ci ont pu, d'ailleurs, être conduites très rapidement, soit du 8 au 12 octobre 1906, grâce à la nature du sol et à un temps exceptionnellement favorable.

Les sépultures de Cessy sont situées sur une pente tournée au midi et bornée de ce côté par un chemin. C'est là une constatation qui a son importance : elle a été faite ailleurs et doit être retenue comme l'un des éléments qui nous permettront de dater notre cimetière[1]. Le sol en est constitué, jusqu'à plus d'un mètre de profondeur, par du terreau rapporté dans lequel on remarque

[1] Cf. Boulanger, *Le Mobilier gallo-romain et franc en Picardie et en Artois.* Paris, 1902-1905, gr. in-8, p. XXXI.

une quantité de menus fragments de briques romaines[1]. Au dessous de cette première couche, on trouve le terrain naturel, de composition argileuse.

Une tranchée conduite dans le jardin, direction sud-ouest au nord-est, nous a permis de mettre au jour deux étages de trois tombes chacun, l'étage supérieur à 60 cent. de profondeur, l'autre à 1^m,10 (Pl. V). Les sépultures sont exactement alignées du sud-ouest au nord-est et toutes construites en dalles de molasse[2] à l'exception d'une seule de l'étage inférieur, qui est en terre libre. Elles présentent également toutes la même orientation du nord-ouest au sud-est et les ossements qu'elles renferment sont en général remarquablement conservés.

Les morts sont couchés sur le dos, les bras presque toujours placés le long du corps, la paume des mains reposant sur le sol; la tête droite ou un peu inclinée sur l'épaule gauche, se trouve au nord-ouest, de manière que le visage soit tourné vers le lever du soleil.

Quant aux sarcophages eux-mêmes, ils présentent la forme d'un trapèze très allongé. Chacun des longs côtés de la caisse se compose de deux dalles dressées, de 4 ½ à 5 cent. d'épaisseur; une plaque rectangulaire en ferme les extrémités. Deux grandes dalles constituent le couvercle et dépassent légèrement les parois de la caisse, dont le fond est formé de plaques placées sur un lit de terre damée. La base des dalles latérales est à un niveau inférieur à celui du fond.

Le mode de construction est le même dans les deux étages, mais beaucoup plus soigné dans celui du bas : là, les dalles sont bien équarries, exactement assemblées, les joints eux-mêmes sont garnis de mortier et, au lieu de petites plaques dont les contours irréguliers s'ajustent plus ou moins, comme c'est le cas dans l'étage supérieur, deux dalles taillées constituent le fond.

Les tombes du palier supérieur sont souvent remplies jusqu'au

[2] MM. Le Roux et Marteau (*ouvr. cité,* pp. 14 et 24) constatent que, dans la Haute-Savoie, les cimetières barbares ont été creusés près des ruines des villas romaines, ou même sur leur emplacement.

[3] La carrière se trouve près de Tutigny, hameau situé à 2 kilomètres à l'est de Cessy.

bord d'un terreau noirâtre qui ne saurait provenir de l'extérieur, mais a été placé intentionnellement dans la caisse, ainsi qu'on l'a souvent constaté ailleurs[1].

Tels sont les caractères généraux des sépultures de Cessy. Ils correspondent aux observations faites sur le territoire genevois, nous les avons retrouvés identiques dans une tombe que nous avons eu l'occasion d'examiner à Choulex, quelques semaines plus tard[2]; nous les voyons constamment aussi apparaître dans la Haute-Savoie et nous pouvons les considérer dès lors comme inséparables de ce mode d'inhumation dans notre pays.

Il nous reste à indiquer sommairement les particularités que nous avons relevées dans les tombes qui font l'objet de cette notice[3].

Étage inférieur.

Tombe A. —	Longueur (à l'intérieur de la caisse) :	1m,95
	Largeur à la tête	0m,50
	Largeur aux pieds	0m,45
	Hauteur à l'intérieur	0m,35

[1] Cochet, *La Normandie souterraine*. Paris, 1855, in-8, p. 209. — Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne*, 1841, in-4°, p. 1.

[2] Au mois de janvier 1906, M. Edmond Boissier, maire de Choulex, voulut bien nous signaler la découverte d'une tombe en dalles de molasse, dans la propriété de M. Rivollet, au lieu dit Place. Nous saisissons l'occasion d'exprimer notre reconnaissance soit à M. le maire de la commune, soit au propriétaire qui eut l'obligeance de laisser la sépulture intacte jusqu'à notre arrivée. Il serait bien désirable que cet exemple fût plus généralement suivi. Comme à Cessy, nous avons trouvé la tombe de Choulex sur une pente inclinée au midi, à une profondeur, mesurée jusqu'aux dalles du couvercle, de 35 cent. à la tête et de 72 aux pieds, la sépulture s'enfonçant obliquement dans le sol suivant l'inclinaison du terrain. Mode de construction identique à celui de la rangée supérieure des sépultures de Cessy et même orientation, du nord-ouest au sud-est, la tête du mort au nord-ouest. Longueur du couvercle 1m,95; longueur à l'intérieur 1m,80; largeur à la tête 0m,42, aux pieds 0m,37; hauteur de la caisse 0m,34. Aucun objet; ossements mal conservés, mais permettant de constater la position que nous avons décrite plus haut.

[3] Les deux tombes A et B sont celles découvertes par le propriétaire.



Fig. 1.

Cette sépulture, qui est celle d'une femme, a livré les objets suivants :

Une boucle de ceinture en bronze, avec anneau ovale orné de fines côtes disposées en cinq groupes, et ardillon à talon articulé sur l'anneau (Pl. I, fig. 1).

Une épingle en bronze, dont la partie supérieure est renflée en forme de prisme quadrangulaire orné, sur deux de ses faces, d'une double rangée de points gravés (Pl. I, fig. 2).

Tombe B (Pl. IV, fig. 1). — Avec les ossements d'un homme, elle renfermait un mobilier funéraire plus important et surtout plus caractéristique encore que celui de la tombe précédente :

1° Au côté gauche du corps, au-dessous de la dernière côte :

Une boucle de ceinturon en bronze, anneau ovale, ardillon à talon orné d'un zig-zag en relief, obtenu par des dents de loup alternées haut et bas et frappées au poinçon (Pl. II, fig. 1).

Deux tenons de courroie de ceinturon, en bronze, à tête arrondie et extrémité triangulaire, munis en dessous de deux pitons venus à la fonte (Pl. II, fig. 2).

Une plaque rectangulaire en bronze, ajourée en croix (Pl. II, fig. 3). Le cadre et les bras de la croix sont ornés d'une double rangée de petits traits obliques gravés et de deux dents de loup, dessinées de même au pointillé, sur le bras le plus large. Cette plaque



Fig. 2.

devait être fixée au ceinturon et placée probablement sur le dos.

Au côté gauche du bassin ;

Un couteau en fer à longue soie. Long. 0^{m},182 (Fig. 1).

Un autre plus petit, mesurant 0^{m},125 de longueur, mais dont la pointe est cassée, et offrant, sur l'un des plats, des traces d'étoffe (Fig. 2).

Enfin à droite :

Deux pièces en fer qui doivent constituer un fermoir de bourse (Pl. II, fig. 4). Chacune d'elles se compose d'une tige cintrée, plate et repliée sur elle-même, de manière à former gouttière ; elle est munie, en son milieu et aux extrémités, d'une sorte de patte avec trou de goupille pour fixer le cuir ou l'étoffe de la bourse. A la branche antérieure s'est fixée par oxydation la petite boucle repercée et découpée, en bronze, qui servait à fermer la poche.

Cet objet, d'aspect très modeste, n'en est pas moins intéressant par sa rareté. Nous n'avons trouvé nulle part la mention de fermoirs analogues, sans doute parce que ces minces tiges de fer ont été détruites par l'oxydation ou négligées au cours des fouilles. Les fermoirs de bourse, décrits jusqu'ici et appartenant à la même époque, présentent une structure très différente[1].

Le mobilier de nos deux tombes n'a pas, comme on le voit, une grande valeur intrinsèque, mais son importance est considérable pour la détermination de la date qui doit leur être assignée. Les objets qui le composent sont caractéristiques en effet de l'époque dite Mérovingienne[2], en particulier les tenons de cour-

[1] Cf. Lindenschmidt, *Die Alterthümer der Merovingischen Zeit,* 1880-1889, in-8, p. 456 et pl. XXIV; Boulanger, *ouvr. cité,* p. 81, nos 13, 14 et 20, et pl. 26.

[2] Nous préférons conserver cette dénomination plutôt que d'adopter celle de Burgonde, employée par la plupart des archéologues suisses. Elle nous paraît offrir, en effet, l'avantage de s'opposer nettement à l'époque suivante, dite Carolingienne, et d'être au demeurant plus exacte, même pour les contrées romandes. On ne doit point oublier en effet que la domination burgonde n'a pas, dans notre pays, duré plus d'un siècle et a été anéantie en 534 par les fils de Clovis. Or, l'époque archéologique que l'on voudrait désigner sous le nom de Burgonde comprend non seulement le

roie[1] et les boucles de ceinturon dont l'ardillon s'articule directement sur l'anneau[2], et que n'accompagnent point encore ces plaques et contreplaques typiques de la période Carolingienne[3].

On peut même, grâce à un détail d'ornemention, serrer la question de plus près et fixer la date de ces sépultures à la fin des temps mérovingiens, soit au cours du VII[e] siècle après J.-C. Nous venons de décrire, en effet, le décor de la boucle de la tombe B, obtenu au moyen de dents de loup estampées. D'après une intéressante observation de M. Boulanger[4], cet élément ornemental se rencontre sur les fibules digitiformes des V[e] et VI[e] siècles, mais alors, c'est toujours par le burin qu'il est obtenu. A l'époque carolingienne, où ce décor devient si courant, le procédé change et c'est par percussion, à l'aide d'un poinçon triangulaire, que l'artiste exécute les dents de loup, comme c'est précisément le cas pour la boucle de Cessy. On voit donc que cet objet, incontestablement mérovingien par sa forme, annonce déjà l'époque suivante par la technique de son ornementation. Il en est de même de l'épingle de la tombe A, dont le renflement prismatique est déjà carolingien.[5]

Tombe C. — En terre libre, placée au nord des deux premières, sous la tombe n° 2 du palier supérieur, présentant la même orientation et ne renfermant que des ossements très mal conservés.

V[e] siècle, mais tout le VI[e] et une partie du VII[e]. Quant à l'expression d'Helvéto-burgonde, mise à la mode par Troyon, elle nous paraît d'autant plus malheureuse qu'on l'applique souvent à propos de la région située sur la rive gauche du lac et du Rhône, où les Helvètes n'ont jamais mis le pied.

[1] Cf. Boulanger, *ouvr. cité,* p. 77, n° 9.

[2] *Ibid.*, p. 157-158.

[3] Sur la transformation du mobilier funéraire du VI[e] au VIII[e] siècle et sa chronologie, voir J. Pilloy, *Etude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne,* et *La question franque au Congrès archéologique de Charleroy,* dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques,* 1891, p. 20-21. — Cf. Boulanger, *ouvr. cité,* p. XXXVIII et suiv.

[4] *Ouvr. cité,* p. 164 et pl. 44, fig. 4.

[5] *Ibid.*, p. 141, n° 2 et pl. 39.

Etage supérieur.

Tombe n° 1. — L'état de conservation dans lequel nous l'avons trouvée et les caractères nettement déterminés qu'elle présente permettent de la considérer comme un véritable type de la plupart des sépultures en dalles qui ont été découvertes dans notre pays.

Le couvercle, formé de deux plaques, mesurait en place $2^{m},20$ de longueur et offrait l'apparence d'une semelle oblongue.

Longueur de la caisse : $1^{m},93$.

Largeur à la tête : $0^{m},58$.

Largeur aux pieds : $0^{m},51$.

Hauteur à l'intérieur : $0^{m},40$.

Le bord supérieur des dalles latérales est équarri, de manière à permettre l'ajustage du couvercle et les différentes parties de la caisse ont dû être assemblées avec soin, mais la poussée des terres et la position inclinée de la tombe dans le sens de la pente ont légèrement disjoint les différentes plaques dont aucun mortier n'assurait l'adhérence (Pl. III).

Les ossements d'homme que renferme cette sépulture sont presque intacts et présentent une structure très puissante. La tête était un peu inclinée sur l'épaule gauche. Dans son état actuel, le squelette mesure $1^{m},80$ de longueur et le fémur $0^{m},50$. Largeur aux épaules $0^{m},45$.

Bien que le terreau noir qui remplissait la tombe ait été enlevé couche par couche et avec des précautions minutieuses, nous n'avons pas trouvé trace d'un objet quelconque.

Tombe n° 2. — Placée à une distance de 70 cent. de la précédente, elle est moins bien conservée (Pl. III). Le couvercle s'est effondré dans l'intérieur de la caisse, brisant le crâne du mort qui s'y trouvait. La position générale du corps est d'ailleurs celle que nous avons plus haut décrite, mais les mains sont croisées sur le pubis[1].

[1] Cette position des mains est peu commune, mais a été constatée ailleurs. « On rencontre rarement les mains croisées sur le pubis et encore plus rarement sur la poitrine. » (Boulanger, *ouvr. cité,* p. XXXIII.)

Les dimensions du sarcophage sont les suivantes :

Longueur : 1^m,84.
Largeur à la tête : 0^m,54.
Largeur aux pieds : 0^m,48.

Nous avons recueilli, à la base du crâne, une petite épingle en bronze, placée obliquement de gauche à droite et dont la tête déjetée a la forme d'une spatule arrondie (Pl. I, fig. 3). La partie supérieure de la tige est quadrangulaire avec ornement en zig-zag sur trois de ses côtés. Si humble d'apparence que soit cette pièce, elle est cependant d'une importance décisive pour la détermination de l'époque des tombes de la rangée supérieure. On doit la considérer en effet comme la forme la plus simple de l'épingle-style, caractéristique des sépultures de femmes à l'époque carolingienne; on l'y trouve toujours à la même place et dans la même position où nous l'avons rencontrée à Cessy[1]. Elle servait à maintenir le chignon. La destination de cet objet et sa signification au point de vue chronologique ne peuvent laisser aucun doute. Deux exemplaires pareils au nôtre ont été recueillis en effet par le Dr Gosse sous le crâne du mort, dans deux tombes du cimetière de La Balme près La Roche (Haute-Savoie)[2]. L'une de ces épingles retenait encore, par oxydation, quelques-uns des cheveux dans lesquels elle avait séjourné. L'autre a été trouvée avec une contre-plaque en bronze et une fibule discoïde ornée de cabochons en verre, qui toutes deux sont incontestablement carolingiennes[3].

Tombe n° 3. — Elle n'est séparée de la précédente que par une paroi mitoyenne[4]; sa construction est la même et les dalles du couvercle se sont également effondrées, mais sans trop détériorer les ossements (Pl. III).

[1] Boulanger, *ouvr. cité*, p. 141, n° 1 et pl. 50.

[2] H.-J. Gosse, *ouvr. cité*, t. IX, p. 93, t. XI, pp. 91 et 93, pl. III, fig. 23 et pl. IV, fig. 9. Par ses dimensions, sa forme quadrangulaire et son décor, cette dernière épingle, trouvée dans la sépulture d'un enfant, est identique à la nôtre.

[3] Cf. Boulanger, *ouvr. cité*, p. XL et 125, n° 1.

[4] Cette disposition a été également constatée dans un certain nombre de tombes en dalles de la Haute-Savoie (Le Roux et Marteau, *ouvr. cité*, p. 26). — Voir aussi notre note 1 de la p. 92 relative aux sépultures de l'Ermitage Saint-Eucaire dans la Meurthe.

Elle mesure $1^m,75$ de longueur, $0^m,43$ de largeur à la tête et $0^m,38$ aux pieds.

Nous n'y avons découvert aucun objet, mais elle présente cette particularité que deux corps y ont été déposés l'un sur l'autre et tous deux sur le dos[1] (Pl. IV, fig. 2). Le squelette supérieur, mieux conservé que l'autre dont le crâne n'est plus qu'à l'état de débris, présente une longueur de $1^m,57$. Ces dimensions et celles de la tombe indiquent que celle-ci a dû recevoir les corps de deux jeunes gens.

L'épingle-style trouvée dans la tombe n° 2 permet de rattacher sûrement les trois sépultures de notre rangée supérieure à l'époque carolingienne et probablement à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle, si l'on en juge par l'absence, à l'exception de cet unique objet, d'un mobilier funéraire quelconque. On sait en effet que les inhumations habillées, interdites par un Concile sous Charlemagne, cessent peu à peu vers le début de ce siècle. D'autre part, c'est après la mort de cet empereur (814) que les cimetières commencèrent à se ranger autour des églises[2], ce qui n'est pas le cas pour les tombes de Cessy dont l'emplacement est encore celui de l'époque antérieure.

Malgré les nombreux sondages que nous avons opérés, soit dans le jardin, soit dans la cour et le sous-sol des dépendances et de la maison d'habitation, nous n'avons pas trouvé trace de l'existence d'autres sépultures en dalles. Notre but d'ailleurs était suffisamment atteint sans qu'il fût nécessaire, pour établir nos conclusions, de recourir à des fouilles plus complètes dont les résultats très incertains n'auraient point compensé la dépense.

Il résulte en somme, de l'ensemble des observations faites, que les sépultures de Cessy et toutes celles qui, dans notre canton, présentent les mêmes caractères, se rattachent incontestablement à la longue série des cimetières francs et burgondes, prolongés jusqu'à l'ère carolingienne, de la Normandie, de la Picardie, de

[1] La même observation a été faite par le Dr Gosse (*ouvr. cité,* t. IX, p. 6) dans l'une des tombes de La Balme.

[2] Cf. Cochet, *ouvr. cité,* pp. 205, 223, 314; Boulanger, *ouvr. cité,* p. XLI.

la Lorraine[1], de la Champagne, de la Bourgogne[2] et, avec des analogies plus étroites encore, de la Savoie et du canton de Vaud[3]. C'est bien, toute proportion gardée quant à la richesse du mobilier, la même civilisation, les mêmes rites funéraires, les mêmes coutumes.

A Cessy et sur le territoire genevois, nous retrouvons, comme dans les contrées que nous venons de mentionner, l'emplacement choisi sur une pente tournée au midi[4], la forme trapézoïde des tombes dont la matière seule varie suivant les régions[5], leur disposition en étages, aux mêmes profondeurs[6], la position des corps et leur orientation ordonnée de telle sorte que le visage du mort soit sensiblement tourné vers le lever du soleil[7].

[1] Les tombes découvertes par G. Boulangé, en 1852, à l'Ermitage Saint-Eucaire, commune de Pompey (Meurthe), offrent par exemple une ressemblance frappante avec celles de Cessy; la construction en est identique, ainsi que la forme et les proportions. M. Boulangé signale même des tombes accolées, comme celles que nous venons de décrire sous les nos 2 et 3. Ces sépultures, données par l'auteur comme gallo-romaines, appartiennent incontestablement à l'époque suivante, ainsi que le démontre leur mobilier funéraire. (Voir *Journal de la Société archéologique et du Comité du Musée Lorrain,* mai 1852, p. 26).

[2] Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne.* Dijon, 1860, in-4°.

[3] C'est ainsi que, dans le cimetière de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne, exploré par Fr. Troyon en 1838, les tombes sont orientées du nord-ouest au sud-est et que l'on a constaté l'existence de sépultures en terre libre à côté de celles construites en dalles (Troyon, *ouvr. cité,* p. 2).

[4] Boulanger, *ouvr. cité,* p. XXXI.

[5] Cochet, *ouvr. cité,* p. 35; Boulanger, *ouvr. cité,* pp. XXIII et 117. — Ces auteurs font observer que les cercueils gallo-romains sont rectangulaires et orientés du midi au nord, la tête au sud.

[6] « Il n'est pas rare de trouver des sépultures du VIIIe siècle superposées ou à cheval sur des tombes du VIe. La profondeur des fosses varie de 80 cent. à 1m,75; elles étaient creusées en moyenne à 50 cent. les unes des autres » (Boulanger, *ouvr. cité,* p. XXXII). — L'abbé Cochet (*ouvr. cité,* p. 209) a constaté en Normandie jusqu'à trois étages de tombes, aux profondeurs de 0m,25, 0m,70 et 1m,50.

[7] Partout, dans les cimetières du Ve au IXe siècle, la position des corps, dite horizontale anatomique, a été constatée comme règle générale, ainsi que leur orientation, la tête vers l'occident et les pieds au levant, mais avec des variations comprises dans les limites d'un quart du compas envi-

D'autre part, si les objets que nous ont livrés les sépultures de Cessy ne peuvent être comparés au riche mobilier de certains cimetières de la Normandie, de la Picardie ou de la Bourgogne, ils n'en sont pas moins chronologiquement typiques et les ossements recueillis permettront, grâce à leur état de conservation, des études anthropologiques que notre incompétence en la matière ne pouvait nous autoriser à entreprendre.

Il nous est donc permis de croire que les recherches poursuivies dans ce petit cimetière contribueront, en quelque manière, à l'histoire de la population qui a vécu sur notre sol après les grandes invasions barbares, soit entre le VI[e] et le IX[e] siècle, d'autant plus qu'il sera facile de rétablir une ou deux de ces tombes au nouveau Musée d'Art et d'Histoire, dans les conditions mêmes où elles ont été rendues au jour.

ron, c'est-à-dire que la direction des pieds peut osciller du nord-est au sud-est en passant à l'est. On a généralement admis, avec l'abbé Cochet (*ouvr. cité,* p. 219), que ces variations sont dues au fait que le fossoyeur, n'ayant pas de boussole, devait se guider sur le point où le soleil se lève, point qui se déplace sur l'écliptique au cours des saisons. Cette explication est vraisemblable, mais elle doit être adoptée, croyons-nous, avec cette réserve que l'orientation donnée aux premières tombes creusées a dû souvent déterminer la direction des suivantes. C'est ainsi que presque toutes les sépultures du cimetière de Bel-Air sont placées du nord-ouest au sud-est, de même que toutes celles de Cessy. Sur l'ensemble des observations concordantes que nous venons de résumer, voir les ouvrages déjà cités de Lindenschmidt, pp. 115, 129, 130; Troyon, p. 2; Gosse, IX, pp. 1-2; Le Roux et Marteau, pp. 26-27; Boulanger, p. XXXII-XXXIII.



Fig. 1.



Fig. 2.

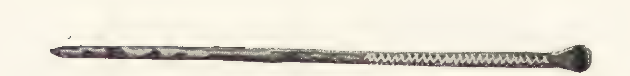
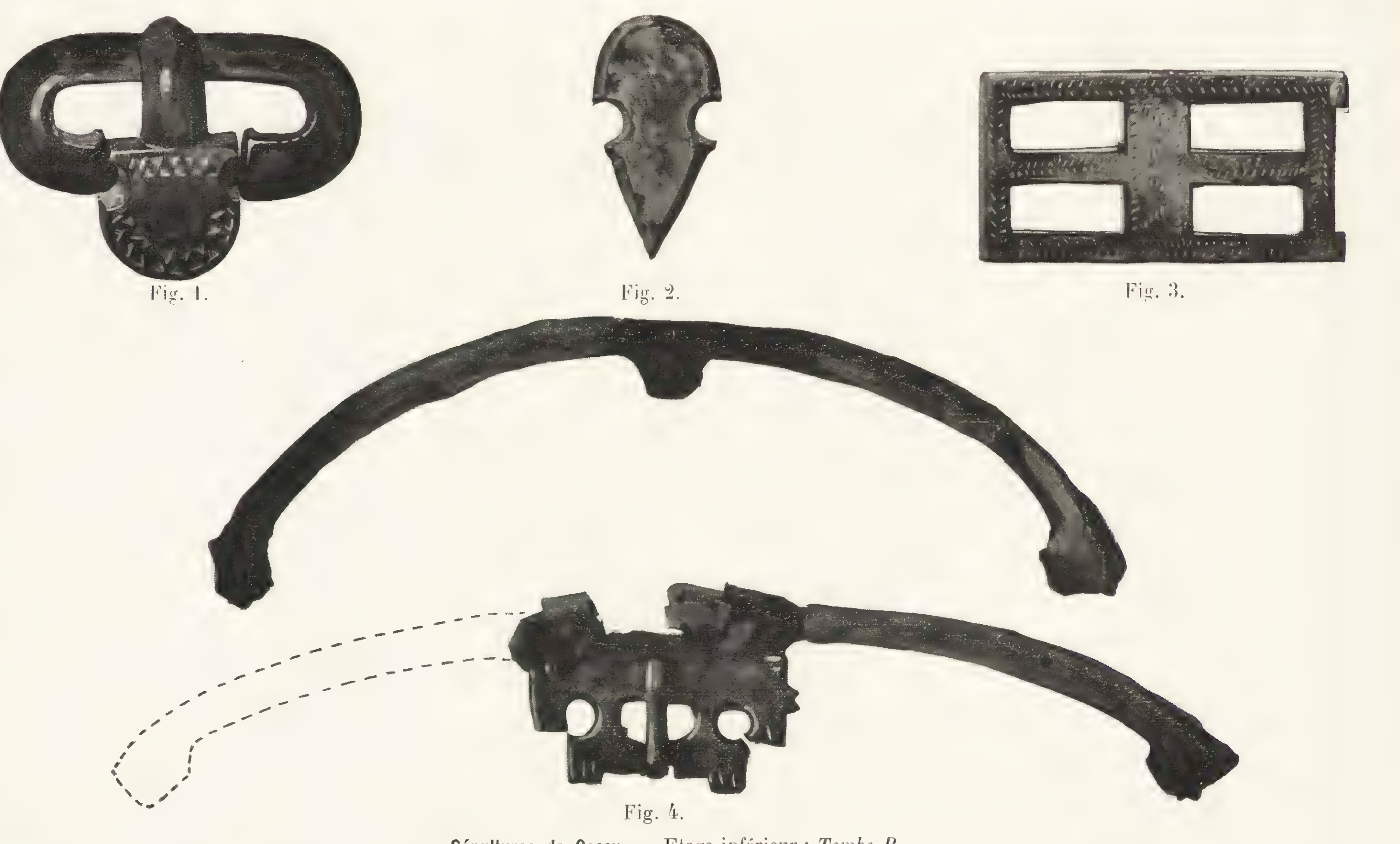


Fig. 3.

Sépultures de Cessy.

Etage inférieur : *Tombe A*. — Fig. 1. Boucle de ceinture br. — Fig. 2. Epingle br.
Etage supérieur : *Tombe 2*. — Fig. 3. Epingle-style en br. *(Gr. nat.)*



Sépultures de Cessy. — Etage inférieur : *Tombe B.*

Fig. 1. Boucle de ceinturon br. — Fig. 2. Tenon de courroie br. — Fig. 3. Plaque en br. — Fig. 4. Fermoir de bourse en fer. *(Gr. nat.)*



Sépultures de Cessy. — Etage supérieur : *Tombes 1-3.*

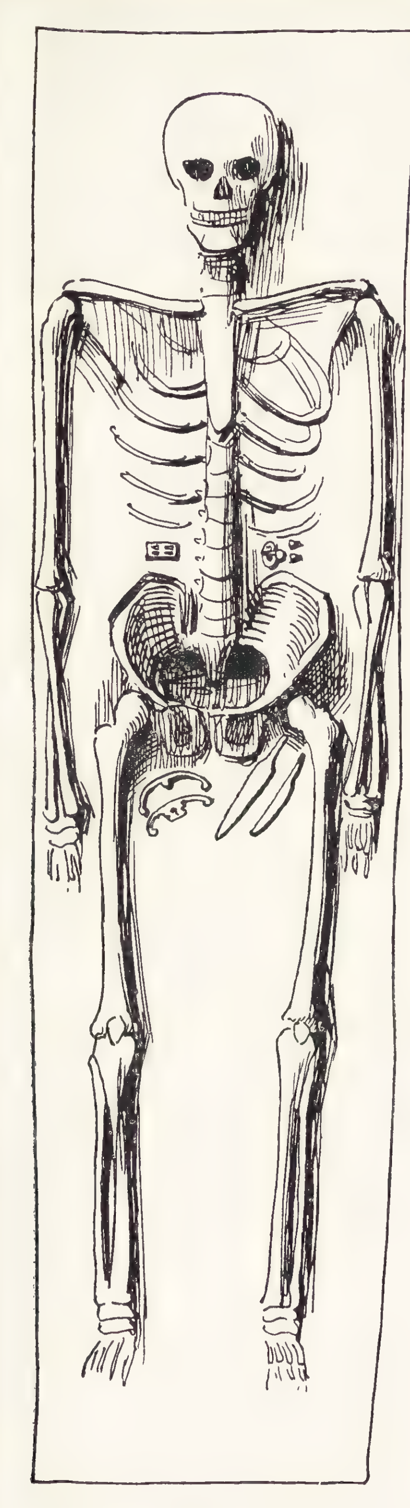


Fig. 1.

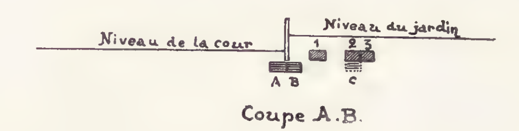
0.45

1.75

Fig. 2.

Sépultures de Cessy. — Fig. 1. Etage inférieur : *Tombe B.*
Fig. 2. Etage supérieur : *Tombe 3.*

N
Fosse commune
Cour
Jardin
Tranchée
1
C
2
3
Tranchée
A
B
Sondages
Echelle :
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 m.
Route



Sépultures de Cessy. — Plan de situation.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

JUIN 1908

Personnel de la Société.

Depuis la publication de la 2me livraison du t. III du *Bulletin*, datée de juin 1907, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1907 Guillaume Perrot.
1908 Charles Horngacher.
Paul Naville, licencié en droit.
Paul Renard.
Edouard-A. Sordet.
Edgar Mercinier.
Adolphe Dominicé.
Henri Strœhlin, secrétaire de la Légation suisse à Tokio.
Jacques Oltramare, licencié en droit.

Le nombre des membres effectifs de la Société était, au 30 juin 1908, de 207.

La Société a eu le regret de perdre six membres effectifs : MM. Henri Brocher de La Fléchère († 22 juin 1907), Charles-

Louis Cartier († 19 septembre 1907), Ernest Strœhlin, Eugène Le Royer († 20 janvier 1908), Paul-Charles Strœhlin, Guillaume Kündig († 25 mars 1908) et un membre correspondant, M. C.-F. Trachsel († 18 octobre 1907).

Ernest Strœhlin, né à Genève le 19 novembre 1844 et mort le 26 octobre 1907, portait un très grand intérêt à la Société d'histoire, dont il était membre depuis 1873, et à laquelle il communiquait parfois ses travaux. Il n'était pourtant pas un historien dans le sens étroit du mot et l'œuvre qu'il laisse derrière lui témoigne de connaissances aussi variées qu'étendues.

Il avait débuté par la théologie, et, comme étudiant, fréquenté les universités de Strasbourg, Heidelberg, Berlin et Iéna; consacré en 1867 au saint ministère, il renonça peu après à la carrière pastorale pour jouer un rôle actif dans la vie publique comme membre du Grand Conseil (de 1876 à 1880) et du Consistoire (de 1875 à 1879). En 1880, il fut appelé à la chaire d'histoire des religions de l'Université de Genève; il l'occupa jusqu'en 1894, date à laquelle il fit à Paris un séjour prolongé.

Attiré spécialement vers l'histoire du protestantisme, il acquit, dans ce domaine, une grande compétence; plusieurs articles de la deuxième édition de la *France protestante* sont dus à sa plume, et pendant de nombreuses années il prit une part active aux travaux de la Société de l'histoire du protestantisme français. Grâce à sa généreuse hospitalité, les membres de la Société ont pu, à plus d'une reprise, admirer les trésors de sa bibliothèque si riche en éditions rares des œuvres des Réformateurs.

Ernest Strœhlin suivait avec le plus grand intérêt tout ce qui se passait dans sa patrie, surtout les questions d'enseignement et les questions ecclésiastiques; sa mort a été douloureusement ressentie par ses nombreux amis.

Voici la liste des principales publications d'Ernest Strœhlin, ayant un caractère historique :

L'État moderne et l'Église catholique en Allemagne. Genève, 1875, 2 vol. in-8°.

Athanase Coquerel fils, étude biographique. Paris, 1886, in-8°, pl.

François Bonivard. Genève, 1893, in-8°, 39 p.

Firmin Abauzit. Genève, 1894, in-8°, 59 p.

L'œuvre de Calvin, réponse à la conférence prononcée par Ferdinand Brunetière. Genève, 1902, in-8°, 53 p.

Jean Petitot et Jaques Bordier, deux artistes huguenots du XVIIme siècle. Genève, 1905, in-8°, pl.

Ernest Strœhlin a en outre collaboré à l'*Encyclopédie des sciences religieuses,* publiée par Lichtenberger, à la *Grande Encyclopédie,* au *Dictionnaire des écrivains contemporains* publié par A. de Gubernatis, et à la *France protestante* (2me édition).

Paul-Charles Strœhlin, de dix ans plus jeune que son frère Ernest, l'a suivi dans la tombe à quelques mois de distance, le 4 mars 1908. Genève a perdu en lui un numismate émérite. Après avoir voyagé et vécu à l'étranger pendant plusieurs années, Paul-Charles Strœhlin rentra définitivement à Genève en 1889, et s'occupa dès lors avec le plus grand dévouement de la Société de numismatique, dont il était membre fondateur, et qu'il présida jusqu'à la fin de sa vie; l'activité qu'il déploya au sein de cette Société a été retracée par M. Eugène Demole dans la *Revue suisse de numismatique* (t. XIV, p. 222), publication que Strœhlin avait fondée en 1890 et dirigée pendant seize ans; dans ce même article, M. Demole énumère et analyse ses principaux travaux.

En 1896, pendant l'Exposition nationale suisse, il rendit au groupe de l'art ancien les plus grands services, et organisa une collection de médailles et de monnaies suisses qui suscita l'admiration de tous les spécialistes.

Plus récemment enfin, il contribua, pour une large part, au développement du Musée suisse de photographies documentaires, et, l'année dernière, il faisait à la Société d'histoire une communication très intéressante sur le but poursuivi et sur les résultats déjà obtenus par cette institution. Il s'était fait recevoir membre de la Société en 1888.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

745. – *Séance du 14 novembre 1907.*

Les phases constructives de Saint-Pierre, par M. Camille MARTIN.
[v. III, p. 462]

L'ancienne cathédrale de Genève a déjà été le sujet de nombreux mémoires. Plusieurs historiens ont retracé les événements dont elle fut le théâtre, quelques archéologues ont essayé de décrire et de caractériser son architecture. Les travaux de Blavignac, du prof. Rahn, de Viollet-le-Duc et de M. L. Harvey doivent être la base de toute étude de Saint-Pierre. En utilisant ces travaux préparatoires et les relevés photographiques et architecturaux exécutés récemment sur l'initiative de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre, il est aujourd'hui possible de déterminer les phases de la construction de l'édifice.

Les documents historiques qui peuvent être utilisés dans ce but sont peu nombreux et peu précis. Nous savons qu'en 1170 et 1188 la messe était célébrée à Saint-Pierre et que l'œuvre de la cathédrale existait déjà sous l'épiscopat d'Arducius de Faucigny (1135-1185). En 1232 les travaux étaient fort avancés. Les textes postérieurs nous renseignent surtout sur les catastrophes que subit l'édifice, lors de l'attaque du comte de Genevois en 1291, et lors des incendies de 1334, 1349 et 1430. Les relations que nous possédons de ces événements sont assez détaillées pour nous permettre de déterminer les parties de Saint-Pierre qui ont été particulièrement éprouvées par ces sinistres. Les deux galeries hautes de la nef, ainsi que les voûtes, ont dû s'écrouler alors presque entièrement et sont donc dans leur état actuel le résultat d'une réfection du XVme siècle.

Si les sources historiques ne nous renseignent que d'une façon très incomplète sur les phases de la construction, l'examen archéologique des caractères généraux et des détails de l'édifice nous fournit à cet égard des données plus précises. L'entreprise semble avoir été conduite, sinon très rapidement, du moins sans interruption notable. La cathédrale fut reconstruite de fond en comble à partir du milieu du XIIme siècle. On n'a pas englobé, dans cette reconstruction, comme le croyait Blavignac, les restes d'un édifice antérieur. Les travaux commencèrent par la façade occidentale, et la première campagne comprit les trois premières travées de la nef et des bas-côtés jusqu'au niveau du premier cordon. Les collatéraux furent

couverts d'emblée, semble-t-il, des voûtes d'arêtes bombées que l'on voit encore aujourd'hui, mais qui, à l'origine, étaient dépourvues de nervures. Dans la deuxième campagne on construisit la quatrième travée dans toute la largeur de l'église, mais la cinquième dans la nef et le bas-côté sud seulement. C'est à ce moment, semble-t-il, que les voûtes de la partie occidentale des bas-côtés reçurent leurs ogives. Celles-ci n'auraient par conséquent aucune fonction constructive, mais joueraient simplement un rôle décoratif. En même temps, les piliers de la nef au sud furent élevés jusqu'à la naissance des voûtes. Ce sont aujourd'hui les seuls vestiges des parties hautes de la nef du XIIme siècle, qui s'écroula à la suite de l'incendie de 1430. Ils ne suffisent pas à reconstituer l'état primitif des galeries et des voûtes, mais leurs caractères prouvent d'une façon certaine que la construction des étages supérieurs de la nef fut entreprise avant celle de la région orientale de l'édifice.

C'est dans une troisième campagne en effet que furent édifiés successivement le croisillon sud du transept avec ses chapelles, les deux étages d'arcatures de la première travée du chœur, la base demi-circulaire de l'abside, puis le croisillon nord du transept avec ses chapelles et enfin la cinquième travée des bas-côtés nord de la nef, dont la construction avait été interrompue au début de la deuxième phase. Dans toute cette région, la construction ne dépassa pas le niveau du sol du triforium. L'édifice une fois achevé dans ses parties basses, la construction des parties hautes, interrompue à partir des premières travées de la nef, fut reprise. Le triforium de la cinquième travée au nord et son vis-à-vis au sud vinrent se placer au-dessus des grandes arcades. De chaque côté cette galerie est interrompue par un pilier flanqué d'une colonnette destinée selon toute apparence à supporter la nervure transversale d'une voûte sexpartite. Les catastrophes du XVme siècle ayant complètement modifié cette partie de l'édifice, il est impossible aujourd'hui d'affirmer que cette voûte ait été exécutée, pas plus dans cette travée que dans la précédente, qui a conservé ses consoles au sommet des grandes arcades.

Les galeries et les voûtes du transept et du chœur, appartenant à la quatrième et dernière campagne, ont par contre conservé intacte leur disposition originale. Dans son architecture et sa décoration, cette région présente tous les caractères du style gothique de la première moitié du XIIIme siècle, dégagé de tout archaïsme. Une seule modification fut apportée alors au plan primitif. On superposa au plan semi-circulaire de l'abside un tracé polygonal. Des colonnes placées aux angles furent descendues devant les pilastres du XIIme siècle dont elles coupent brutalement les chapiteaux.

L'examen archéologique de l'ancienne cathédrale de Genève nous permet

de déterminer d'une façon à peu près certaine l'ordre dans lequel les travaux furent exécutés. Il nous montre en même temps le soin mis par les divers maîtres d'œuvre à conserver à l'édifice son unité et son harmonie, tout en y introduisant chacun à son tour des procédés et des motifs décoratifs nouveaux. La façon remarquable dont s'est accomplie la lente évolution des styles assigne à Saint-Pierre une place très en vue parmi les édifices de l'époque de transition.

746. — *Séance du 28 novembre 1907.*

Gabriel Bernard; Altuna; le bosquet d'Eaubonne, communication de M. Eugène RITTER. — Sous ce titre, M. Eugène Ritter donne lecture de quelques pages imprimées dans le t. III des *Annales de la Société J.-J. Rousseau* (Genève, 1907, in-8°), p. 178-181, 190-191, 213-217.

Les inscriptions de Darius à Béhistoun, par M. Alfred BOISSIER.

Sur la grande route des caravanes qui relie Bagdad à Téhéran, non loin de Kirmanshahân, se trouve la célèbre paroi de rochers dont les sculptures et les inscriptions ont de tout temps attiré l'attention des voyageurs.

Ces inscriptions en caractères cunéiformes, que les Grecs attribuaient à Sémiramis, ont été gravées en trois langues par l'ordre de Darius, fils d'Hystaspes, et commémorent la pacification de l'empire. L'on sait qu'au début de son règne toutes les tribus du grand royaume fondé par Cyrus se soulevèrent les unes après les autres et que Darius eut fort à faire pour étouffer ces révoltes. Il y réussit pleinement, et les chefs insurgés furent mis à mort. Sur le rocher de Béhistoun, dans un site sauvage et grandiose, on voit le grand roi qui foule aux pieds le faux Smerdis, tandis que devant lui s'avancent les neuf prétendants rebelles, enchaînés. Au-dessus des personnages plane l'emblème du dieu Ahura Mazda, encadré d'inscriptions trilingues, qui mentionnent les noms des acteurs du drame. L'honneur d'avoir fait connaître au monde savant les trésors épigraphiques de ce lieu historique revient à l'illustre officier anglais le Major-Général Sir Henry Creswicke Rawlinson, qui, au milieu d'une carrière militaire très remplie et dans des conditions défavorables, est parvenu à déchiffrer et traduire un long document conçu dans l'idiome appelé le vieux perse. Ce texte est accompagné de deux versions qui nous ont conservé les langues de l'Elam et de la Chaldée. Non content d'avoir, au travers de difficultés inouïes, réussi à reconstituer la langue des Achéménides, l'intrépide Anglais devait plus tard collaborer d'une façon remar-

quable aux recherches dans le domaine babylonien. Le monument de Béhistoun a été visité en 1903 par le professeur américain Williams Jackson de la Columbia University, qui a examiné à nouveau le texte perse. L'an dernier, deux conservateurs du British Museum, MM. King et Thompson, ont fait paraître une édition intégrale des trois versions, qu'ils ont pu collationner sur place. Leur travail, qui couronne dignement celui de leur célèbre compatriote, honore grandement la science anglaise.

747. — *Séance du 19 décembre 1907.*

L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon (1804-1814) : le projet d'Université réformée ; — l'Académie impériale de Genève (décrets de 1808 et statut de 1809) ; — les Facultés ; — le 31 décembre 1813 (coup d'œil en arrière), par M. Charles BORGEAUD. (v. III p. 462)

Cette communication formera un chapitre du t. II (en préparation) de l'*Histoire de l'Université de Genève.*

748. — *Séance du 9 janvier 1908.*

Rapports du président (M. Victor van Berchem), et du trésorier (M. Albert Choisy) sur l'exercice 1907.

Le Château d'Amour, communication de M. Ernest MURET. — Impr. dans le *Bulletin du glossaire des patois romands,* VIme année, et tiré à part, Lausanne, 1908, in-8°, 29 p.

749. — *Séance du 23 janvier 1908.*

La candidature Hohenzollern au trône d'Espagne et la dépêche d'Ems, par M. Charles SEITZ.

Depuis la bataille de Sadowa, disait le maréchal Niel (mort en 1869), la Prusse et la France n'étaient plus en paix ; entre ces deux puissances, il n'existait qu'une sorte d'armistice. Le 19 juillet 1870, la guerre était déclarée à la suite d'un incident — la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne — dont personne ne parlait 15 jours auparavant. Sans que tout ce qui se rapporte à cette affaire soit connu, la lumière commence à se faire sur quelques points, que M. Seitz a étudiés plus spécialement.

1. Bismarck a toujours prétendu que la candidature du prince était une affaire dont il n'avait pas à s'occuper, parce qu'elle ne concernait

Guillaume Ier qu'en sa qualité de chef de la famille des Hohenzollern ; que, « politiquement, elle le laissait assez indifférent », et qu'il pensait même que le prince serait un candidat agréable aux Tuileries, à cause de ses relations de parenté avec les Beauharnais et les Murat.

M. Seitz montre, à l'aide des Mémoires du roi Charles de Roumanie et d'autres publications récentes, que toutes ces affirmations sont inexactes.

2. Le roi Guillaume refusa, l'après-midi du 13 juillet, de reprendre avec Benedetti l'entretien commencé le matin. Il semble bien que ce soit parce que le duc de Gramont avait suggéré l'idée que le roi écrivît au gouvernement français une lettre qualifiée par Bismarck de « lettre d'excuses ». Malgré les protestations de Gramont, qui ont trouvé de l'écho chez quelques historiens, cette lettre méritait, au fond, cette qualification.

3. La « dépêche d'Ems », la dépêche publiée le 13 au soir, qui mit le feu aux poudres, est-elle un *faux* de Bismarck ? — Il n'y eut pas falsification matérielle ; la dépêche relatait des faits exacts, et Bismarck était formellement autorisé par le roi à les publier. Seulement il a présenté le refus du roi d'écouter plus longtemps Benedetti sous une forme offensante pour la France. Il savait parfaitement qu'en relatant les faits de la sorte, il provoquerait une déclaration de guerre; il l'a dit lui-même, en revendiquant hautement la responsabilité de ce qu'il a fait ce jour-là.

Note sur quelques registres provenant de la chancellerie de l'évêché d'Annecy, communiqué de la part de M. Max BRUCHET. — Impr ci-après, p. 115-116.

M. Émile RIVOIRE communique quelques extraits de la correspondance de la marquise de Courcelles (*Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, publiés par Paul Pougin; Paris, 1855, in-16) relatifs à Genève.

De l'exactitude et de la concision dans l'énoncé des légendes numismatiques, communication de M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans les *Procès-verbaux de la Société française de numismatique* (*Revue numismatique*, IVme série, t. XI, 1907), p. 96.

750. — *Séance du 13 février 1908.*

Coup d'œil sur Genève en l'an VIII, par M. Édouard CHAPUISAT. — Fragment (p. 425-465) du mémoire intitulé : *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1796-1813), d'après des documents inédits*, impr. dans M. D. G., t. XXVIII, livr. 3, et tiré à part, Genève et Paris, 1908, in-8°.

Compte rendu par **M. Léopold MICHELI** de l'ouvrage de Léopold Delisle intitulé : *Recherches sur la Librairie de Charles V* (Paris, 1908) 2 vol. in-8° et atlas de pl. fol.).

Francesco Sassetti, de Florence, par M. Henri VULLIÉTY.

Un savant de Hambourg, M. le docteur Aby Warburg, vient de publier, comme tirage à part, la monographie qu'il a faite à l'occasion du jubilé du professeur Schmarsow. Cette intéressante étude, intitulée : *Francesco Sassetti letzwillige Verfügung*, met au jour un document de la plus haute importance pour l'histoire des mœurs et des idées des hommes de la Renaissance.

Francesco Sassetti a eu un biographe dans la personne de son descendant, Francesco di Giovambattista Sassetti. Celui-ci, une sorte de songecreux, vivant dans le passé, était dans une situation de fortune des plus modeste. Les revers s'étaient abattus sur la famille, et il ne restait de la splendeur passée que des souvenirs et diverses pièces, lettres, livres de raison, carnets de notes, etc. conservés dans les archives de la famille.

En 1600, Francesco di Giovambattista, utilisant toutes ces sources, publia des « Notizie » dans lesquelles il parle entre autres de son trisaïeul, le plus remarquable représentant de la famille. « Francesco, dit-il, le fils puiné de Tommaso di Federico, dont je descends, naquit le 9 mars 1420. Ce fut, dans sa jeunesse, un homme de beaucoup d'énergie et d'activité. Vers 1440, il se rendit à Avignon, dans la maison de Cosme de Médicis, surnommé le Père de la patrie. Il s'y comporta de telle sorte qu'au bout de peu de temps celui-ci en fit son associé; peu après il lui donna le droit de signer, en même temps qu'à un de Rumpini et à Amerigo Benci. » Pierre le Goutteux et Laurent le Magnifique lui témoignèrent la même confiance. « Notre Francesco, dit le biographe, fut avec Laurent sur un pied de telle familiarité que celui-ci lui confia le soin de toute ses affaires. » Celles-ci s'étendaient sur la France, la Flandre et Genève. Ce rôle de fondé de pouvoirs de la plus puissante maison de commerce et de banque de l'Italie faisait de Sassetti un personnage considérable.

Ses agents de Lyon et de Flandre mirent en danger la solidité de la maison; la fortune des Médicis fut compromise et Francesco Sassetti dut sacrifier une grande partie de la sienne. Il survécut peu à cet événement. Il mourut en 1491. Ajoutons qu'il remplit des charges importantes, notamment celle de gonfalonier de justice.

Telle est, à grands traits, la biographie d'un homme qui a été mêlé à la vie de Genève dans la seconde moitié du XVme siècle.

Outre les rapports d'affaires dont on trouve les traces dans les docu-

ments de cette époque, il se distingua par certaines libéralités qui en font un des promoteurs des arts chez nous.

Dans notre histoire, il est souvent question de l'oratoire de Notre-Dame du Pont. (Voir ci-dessous p. 117).

Savion, cité par Rigaud, en dit : « Le 13 septembre, les Évangélistes luthériens abattirent les belles et somptueuses images de la chapelle de Notre-Dame, près du pont du Rhône, que jadis les marchands florentins avaient fait faire du temps des foires et y avaient employé de beaux ducats d'or. »

Jusqu'à présent, nous ne savions rien de ces Florentins généreux et pieux. Or, dans les « Notizie », on lit ceci : « Muro (il s'agit de Francesco Sassetti) in Francia e a Ginevra sul ponte del Rodano un oratorio in onore di Nostra Donna, dove spese fiorini duemila; che oggi s'intende essere rovìnato della rabbia et furore degli eretici. »

Un petit carnet de notes diverses, commencé en 1462, et conservé aux archives de Florence (Fonds Strozzi, IIme série, n° 20), porte l'indication suivante : « e con la cappella overo edifizio di nostra donna in Ginevra stimo circha schudi 500 (fl. 600). (8 novembre 1466). »

Ainsi, sans vouloir attribuer à ces indications trop d'importance, nous est révélé le nom d'un de ces Florentins, non un des moindres, qui employèrent de beaux ducats d'or à l'entretien et à la décoration de notre petit sanctuaire genevois.

M. le Dr Warburg a contribué, par son travail, à éclaircir un point encore obscur de notre archéologie genevoise.

751. — *Séance du 27 février 1908.*

Compte rendu par **M. Frédéric GARDY** de l'article « Ginevra » dans la *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia compilata da Antonio Manno,* vol. VIII (Turin, 1907, in-4°), p. 44-87.

Remarques sur l'émancipation politique et religieuse de Genève en 1536 : l'expulsion du duc de Savoie de ses États, par M. Francis DE CRUE.

L'histoire de Genève ne saurait être détachée de l'histoire générale de l'Europe, qui explique le succès de notre émancipation dans la première moitié du XVIme siècle. L'activité du duc de Savoie dépend des phases de la rivalité de Charles Quint et de François Ier. Vers 1535, le duc croit pouvoir aller à la rescousse des Peneysans ; — mauvais moment : la guerre européenne éclate à ses dépens. Le roi de France, héritier des Vis-

conti, veut recouvrer Milan à la mort du dernier Sforza. Pour tenir dans ses mains un gage de propriété, il occupera d'abord la Savoie, sur laquelle il émet des prétentions du chef de sa mère. Tant que le grand maître Anne de Montmorency a dominé la cour, la paix s'est maintenue, mais, en 1535, le parti libéral de l'amiral de Brion-Chabot l'emporte, et c'est la guerre, et c'est le salut de Genève.

A la fin de 1535, la situation de notre ville était désespérée. Berne n'osait agir, quand, au milieu de décembre, entre dans nos murs un seigneur de la cour de France, alors établie à Lyon ; c'est M. de Verey, dont l'escorte pourtant a été dispersée à deux reprises par les vassaux du duc. Malgré le refus des Genevois de reconnaître le protectorat de son maître, il leur sert de capitaine, et cette intervention française décide les Bernois. La seule apparition des Suisses à Morges fait évanouir les 3,000 Italiens du capitaine ducal J.-J. Medichino de Musso, qui, à la fin de janvier 1536, en deux bonds, passent au delà du lac et des Alpes. Avec l'aide des Genevois, J.-F. Nægeli fait subir aux bailliages de Gex, de Ternier et de Thonon le même sort qu'au pays de Vaud. Les alliés s'emparaient du fort de La Cluse, quand un envoyé du roi de France vint leur annoncer l'entrée en ligne de son maître. L'amiral Chabot devait prendre possession de la Bresse jusqu'au pas de La Cluse, tandis que le comte de Saint-Pol avait l'ordre d'envahir la Savoie jusqu'aux Usses et au château de Sallenoves. Les limites des conquêtes ainsi tracées, Nægeli, auquel les Genevois refusèrent de se soumettre à la domination de Berne, s'en alla, quelque peu vexé, compléter la conquête du pays de Vaud (en février 1536).

Les opérations françaises, en général mal rapportées, furent très simples au début. Bourg-en-Bresse se rendit tout de suite aux sommations des hérauts d'armes français. Toutefois ce ne fut qu'à la fin de mars que l'indolent amiral chargea le comte de Montrevel d'aller prendre le serment de fidélité des hommes de Bresse et de Bugey. Quant à Saint-Pol, il reçut la soumission de Chambéry, puis de Montmélian, la place forte de la Savoie, que lui livra un capitaine napolitain.

On était convenu de respecter le Genevois et le Faucigny, apanages des princes de Savoie-Nemours. Les seuls sujets du duc qui firent leur devoir, ce furent les Tarins. Un gentilhomme du pays, François de Lottier, rassembla les vaillants montagnards de la Tarentaise, surprit Conflans, à l'entrée de la vallée, culbuta les hommes d'armes de Saint-Pol et occupa les passages. Ce ne fut que dans l'automne que le comte de Saint-Pol, renforcé par les lansquenets royaux de Furstemberg, tourna les positions des Tarins et enleva d'assaut la ville de Moûtiers. Il ne franchit pas le petit Saint-Bernard, le Val d'Aoste ayant obtenu le respect de sa neutralité.

Entre temps, Chabot avait envahi le Piémont, mais l'empereur, prenant parti pour le duc de Savoie, pénétrait en Provence. Montmorency sauva la France au camp d'Avignon, et, du même coup, Genève. Pendant un quart de siècle, le duc de Savoie se trouvant écarté des bords du Léman, les Genevois eurent le temps de constituer solidement leur république et leur Église.

La chapelle des Florentins à Genève, par M. Camille MARTIN. — Impr. ci-après, p. 117.

752. — *Séance du 12 mars 1908.*

Les voyages d'un Genevois aux Indes Orientales (1752-1757), d'après un manuscrit de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, par M. Frédéric GARDY.

La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède trois volumes manuscrits du XVIII[me] siècle (Mss. suppl. 127, 128 et 129), dus à la plume de Louis Relian, natif de Genève et chirurgien-major de vaisseau au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Le premier volume est intitulé : « Journal historique d'un voyage aux Indes Orientales, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans la route, et quelques observations sur le cap de Bonne Espérance, Batavia et la Chine ; avec la description d'un nouveau passage à l'est de Banca, pour aller à la Chine et au Japon, et pour en revenir avec plus de sûreté que par le détroit de cette île ; auquel on a ajouté des réflexions sur les mœurs et le caractère de quelques officiers de vaisseau, ainsi que des habitants du Cap de Bonne Espérance et de Batavia. » Il est daté : 1754, et contient, en 356 pages, le récit d'un voyage qui a duré du 4 août 1752 au 17 juin 1754 ; ce récit est précédé d'une préface adressée à Jean Jallabert, professeur à l'Académie, « bienfaiteur généreux » de l'auteur.

Le deuxième volume est intitulé : « Second voyage aux Indes Orientales, avec une relation des troubles qui ont régné dans le royaume de Bengale pendant l'année 1756 et au commencement de 1757, la prise de Callecatte [Calcutta] par le Nabab sur les Anglais, les contributions que ce prince a tiré des Français et des Hollandais, et sa victoire sur les troupes du Grand Mogol, la reprise de Callecatte et le saccagement de Hougly par les Anglais, sous le commandement de l'amiral Watzon. » Il est daté : 1757, et contient, en 181 pages, le récit d'un voyage qui a duré du 31 décembre 1754 au 26 octobre 1757.

Le troisième volume comprend la traduction française du « Catéchisme

portugais contenant la doctrine que les missionnaires de cette nation enseignent aux Indiens du royaume de Bengale qui embrassent la religion chrétienne. »

L'auteur est né à Genève le 31 mai 1726; il était fils de Jaques Relian, habitant, serrurier, originaire des environs de Nîmes. Il fit ses études de médecine à Paris et, désireux de faire fortune, s'engagea en 1752 comme chirurgien-major au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Ses récits dénotent un esprit curieux et observateur et un caractère honnête et droit; ils sont précis et exacts et fournissent d'utiles renseignements sur les pays et les peuples visités par le voyageur, sur les événements auxquels il a assisté, sur les conditions de la navigation à cette époque, sur le commerce, etc.

Par une transaction intervenue entre ses hoirs et ses représentants à Genève, en 1778, (Archives d'État de Genève, minutes de Jacob-François Prevost, Ier volume, p. 203 et suiv.), nous apprenons que Louis Relian se trouvait de nouveau à Batavia en 1760, qu'il s'y maria, qu'il y remplit les fonctions de « premier administrateur de la Boutique médicinale » (de la Compagnie des Indes Orientales) et qu'il y mourut à une date antérieure au 13 janvier 1773.

M. Eugène **DEMOLE** donne lecture d'une spirituelle correspondance échangée en 1841 entre Mlle Aline Revilliod et Frédéric Soret, au sujet d'un sol d'or d'Aurélien que Soret voudrait faire donner au Musée de Genève. (Ces lettres sont déposées aux Arch. du Cabinet de Numismatique).

(v. III, p. 462)

753. — *Séance du 26 mars 1908.*

Excursions archéologiques en Mysie; communication de M. Paul SCHAZMANN, avec projections lumineuses.

M. Schazmann a raconté ses récentes excursions archéologiques en Mysie, faites sous les auspices des musées de Berlin et de l'Institut impérial archéologique allemand, pour compléter le texte du Vol. I des *Antiquités de Pergame*, devant paraître prochainement. Le but principal de ces voyages était de vérifier et compléter les travaux des voyageurs ayant déjà visité ces contrées antérieurement, et surtout de déterminer les villes, cours d'eaux, montagnes, etc., mentionnés dans les itinéraires de Strabon, Pline et Xénophon.

Dans les principales étapes, on retrouve plusieurs localités ayant joué un rôle important dans l'antiquité classique, et surtout dans les luttes qui ont suivi le démembrement de l'empire d'Alexandre, dont ces pro-

vinces eurent beaucoup à souffrir: Magnésie du Sipyle, célèbre par la victoire de Scipion Africanus sur Antiochus le Grand de Syrie, où l'on voit l'image de Cybèle taillée dans une paroi de rochers élevée, et la ville de Tantale; plus à l'est, Kassaba, qui a le privilège de conserver le souvenir des rois de Lydie, Sardes et le Pactole « chargé d'or ».

De là, après avoir franchi l'Hermos et traversé la plaine Hyrcanienne, on trouve au nord la fertile vallée du Kaïcus; Pergame est située sur un des affluents de ce fleuve. C'est près des sources du Kaïcus, que le roi de Pergame, Attale, remporta sa fameuse victoire sur les Galates, non loin de l'antique Germe.

En remontant le cours du fleuve Mysios jusqu'à Kiresen, les voyageurs eurent l'occasion d'étudier des forts placés par les rois à la limite extrême de leurs états, pour les défendre contre les attaques des barbares.

Une autre excursion de plusieurs jours permit d'explorer les hauteurs inhospitalières du Gün-Dagh, massif de hautes montagnes, situé dans la région sud de la Mysie, et de retrouver la ruine élevée de Mamurt-Kalessi. Une inscription trouvée là, semblerait prouver qu'on a affaire à un ancien temple de la mère des dieux, Cybèle, rebâti et embelli par Attale Ier (231-197 avant J.-C.).

L'ancienne route, décrite par Strabon et conduisant de Pergame à Sardes, en touchant Thyatire et Apollonis, passait près de là.

Enfin, une localité remarquable par la bonne conservation de ses monuments, est située également dans la montagne, quoique plus rapprochée de la mer, non loin de Myrina. Il y a de fortes présomptions pour faire admettre que cette ville est l'antique Aegae (Agä), où séjourna Thémistocle. Les ruines n'ont jamais été fouillées, mais les bâtiments entourant le marché et le temple d'Apollon permettent de se faire une idée de cette belle cité.

En résumé, on a l'impression qu'il y aurait encore beaucoup à faire dans ces régions riches en vestiges de l'antiquité classique.

Monuments musulmans d'Asie Mineure, par M. Max VAN BERCHEM.

M. van Berchem parle des monuments musulmans et des inscriptions arabes de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie, en présentant les documents qu'il a reçus, de divers côtés, et qui sont destinés à plusieurs ouvrages, notamment au *Corpus inscriptionum arabicarum*. Il constate l'intérêt croissant qu'éveille en Europe l'archéologie musulmane, chez les savants de cabinet, les directeurs de musées et les explorateurs. L'étude des monuments musulmans n'est pas seulement intéressante en elle-même; elle offre encore des points de comparaison nombreux pour l'histoire

générale de l'art et de la civilisation. D'autre part les inscriptions arabes offrent un double intérêt : à l'archéologie elles fournissent des témoignages précis sur la destination, la date et l'origine des monuments de l'Islam ; à l'histoire générale, elles apportent des faits authentiques, bien qu'en petit nombre, qui permettent de contrôler et de compléter les renseignements fournis par les autres sources, par les chroniques, la diplomatique et la numismatique. L'application de cette méthode comparée donne presque toujours des résultats d'une surprenante exactitude. Un volume sur les monuments médiévaux d'Amid (Diarbekir), publié par M. van Berchem, en collaboration avec le professeur Strzygowski, paraîtra dans le courant de l'année prochaine.

754. — *Séance du 9 avril 1908.*

Calvin et les Libertins, fragment de l'histoire d'une famille genevoise, par M. William FAVRE.

Sous ce titre, M. William Favre donne lecture d'un chapitre d'un travail composé à l'occasion du 400me anniversaire de l'admission de sa famille à la bourgeoisie de Genève. Il y expose les mobiles qui inspirèrent soit le parti de Calvin, soit celui des Libertins, ou des Fabristes, comme on l'appelait alors. Le nom de Libertins, donné plus tard, signifiait partisans de la liberté.

Les anciens Genevois, gens d'un caractère énergique, mais plutôt jovial, s'étaient groupés autour des derniers restes de la phalange des Eydgnots, entre autres autour de François Favre et de sa famille qui en avaient fait partie, tandis que le Réformateur, pour accomplir la mission que Farel lui avait fait entrevoir, fut forcé de s'appuyer sur les réfugiés, gens honorables ayant tout sacrifié à leurs opinions religieuses, mais peu malléables et assombris par leurs malheurs.

Calvin, dont le génie prévoyait que Genève, placée à la pointe de l'Europe réformée comme un bastion pénétrant au centre des États catholiques, serait pendant longtemps exposée à des attaques continuelles, sentit la nécessité de fortifier cette citadelle protestante par une discipline de fer et des lois somptuaires rigoureuses, qui devaient lui permettre de consacrer toutes ses ressources à sa défense et à l'entretien des réfugiés qui ne cessaient d'affluer dans ses murs. Ces derniers acceptèrent ce régime si sévère, conforme à leur caractère et, malgré leurs instincts rebelles à toute autorité, se plièrent par amour de la religion à ce despotisme qui entrait dans les moindres détails de la vie privée. Ils aidèrent leur chef à l'imposer

aux Genevois qui s'insurgeaient à l'idée d'aliéner à nouveau leur liberté à peine conquise en faveur d'un parti composé d'étrangers qu'ils avaient si généreusement accueillis.

Ce fut pourtant cette règle presque monastique qui permit à Genève de sortir saine et sauve d'une série de longs conflits avec ceux qui voulaient à tout prix anéantir ce nid de Huguenots.

L'union, qui pendant près de deux siècles fut rendue nécessaire par un danger permanent, le contact ainsi que les alliances avec une race plus joviale atténuèrent peu à peu les défauts des réfugiés. Pas assez cependant pour qu'au XVIIIme siècle Voltaire, en parlant des luttes intimes qui naquirent dans notre cité lorsque, le péril écarté, cette forte discipline put se relâcher, ne pût les qualifier de « tempête dans un verre d'eau ».

Aujourd'hui encore, la ténacité dans les opinions, une susceptibilité presque maladive en fait d'indépendance sont les traits de caractère que les Genevois ont hérités soit de l'élément réfugié protestant, soit des exilés politiques qui les ont suivis.

Calvin se plaint souvent dans sa correspondance de la famille Favre, car elle fut celle qui lui tint tête le plus longtemps, grâce à l'influence que lui donnaient ses richesses et ses relations et grâce à la situation élevée qu'elle occupait dans la République. Son chef, François, homme bouillant et généreux que soutenait l'ardeur de sa fille Francesquine mariée à Ami Perrin capitaine général, fut l'âme du parti des Libertins.

Cette dernière était brave et devait être belle, car Calvin la surnommait Penthésilée, nom d'une reine des Amazones venue au secours de Troie et dont Achille pleura la mort à cause de sa bravoure et de sa beauté.

Son père avait rendu de grands services dans les luttes pour l'indépendance de Genève, en payant de sa personne et de ses biens, entre autres lors de la conclusion du traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, dont il fut un des promoteurs. Il mourut en 1553, et, deux ans plus tard, le parti des Libertins fut définitivement écrasé.

De l'existence d'un temple d'Apollon à Genève, par M. Camille MARTIN. — Ce travail paraît~~ra dans une des prochaines livraisons~~ de l'*~~Indicateur des antiquités suisses~~*. dans l'Anzeiger f. schw. Altertumskunde — N. F. X (1910) p. 224, fig.

755. — *Séance du 30 avril 1908.*

Recherches préhistoriques dans la Dordogne, découvertes de nouvelles stations du quaternaire ancien; communication de M. Eugène PITTARD, avec projections lumineuses. [v. III, p. 462]

M. Eugène Pittard expose les principaux résultats des fouilles qu'il exécute dans la Dordogne depuis deux années. Il montre en projections lumineuses des photographies représentant les stations découvertes et expose une collection d'objets provenant de ces diverses stations, silex, os travaillés, débris de faune, etc.

Dans le vallon des Rebières, au nord de Périgueux et au sud de Brantôme, il a découvert, en 1906, plusieurs stations préhistoriques encore inconnues, datant du paléolithique. L'une de ces stations humaines est moustérienne, trois autres sont de la période magdalénienne. En outre, durant les années 1906 et 1907, M. Pittard, explorant les environs, a signalé une station néolithique près de Puy-de-Fourches et une station paléolithique encore mal déterminée, au lieu dit Tabaterie, près Paussac.

Pour le moment il ne sera question que des stations humaines du vallon des Rebières.

La première, magdalénienne, est située sous un bel abri sous roche au lieu dit Recourbie (?). Les objets trouvés sont principalement des silex (grattoirs, burins, lames, etc.), puis quelques rares fragments d'os travaillés, des morceaux d'ocre, etc. Ces fouilles, faites surtout au moyen d'un balai, ont permis de retrouver deux foyers en place.

Les deux autres stations magdaléniennes sont situées dans le prolongement, vers le sud-ouest, du même vallon. L'une de ces stations occupe une plate-forme que domine encore un reste de voûte calcaire; l'autre plus près de la Dronne, est en plein air et remplit une sorte d'hémicycle rocheux. La première renferme peu de burins; la seconde beaucoup plus. Le détail des découvertes faites dans ces trois stations magdaléniennes fera l'objet de publications particulières.

Entre les deux stations magdaléniennes dont il vient d'être question se trouve une très riche station moustérienne. Il s'agit en l'espèce d'un moustérien évolué avec pointes hémisolutréennes très caractéristiques. Racloirs typiques abondants, belles pointes moustériennes. La faune est riche, particulièrement en rennes.

La collection de silex et d'os exposée par M. Pittard contient entre autres pièces particulièrement intéressantes des ossements d'animaux montrant des traces d'utilisation. Celles-ci sont de deux sortes. Dans le premier cas, il s'agit de diaphyses, d'épiphyses, de phalanges, portant des empreintes parallèles, quelquefois tellement nombreuses que l'os paraît hâché. Ces objets sont probablement de petits billots. M. Pittard pense être le premier à avoir signalé des diaphyses pareillement utilisées. Dans le second cas, ce sont des instruments façonnés, véritablement taillés. Et

alors ces instruments seraient les plus anciens, fabriqués en os, découverts jusqu'à ce jour [1].

M. Pittard signale, en outre, dans sa collection, comme des pièces particulièrement curieuses : parmi les silex, des instruments amygdaloïdes, rappelant les coups de poing chelléens, et des grattoirs très nets avec toutes les formes de passage du racloir au grattoir ; parmi les ossements d'animaux, des cavités cotyloïdes ayant probablement été utilisées, des astragales et des phalanges dont le corps abattu à coups de silex indique une utilisation, des calcaneums dont l'extrémité postérieure a été sinon abattue, du moins sérieusement abîmée. — Ces calcaneums proviennent de diverses espèces animales, principalement le renne (s'agit-il en l'espèce de l'action d'un homme ou d'un animal?); des calcaneums et des phalanges avec perforations dues peut-être à des dents d'animaux, des os (diaphyses, phalanges) avec de curieuses traces de coups de silex, etc.

756. — *Séance du 7 mai 1908.*

La reddition de Bonne et le massacre de la garnison, août 1589, par M. Henri FAZY.

Fragment de l'ouvrage (en préparation) intitulé : *Genève et Charles-Emmanuel I (1589-1591).* (v. III p. 462)

Compte rendu par **M. C.-M. BRIQUET** de l'ouvrage de Paul Heitz intitulé : *Marques d'imprimeurs et de libraires de Genève aux XV*e*, XVI*e *et XVII*e *siècles* (Strasbourg, 1908, gr. in-8°, fig.).

Faits divers.

Dans l'année qui vient de s'écouler, la Société a publié :

Au mois de janvier 1908, la deuxième livraison du tome III du *Bulletin,* datée de juin 1907.

Au mois de juin, la troisième et dernière livraison du t. XXVIII (nouv. série, t. VIII) des *Mémoires et documents,* qui contient un

[1] E. Pittard. De l'origine du travail de l'os chez les Paléolithiques. Instruments moustériens en os, dans *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,* 1907 ; — Nouveaux instruments en os provenant d'une station moustérienne aux Rebières (Dordogne) dans *Revue de l'École d'anthropologie de Paris,* 1907 ; — Ossements utilisés (diaphyses) de la période moustérienne, station de Rebières *(pour paraître dans la même revue).*

mémoire de M. Édouard CHAPUISAT intitulé : *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813), d'après des documents inédits.*

Au mois d'octobre, la première livraison du tome XXXI (nouv. série, t. XI) des *Mémoires et documents* contenant les deux mémoires suivants :

Numismatique de l'Évêché de Genève aux XIme et XIIme siècles, par M. Eugène DEMOLE.

Essai sur la chronologie en usage dans les chartes du diocèse de Genève au XIIme siècle, par M. Ed.-L. BURNET.

En cours de publication : Le tome III des *Registres du Conseil de Genève.*

La Société est entrée en échange de publications avec le Cercle archéologique littéraire et artistique de Malines.

Dans sa séance du 9 janvier, elle a décerné à M. MAX BRUCHET, archiviste départemental du Nord, auteur du bel ouvrage sur le *Château de Ripaille* (Paris, 1907, in-4°, pl.), le titre de membre correspondant.

En souvenir du regretté Ernest Strœhlin, la Société a reçu de ses enfants un don de 500 francs.

La Société a été invitée à se faire représenter à la réunion annuelle de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, qui s'est tenue à Avenches le 3 juillet 1907, au dixième Congrès historique des États de Sardaigne et au jubilé du cinquantenaire de la fondation de la Société de géographie de Genève.

Le 21 mai, elle a fait une excursion en automobile à Bonne, Le Viviers, Boringe, La Roche et Moussy.

Ouvrages reçus par la Société

du 12 mai 1907 au 8 mai 1908.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

La Société a continué à recevoir les publications des Sociétés correspondantes dont on trouvera la liste à la fin du t. II du *Bulletin.*

Le Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, avec lequel elle est entrée récemment en échange de publications, lui a envoyé les tomes I, II, IV, VI (1er fascicule), VII (2me fascicule), VIII, IX, XI-XVII de son *Bulletin.*

La Société a encore reçu les périodiques suivants :

Feuille fédérale suisse. Année 1906. *(Don de M. Émile Rivoire.)*

B

Livres et Brochures.

Donateurs :

MM. d'Arcollières, 1 broch.— Victor van Berchem, 2 broch. — Ch.-A. Bouchet, 1 broch. — Édouard Burnet, 4 broch. — A. Chalut, 1 broch. — Édouard Chapuisat, 2 broch. — Francis De Crue, 1 broch. — Léopold Delisle, 3 vol., 1 atlas. — L. Dufour-Vernes, 1 vol. — Camille Favre, 1 broch. — Dr Ladame, 2 broch. — C. de Mandach, 1 broch. — J.-J. Monnier, 1 broch. Fréd. Necker, 1 broch. — Léon Rigot, 1 broch. — Eugène Ritter, 2 vol. — Bibliothèque publique et universitaire de la Ville de Genève, 1 broch. —Musée cartographique de la Ville de Genève, 1 broch. — Stadtbibliothek Winterthur, 1 broch.

C

Photographies.

Photographies prises au cours de l'excursion faite par la Société à Sainte-Catherine, l'Éluiset, Chaumont, Sallenoves, etc. *(Don de M. Fréd. Boissonnas.)*

Les anciennes maisons de Genève. Relevés photographiques de Fréd. Boissonnas, exécutés sous la direction de Camille Martin (3me série, fasc. I), 25 planches, nos 1-25. *(Don de M. Fréd. Boissonnas.)*

NOTE SUR QUELQUES REGISTRES

PROVENANT DE LA

CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ D'ANNECY

A la suite de la récente loi de séparation, les archives départementales de la Haute-Savoie se sont enrichies d'une centaine de registres conservés antérieurement à la chancellerie de l'évêché d'Annecy.

Bien qu'Annecy ne soit devenu la résidence des évêques de Genève que sous l'épiscopat d'Ange Giustiniani (1568 à 1579), la chancellerie conservait 40 registres antérieurs à cette époque, présentant par conséquent un intérêt tout particulier pour la cité de Genève. Ce sont les registres originaux des institutions, décrets, fondations, homologations et autres actes épiscopaux depuis 1432.

Voici les années intéressées (le chiffre placé entre parenthèses indique le numéro d'ordre):

I. *Actes épiscopaux antérieurs à la Réforme, 39 registres.*

1432 à 1465 (1), 1461 à 1520 (2), 1467 à 1468 (3), 1468 à 1472 (4), 1468 à 1474 (5), 1472 à 1474 (6), 1472 à 1483 (7), 1474 à à 1477 (8), 1475 à 1478 (9), 1475 à 1477 (10), 1476 à 1522 (11), 1479 à 1480 (12), 1480 à 1481 (13 et 14), 1481 à 1483 (15 et 16), 1483 à 1497 (17), 1484 à 1551 (18), 1485 à 1487 (19), 1489 à 1493 (20), 1490 à 1493 (21), 1493 à 1495 (22), 1495 à 1497 (23), 1496 à 1505 (24), 1497 à 1498 (25), 1498 à 1524 (26), 1498 à 1500 (27), 1505 à 1506 (28), 1506 à 1508 (29), 1509 à 1512 (30), 1513 (31), 1513 à 1514 (32), 1518 à 1519 (33), 1523 à 1524 (34), 1525 à 1526 (35), 1526 à 1527 (36), 1528 à 1529 (37), 1532 à 1533 (38), 1535 à 1541 (39).

Voici d'autre part les actes postérieurs à la Réforme :

II. *Actes épiscopaux divers de 1546 à 1792.*

1546 à 1565 : Actes de François de Luxembourg, de Louis de Rye et de François Bachod (40).
1569 à 1573 : Actes de Mgr. Giustiniani (41).
1622 à 1632 : Actes de Jean-François de Sales (42 à 44).
1635 à 1639 : Actes pendant la vacance du siège (45).
1639 à 1647 : Actes de Mgr. Guerin (46 et 47).
1648 à 1659 : Actes de C. A. de Sales (48 à 50).
1660 à 1697 : Actes de Mgr. d'Arenthon d'Alex (51 à 60).
1697 à 1734 : Actes de Mgr. de Rossillion de Bernex (61 à 69).
1734 à 1741 : Actes pendant la vacance du siège (70 et 71).
1741 à 1763 : Actes de Deschamps de Chaumont (72 à 77).
1763 à 1783 : Actes de Mgr. Biord (78 à 86).
1783 à 1788 : Actes de Mess. Biord et Paget (87).
1785 à 1792 : Actes de Mgr. Paget (88 et 89).

III. *Visites pastorales (rien d'antérieur à la Réforme).*

1623 à 1636 : Visites de Mgr. Jean-François de Sales (90 à 92).
1639 à 1642 » » Guerin (93).
1662 à 1695 » » d'Arenthon d'Alex (94 à 98).
1698 à 1727 » » de Rossillon de Bernex (99 à 101).
1727 à 1745 » » » et Mgr. Deschamps (102).
1764 à 1781 » » Biord (103 à 106).

Malheureusement beaucoup de ces volumes sont sans répertoires ou munis de tables très imparfaites.

Max Bruchet.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

I

LA CHAPELLE DES FLORENTINS

A l'époque la plus florissante des foires de Genève, les marchands italiens se comptaient par centaines dans notre ville, et c'est entre leurs mains qu'étaient concentrées toutes les transactions financières. Au XVme siècle, les banquiers Florentins qui avaient remplacé les Lombards prêtèrent souvent des sommes importantes à la Communauté, aux ducs de Savoie, aux évêques et à de simples particuliers [1]. Les commerçants florentins étant alors au nombre des plus riches habitants de la ville, il n'est point étonnant que Genève ait possédé une chapelle due à leur munificence. L'existence de cet édifice était connue depuis fort longtemps par les historiens ; on ignorait toutefois les circonstances auxquelles étaient dues sa fondation et l'on n'était surtout point parvenu à déterminer d'une façon précise son emplacement. En utilisant les données fournies par une publication récente [2] et en les complétant par quelques recherches, nous avons tenté de résoudre ce petit problème d'archéologie locale.

Dans une biographie de Francesco Sassetti, on lit que cet illustre Florentin fit construire à Genève sur le pont du Rhône un oratoire

[1] Cf. Borel, Frédéric. *Les foires de Genève au quinzième siècle.* Genève et Paris, 1892, in 4°.

[2] Warburg, A. *Francesco Sassetti's Letzwillige Verfügung.* Aus Kunstwissenschaftliche Beitraege August Schmarsow gewidnet 1907, in-4°.

M. le prof. Vulliety a rendu compte de cet ouvrage dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie (voir ci-dessus p. 103). C'est cette communication qui nous a donné l'idée d'entreprendre le présent travail.

en l'honneur de Notre-Dame. Cet édifice ne subsista pas très longtemps puisque, construit très probablement peu avant 1466, il fut détruit, écrit le biographe de Sassetti, par la rage et la fureur des hérétiques[1]. Ce Francesco Sassetti, le fondé de pouvoirs de Cosme de Médicis, le donateur des fresques de S. Trinita à Florence, où l'on voit son portrait peint par Ghirlandajo, était l'un des principaux banquiers de la place de Genève au XVme siècle ; il fut constamment en rapport d'affaires avec le Conseil pendant les années 1457 à 1461[2].

A première vue, l'édifice fondé par Sassetti paraît très facile à identifier. C'était une de ces chapelles, comme on en voit encore dans beaucoup de villes, située à l'entrée ou au milieu d'un pont. Le banquier florentin aurait ainsi élevé de ses deniers une nouvelle construction sur l'un des points les plus fréquentés des bords du Rhône. Une supposition semblable est en elle-même parfaitement admissible. Elle n'est cependant appuyée par aucun document local et, ce qui doit encore davantage retenir l'attention, elle est difficile à concilier avec ce que nous savons, soit d'une chapelle Notre-Dame du Pont du Rhône à Genève, soit d'une chapelle des Florentins.

Le premier de ces édifices, annexé à un hôpital *(hospitalis beate Marie Pontis Rodani)* existait certainement déjà au XIIIme siècle[3]. Son emplacement a été fixé d'une façon inexacte par les historiens. Il ne se trouvait point, comme l'ont supposé Galiffe[4] et M. le professeur Doumergue[5], en dehors de la porte qui fermait la rue des Allemands et celle de la Cité, mais à l'intérieur de cette porte. Sa situation peut être parfaitement précisée. *L'état*

[1] Murò in Francia e a Ginevra sul ponte del Rodano un oratorio in onore di Nostra Donna dove spese fiorini due mila ; che oggi s'intende essere rovinato dalla rabbia e furore degli eretici (Warburg, *op. cit*, p. 132).

[2] *Registres du Conseil de Genève*, t. I, publié par Emile Rivoire, Genève, 1900, in 8°, passim. Le nom est orthographié Sasseti et Saxeti.

[3] M. D. G., t. III, p. 79. Dans ce très remarquable mémoire de J. J. Chaponnière et L.-L. Sordet: *(Des hôpitaux de Genève avant la Réformation)*, la question de l'emplacement exact des chapelles n'a pas été résolue.

[4] *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869, in 4°, p. 48.

[5] *La Genève calviniste*, Genève 1905, in 4°, p. 60.

matériel de Genève[1] au XVme siècle, cette source inépuisable de renseignements relatifs à la topographie de notre ville au moyen-âge, nous donne à ce sujet une indication fort claire. Le dénombrement des maisons de la rue de Rive dessus *(magna carreria Ripparie a parte venti et superiori)* soit, pour parler un langage plus moderne, de la rue des Allemands du côté du midi, est fait en partant du bas de la Cité pour se diriger du côté de la Fusterie. Le premier immeuble mentionné, qui se trouve par conséquent à l'angle de la Cité, celui de *P. de Boneto da Acquiano* est dit voisin de la Chapelle de la Vierge Marie, dont il est séparé à l'ouest par une ruelle[2]. La chapelle aurait donc à peu près occupé l'emplacement de la fontaine de l'Escalade. Cela est d'autant plus plausible que l'hôpital annexé à cet édifice est fréquemment qualifié d'hôpital de Notre-Dame de la Cité, ou d'hôpital de la rue de la Cité[3]. L'élargissement si pittoresque de cette rue, à son débouché dans les rues Basses, laissait une place très suffisante pour recevoir une construction assez importante. Il est même permis de supposer que cette dérogation aux dogmes de l'alignement tels que les affirment les ingénieurs modernes, n'est point due au simple caprice d'un édile du moyen-âge. La chapelle était très probablement antérieure aux constructions limitrophes. Elle avait été élevée dans un temps où le Rhône avait un lit beaucoup plus large que de nos jours et où ses eaux venaient baigner le pied de la colline[4]. La chapelle était alors véritablement à la tête du pont; elle méritait à cette époque le nom qu'elle conserva plus tard, alors qu'elle était séparée du fleuve par une longue étendue de terre, couverte de maisons. A mesure que la ville gagna du terrain sur les eaux, les constructions avancèrent de plus en plus vers le bas de la colline. Cependant, respectueux d'un édifice qui entravait pourtant la circulation, les magistrats de l'époque imposèrent aux bâtiments nouveaux un alignement en retrait, de façon à ménager un passage à gauche et à droite de la chapelle. C'est

[1] M. D. G., t. VIII, p. 289-432.

[2] *Primo domus sita prope capellam Beate Marie juxta carreriam ipsius capelle ex occident* (*Ibid.,* p. 314).

[3] M. D. G., t. III, p. 202, note 3.

[4] Cf. Galiffe, *op cit* , p. 126.

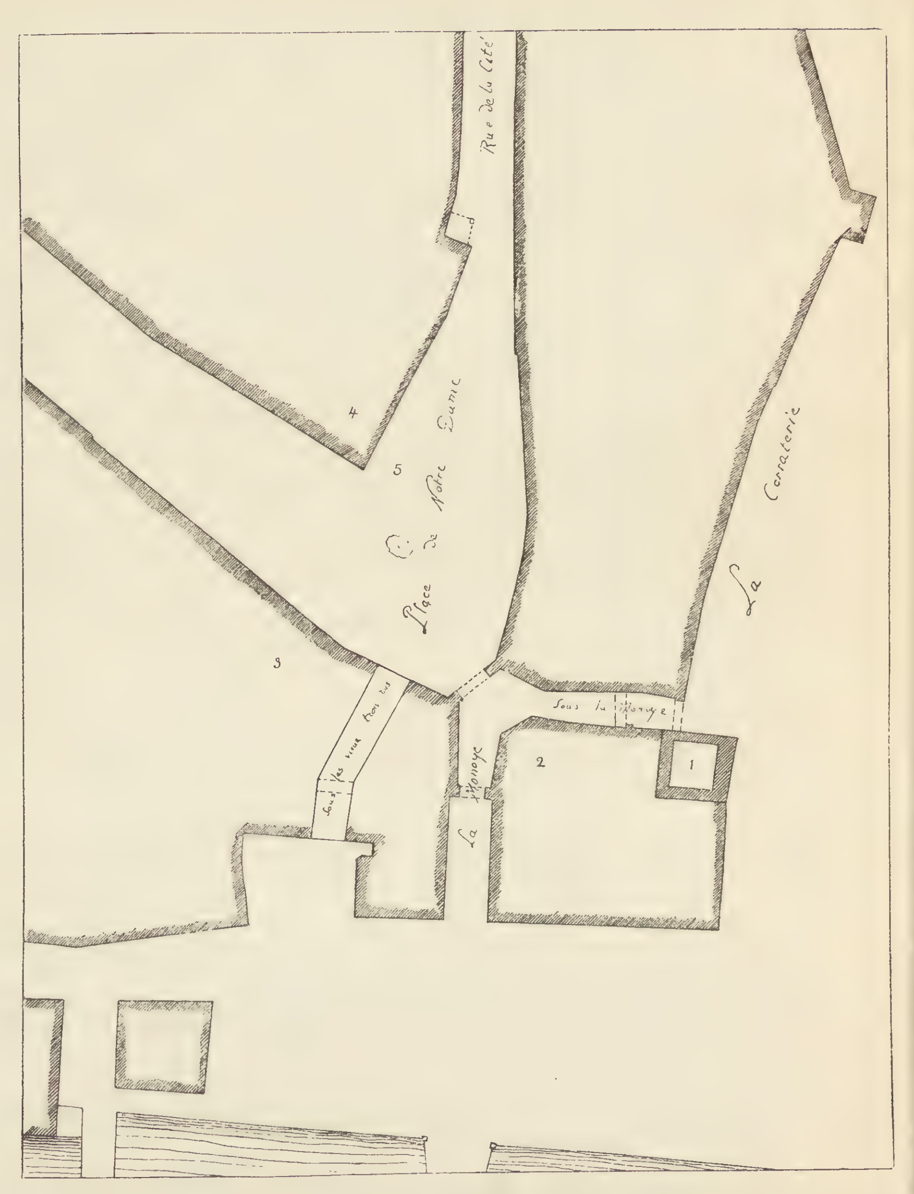


Fig. 1. — **La Place Notre-Dame au XVIIIme siècle,** d'après le plan Billon.

1. Tour de la Monnaie. — 2. Emplacement supposé de la chapelle et de l'hôpital Saint-Jacques du Pont du Rhône. — 3. Emplacement de la maison de Peymes. — 4. Emplacement de la maison de P. de Boneto de Acquiano. — 5. Emplacement supposé de la chapelle et de l'hôpital Notre-Dame du Pont.

cette rue ainsi élargie qui portait encore au XVIIIme siècle le nom de place Notre-Dame[1], fait qui vient encore à l'appui des preuves que nous avons avancées pour déterminer l'emplacement de la chapelle du Pont du Rhône. Cet édifice fut démoli en 1541[2], tandis que l'hôpital avait déjà été converti en grange en 1538[3].

Pour rendre plus certaine encore notre supposition relative à la situation de cette chapelle, il est facile de montrer que l'emplacement à elle réservé par certains historiens genevois avait reçu une autre destination. En étudiant les édifices religieux de l'ancienne Genève, Galiffe[4] et après lui M. Doumergue[5] ont établi une confusion entre deux édifices distincts, deux chapelles annexées à des hôpitaux, celle de Notre-Dame du Pont du Rhône et celle de Saint-Jacques du Pont du Rhône, appelée parfois il est vrai simplement chapelle du Pont du Rhône. Trouvant l'emplacement de la Cité trop éloigné du fleuve pour justifier la qualification attribuée au premier de ces édifices, ils ont placé celui-ci en dehors de la porte de la Cité, dans l'espace compris entre les deux portes de la Monnaie, celle dite du Pont et celle de la Corraterie. Dans leur idée, l'hôpital Saint-Jacques se trouvait encore plus près du fleuve, sur le pont même, qui était alors le pont bâti. Cette hypothèse est absolument inadmissible.

L'hôpital Saint-Jacques, fondé au XIVme siècle[6], à une époque où celui de Notre-Dame n'était plus dans le voisinage du fleuve, reçut alors, vu sa situation, le nom d'hôpital du Pont. Il y eut

[1] Cette place est ainsi désignée sur le plan Billon, conservé aux Archives de Genève, d'après lequel a été dessinée la planche ci-contre.

[2] *Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., Vol. 35, f° 1 v° (7 janvier).

[3] M. D, G., t. III, p. 200, note 1.

[4] *Op. cit.*, pp. 174 et 219.

[5] *Op. cit.*, p. 60 ss.

[6] M. D. G., t. III, p. 216. M. Victor van Berchem nous a signalé un itinéraire de pèlerin du XVme siècle, qui mentionne la chapelle Saint-Jacques. L'auteur de cette sorte de guide attire d'ailleurs davantage l'attention des voyageurs sur l'auberge devant laquelle pend l'image du Saint, que sur la chapelle voisine. Cf. K. Häbler, *Das Wallfahrtsbuch des Hermann Kunig von Vach und die Pilgerreisen der deutschen nach Santiago de Compostela*, Strasbourg, 1899, in-16.

donc à partir de cette époque deux hôpitaux et deux chapelles portant cette dénomination. L'hôpital Saint-Jacques occupait précisément l'emplacement que Galiffe destine à l'hôpital Notre-Dame. Dans l'*état matériel* déjà cité, cet édifice est bien le premier qui soit mentionné dans la rue du Pont du Rhône au midi[1]. Mais cette rue commençait non pas à l'entrée du pont, mais plus en arrière; elle comprenait la rue de la Monnaie actuelle[2]. La première maison au midi était celle qui porte aujourd'hui le N° 1 de la rue Centrale et dont l'une des façades regarde la rue de la Monnaie. C'est là que se trouvait l'hôpital Saint-Jacques. On sait en effet que la Monnaie fut installée en 1543 dans l'hôpital du Pont du Rhône[3]. Or la Monnaie, sur les plans du XVIIIme siècle, se trouve précisément dans un bâtiment situé entre les deux portes, celle de la Corraterie et celle du Pont[4]. La chapelle de cet hôpital ne fut pas détruite à la Réforme. De La Corbière put la voir encore vers 1750[5]. Des

[1] *In carreria pontis Rhodani a parte venti usque ad molendina N. Aym. de Versonay inclusive.*

1° *Hospitale Sti-Jacobi.*

N. Aymo de Versonay Dom. Macelli cum excorcheria et pertinenciis juxta Hospit. Sti-Jacobi ex parte Civitatis et dom. Ponderis bladi ex Juria.

N. Guill^s de Bosco. Dom. subtus dictum Pontem juxta dom. Ponderis ex parte Civitatis et dom. seq. ex Juria. (*Op. cit.*, p. 373).

[2] Pour s'en assurer, il suffit de noter sur un plan de ce quartier toutes les maisons mentionnées dans *L'état matériel* de 1476. On constatera que les immeubles situés dans l'ilot compris entre les deux portes de la Monnaie et la place des Trois-Rois figurent dans la rue du Pont du Rhône. D'ailleurs, cette rue comptait plusieurs bâtiments construits sur terre ferme. Ce n'est que la troisième maison qui est indiquée comme se trouvant sur le pont même. Il faut noter à ce propos le terme subtus employé au lieu de super (Cf. Ducange au mot subtus, et *la Maison de ville de Genève*, dans M. D. G., série in 4°, t. III, p. 17, note 1: furnum et membrum subtus).

[3] *Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., Vol. 37, f° 276 (16 et 19 novembre.)

[4] Plan Deharsu, conservé aux Archives d'État de Genève, dont un fragment est reproduit dans Doumergue, *op. cit*, p. 61.

[5] Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, n° 61. p. 136.

vestiges de son architecture étaient parfaitement reconnaissables au XIX[me] siècle, à en croire Dunant, l'éditeur des Chroniques de Bonivard[1]. Une lithographie de Jean Du Bois, de 1835, reproduit encore très distinctement sa porte d'entrée[2]. Il ne peut donc y avoir de confusion entre la chapelle Notre-Dame démolie en 1541 et celle de Saint-Jacques dont on voyait encore les vestiges trois siècles plus tard.

En déterminant d'une façon à peu près certaine la situation de la chapelle Notre-Dame, nous ne semblons pas, à première vue, avoir contribué à la solution du problème de l'emplacement de la chapelle Sassetti. Au contraire, puisque Notre-Dame du Pont ne se trouvait pas sur le Pont du Rhône, et qu'elle existait bien avant le XV[me] siècle, il semble téméraire de supposer qu'elle ait été construite aux frais du banquier florentin. A n'en pas douter, Notre-Dame du Pont et la chapelle Sassetti sont deux édifices distincts. Cette conclusion très logique en apparence nous semble cependant erronée. On remarquera tout d'abord l'identité du vocable. L'existence de deux chapelles Notre-Dame dans un rayon aussi restreint ne paraît guère admissible. Mais ce n'est point là la seule considération à faire valoir à ce propos.

Il convient maintenant de rappeler ce que nous savons de cette chapelle des Florentins, si souvent nommée par les historiens. et d'examiner si elle ne pourrait être mise en rapport avec la fondation de Sassetti. Sur l'origine et l'architecture de cette chapelle, les archéologues ne nous donnent guère de détails ; ils se contentent de discuter son emplacement probable. Quoique leurs hypothèses paraissent souvent divergentes, efforçons-nous de les concilier.

Le pasteur Archinard[3] mettait la chapelle des Florentins à la rue du Marché n° 13, Blavignac[4] l'identifiait avec Notre-Dame du Pont, qu'il plaçait à tort entre les deux ponts de la Monnaie,

[1] Bonivard. *Les Chroniques de Genève.* Édition D. Dunant. Genève, 1831, in 8°, p. 71, note 1 et p. 517.

[2] Notre pl. VII reproduit cette lithographie en grandeur d'exécution.

[3] *Les édifices religieux de la vieille Genève*, Genève, 1864, in 8°, p. 12.

[4] M. D. G., t. VI, p. 143.

là où se trouvait en réalité l'hôpital Saint-Jacques. Galiffe[1] aurait voulu la voir à l'endroit où, il y a peu d'années encore, une allée « au nom peu euphonique » reliait les rues Basses à la place Bel-Air. Enfin aux yeux de M. le professeur Doumergue[2] la chapelle des Florentins se confondait avec la chapelle du bas de la Cité, qui était elle-même distincte de la chapelle Notre-Dame.

Nous avons déjà prouvé que la chapelle Notre-Dame du Pont et celle du bas de la Cité étaient un seul et même édifice. Il est aisé de démontrer que le nom de chapelle des Florentins doit également être attribué à cette construction. Que la chapelle des Florentins se soit trouvée dans le quartier de la place Notre-Dame, cela ne peut être mis en doute. Dans une liste d'élection de 1535[3], la dizaine comprise entre la Corraterie et la rue des Allemands est désignée sous le nom de cet édifice. Mais l'on peut déterminer son emplacement avec bien plus de précision encore. Dans la relation d'un incendie qui éclata à Genève en 1506, on lit que « la maison du Seigneur de Brandis devant Notre-Dame du Pont du Rhône fut brûlée de telle sorte que la chapelle des Florentins étant là devant fut toute noircie par devant, comme aussi l'hôtellerie de la Grue[4] ». Le titre de Seigneur de Brandis était porté par nob. P. de Peymes qui possédait en 1476 la maison contigue à celle des Trois-Rois, soit la deuxième maison de la rue des Allemands-dessous[5]. L'hôtellerie de la Grue

[1] *Op. cit.*, p. 235 et note 1. Il est peut-être intéressant de transmettre aux générations futures le nom de cette allée que Galiffe désignait par une convenable périphrase, c'était l'arcade pisseuse.

[2] *Op. cit.*, p. 195.

[3] *Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., Vol. 28, f° 4 (12 février.)

[4] Annales dites de Savyon. Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, n° 215, p. 96.

[5] M. D. G., t. VIII, p. 313. L'erreur d'Archinard provient du fait qu'au XVme siècle les de Peymes possédaient également une maison au Molard, c'est la maison connue sous le nom de maison de Rolle, détruite en 1889 (Cf. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, p. 65 ss.) Bien que l'immeuble portant le n° 13 de la rue du Marché ne soit pas très rapproché de la maison du Molard, le pasteur Archinard y reconnaissait la chapelle incendiée en 1506, parce qu'il renfermait une allée ou

se trouvait de l'autre côté de cet immeuble[1] dont la façade donnait directement sur la chapelle Notre-Dame du bas de la Cité, et sur la chapelle des Florentins qui fut toute noircie par l'incendie. Le fait que les deux dénominations sont employés simultanément dans le même récit, pourrait prêter à équivoque, bien que les indications topographiques s'accordent pour faire un même édifice des deux chapelles. Un autre document du XVI[me] siècle ne permet pas de conserver à cet égard le moindre doute. Lorsqu'en 1535, les adeptes de la religion nouvelle exercèrent leurs violences sur les édifices religieux, ils n'épargnèrent pas la chapelle de la Cité. « Les luthériens, écrit un chroniqueur[2], abattirent les belles et somptueuses images de la chapelle Notre-Dame près le pont du Rhône que jadis les marchands florentins avaient fait faire et où ils avaient employé de beaux ducats d'or ». Ce récit renferme l'explication de toute l'énigme. Les Florentins ont embelli et réparé la chapelle Notre-Dame du Pont du Rhône, qui reçut à cette occasion une dénomination nouvelle.

Nous pouvons maintenant mettre le résultat de nos recherches en regard du passage de la biographie de Sassetti que nous citions en commençant cette étude. D'une part nous apprenons qu'il y avait au bas de la Cité une chapelle Notre-Dame du Pont du Rhône, que cette chapelle fut transformée et enrichie par des marchands florentins et qu'elle fut démolie en 1541. D'autre part, nous savons qu'un oratoire consacré à Notre-Dame fut construit par le banquier florentin Sassetti sur le pont du Rhône et qu'il fut

un local voûté. Ce bâtiment a été démoli en 1888, mais il a été décrit avant sa disparition par J. Mayor (*Ibid*, p. 76). Le rez-de-chaussée de cet immeuble était, en effet, voûté, mais il avait servi jadis de halle et non de chapelle.

[1] M. C.-M. Briquet se souvient fort bien d'avoir vu, avant 1848, l'enseigne de la Grue suspendue devant le n° 51 de la rue des Allemands-dessous, soit le n° 7 de la numérotation actuelle, immeuble qui fut démoli en 1903, et qui était contigu à l'ancienne maison de Peymes. L'enseigne dont on avait plus ou moins perdu la trace depuis plusieurs années est aujourd'hui déposée au Musée archéologique.

[2] Annales dites de Savyon. Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, n° 215, p. 255.

détruit par les hérétiques. Une conclusion s'impose ; la donation de Sassetti dut être affectée à Notre-Dame du Pont du Rhône. Deux objections se présentent cependant à notre esprit. D'après sa biographie, Sassetti a construit et non réparé un oratoire qui se trouvait sur le pont du Rhône, tandis qu'à la fin du XVme siècle, Notre-Dame de la Cité était fort éloignée du fleuve. Il est facile d'expliquer cette contradiction en rappelant que l'auteur de la biographie de l'associé des Médicis[1], son descendant, était très fier de son aïeul, qu'il était par conséquent plutôt porté à amplifier ses largesses ; en outre, il écrivait en 1600 ; il ne connaissait probablement pas Genève et ne pouvait prétendre à une exactitude parfaite. Ayant entendu parler ou ayant lu le nom d'une chapelle du Pont du Rhône, il était tout naturellement porté à supposer que l'édifice se trouvait sur le pont même ; de là le terme dont il s'est servi, terme auquel il ne faut pas attacher une importance exagérée. Sassetti n'écrivait pas une topographie de Genève au moyen âge. Il paraîtra plus surprenant que les sources relatives à l'histoire des hôpitaux genevois avant la Réformation[2] ne mentionnent pas une seule fois la chapelle des Florentins. L'édifice religieux annexé à l'hôpital de la Cité est toujours désigné par la dénomination : Notre-Dame de la Cité, chapelle de la Vierge-Marie, chapelle Notre-Dame de la Cité et d'autres termes analogues. Ce silence des documents officiels est toutefois parfaitement expliquable. Dans les actes, cette chapelle était désignée par son vocable, mais dans le langage populaire, elle avait reçu un autre qualificatif depuis que les marchands italiens l'avaient embellie[3] ; on ne parlait plus à Genève que de Notre-Dame des Florentins ou de la chapelle des Florentins. C'est donc bien, selon toute vraisemblance, à la chapelle Notre-Dame du Pont, que fut consacrée la donation de Francesco Sassetti.

[1] Warburg, *op. cit.*, p. 129.

[2] M. D. G , t. III, p. 178 ss.

[3] On peut citer à Genève même un exemple analogue, celui de la chapelle Saint-Esprit, dans l'église Saint-Gervais, connue également sous le nom de chapelle des Allemands, parce que la confrérie des marchands de cette nationalité y avait fondé une chapellenie. Cf. A. Guillot, *Le temple de Saint-Gervais à Genève. Notice historique*, Genève, 1903, in 12, p. 19.

Nous sommes très imparfaitement renseignés sur la disposition et l'aspect de la chapelle Notre-Dame. Il est probable que l'hospice et la chapelle ne formaient qu'un seul et même corps de logis. C'est ainsi qu'est disposé le seul hôpital du moyen âge qui nous ait été conservé à Genève, celui de la Trinité, situé à la rue Saint-Léger[1]. La chapelle occupe le rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que les logements sont placés dans les étages supérieurs. La surface laissée libre au bas de la Cité, grâce à l'élargissement de la rue, aurait été suffisante pour recevoir un bâtiment étroit et profond, semblable à la plupart de nos anciennes maisons du moyen âge[2]. Il est en tout cas parfaitement certain que la chapelle Notre-Dame du Pont avait des dimensions suffisantes pour qu'on pût y célébrer des offices. Ce n'était point un simple « enfoncement grillé » renfermant une statue, ainsi qu'on l'a supposé[3]. Mais ce ne pouvait être non plus, comme le voulait Blavignac[4],

[1] La façade de cet hôpital est reproduite dans Galiffe, *op. cit.*, p. 220 et dans Doumergue, *op. cit.*, p. 356 et 357.

[2] *L'état matériel* de 1476 mentionne bien dans la rue de la Cité un immeuble appartenant à l'hôpital de la chapelle du Pont du Rhône ; il semble toutefois qu'il s'agit d'une simple écurie. Celle-ci devait se trouver à droite en montant la Cité, à peu près à la hauteur du n° 20 actuel.

[3] Cette hypothèse, qui a été émise par M. le pasteur Denkinger, a été déjà combattue avec beaucoup de raison par M. le prof. Doumergue (*op. cit.*, p. 64, note 4.) L'éminent auteur de *La Genève calviniste* cite un grand nombre de faits qui contredisent positivement cette supposition.

[4] M. D. G., t. VI, p. 143. On sait que les dites stalles sont décorées d'écussons portant les armes de Florence. C'est ce fait qui a servi de base à l'hypothèse de Blavignac. Cet auteur s'est fondé sur le texte des Annales de Savyon relatant la destruction des images de la chapelle des Florentins pour affirmer que les stalles existant encore aujourd'hui proviennent de cet édifice. Le raisonnement manque de logique. Il eut été d'ailleurs impossible de faire entrer un mobilier aussi important dans une chapelle de dimensions aussi restreintes. La solution proposée par Blavignac est donc inadmissible. L'ingénieuse hypothèse de M. Fréd.-Th. Dubois (citée dans Doumergue, *op, cit.*, p., 283, note 2) n'est pas absolument satisfaisante. En admettant comme lui que les stalles proviennent du couvent des Frères mineurs de Rive, on explique sans doute à la fois la présence des lys de Florence et celle de l'image de Saint-François. Toutefois le

un édifice assez spacieux pour avoir pu contenir les quarante-trois stalles dont une partie a été conservée dans les temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais. On ne peut se tromper beaucoup en fixant ces dimensions approximatives à trois mètres sur cinq. Ce n'est donc pas bien considérable. Quant aux travaux d'embellissement ou de réparation exécutés à l'aide de dons accordés par le banquier florentin, auquel s'étaient peut-être joints quelques-uns de ses compatriotes, il est bien difficile de s'en faire une idée. Nous savons que la chapelle était ornée de « belles et somptueuses images [1] »; que dans l'une de ses faces extérieures se trouvait une « gage soit enchâsseure de treillis de fer en laquelle estoit enchâssée une fort belle idole de N.-D. dicte du pont [2]. » Les sommes, consacrées par Sassetti à ces ouvrages, indiquent qu'il s'agissait d'œuvres d'art d'une certaine importance [3].

Ces indications sommaires ne nous permettent pas de reconstituer le petit monument qui avait peut-être apporté dans la Genève du XVme siècle comme un reflet de l'art florentin du

document qui a été utilisé par M. Dubois et dont M. Albert Choisy a bien voulu nous communiquer une copie, ne nous paraît pas attester d'une façon certaine l'existence, au couvent des Cordeliers, d'une véritable chapelle, fondée par la confrérie des marchands florentins. Une chapelle n'est souvent qu'un autel sur lequel on doit célébrer une messe. Fonder une chapelle, c'est fournir la dotation nécessaire à l'entretien d'un chapelain. Il est donc difficile de trouver une relation entre des stalles et une institution semblable. Il se pourrait cependant que ces pièces de mobilier aient été destinées primitivement à l'église même du couvent des Cordeliers. Nous savons en effet qu'en 1543 le Conseil résolut à plusieurs reprises (*Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., vol. 38, f° 170, 172 v° et 187), de faire transporter les « formes » de Rive à Saint-Pierre, mais le registre ne dit pas si la décision fut exécutée. L'origine des stalles de Saint-Pierre et de Saint-Gervais reste donc mystérieuse, et ce n'est point ici le lieu de chercher la solution de cet intéressant problème. Il suffit pour le moment de constater que ces stalles ne peuvent provenir de la chapelle de la Cité.

[1] Voir plus haut, p. 124, note 2.

[2] M. D. G., t. XXII, p. 271.

[3] « E con la cappella overo edifizio di nostra donna di Ginevra stimia circha schudi 500-f. 600 ». Warburg, *op.. cit.*, note 18.

Quattrocento. Puisque son image est à jamais disparue, conservons au moins son souvenir, et lorsque nos pas nous conduisent au bas de la Cité, accordons une pensée « à la chapelle Notre-Dame près le pont du Rhône, que jadis les marchands florentins avaient fait faire et où ils avaient employé de beaux ducats d'or ».

LE MUR DIT DES RÉFORMATEURS [1]

La plupart des historiens s'accordent à reconnaître dans le mur qui soutient au midi la rue de la Croix-Rouge un reste des fortifications élevées autour de Genève au XVIe siècle. L'exactitude de cette affirmation, basée sur des textes historiques, sur l'examen d'anciens plans et de vues de Genève [2], ayant été récemment mise en doute, il nous a paru intéressant de rechercher ce que ces remparts eux-mêmes pourraient nous apprendre sur leur histoire.

Il s'agissait avant tout de savoir si le mur actuel — dont la situation paraît à première vue, coïncider avec celle de l'ancienne courtine — était bien celui qui fut construit il y a près de quatre

[1] Nous employons ici l'épithète de Mur des Réformateurs, parce que nous la supposons familière à nos lecteurs, mais nous ne prétendons pas qu'elle ait plus de valeur qu'une autre. La question du nom qu'il convient de donner aux remparts élevés autour de Genève au XVIe siècle nous paraît d'ailleurs avoir un intérêt très secondaire, et nous préférons nous borner à déterminer ici en quelle mesure ces travaux de fortification ont subsisté jusqu'à nos jours.

[2] Le rempart est figuré sur toutes les vues de Genève du côté du midi ; la plus ancienne de ces estampes, datant au plus tôt de la fin du XVIe siècle, paraît être celle dont l'unique exemplaire est conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève et dont l'auteur est Claude Chastillon. Un plan des fortifications de Genève sur la rive gauche, dressé par Gillier est reproduit par J.-E. Massé dans son *Essai sur les diverses enceintes et fortifications de la ville de Genève* (Genève 1846), pl. I. L'original est conservé aux archives d'État de Genève, Armoire n° 12, Reg. 22,

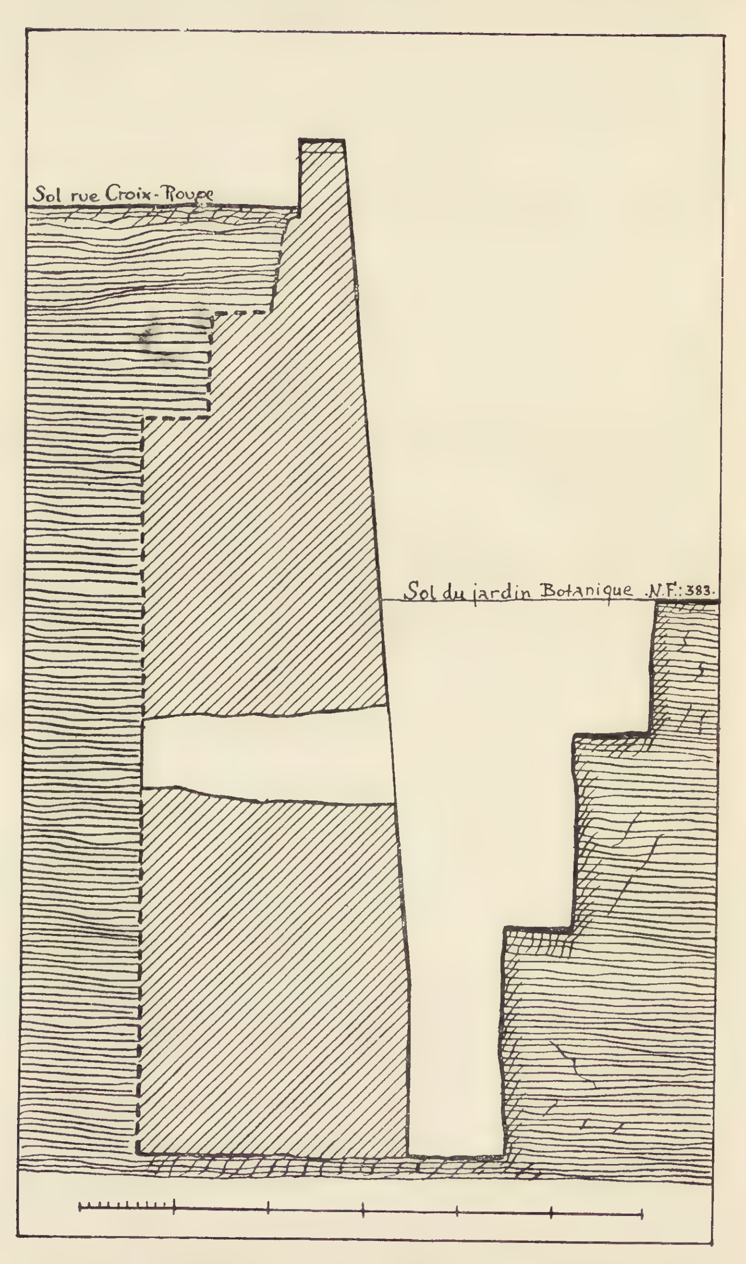


Fig. 2. — **Coupe sur le mur d'enceinte du XVIme siècle**
relevée sur l'emplacement de la fouille.

Le trait pointillé indique le profil supposé de la face septentrionale du mur.

siècles. Pour s'en assurer, une fouille [1] fut pratiquée sous le sol du Jardin botanique, dans l'espace compris entre l'Orangerie et l'ancien Herbier Delessert. On put alors constater que la muraille se poursuit jusqu'à une profondeur de six mètres, qu'elle a donc en ce point une hauteur totale de 10 m. 85. Le mur qui présente sur sa face méridionale un talus de 0 m. 87 n'a pas de fondations proprement dites. A sa base, la maçonnerie est directement posée sur le sol. Une excavation pratiquée à deux mètres environ au-dessous du niveau du jardin, a montré que l'épaisseur du mur atteignait en cet endroit 2 m. 75. La muraille est construite dans toute sa hauteur et dans toute son épaisseur de cailloux ronds liés par un mortier grisâtre d'une dureté extrême, procédé employé dans notre région pendant la plus grande partie du moyen âge. La maçonnerie est très homogène et ne présente pas de traces de modifications. Le mur ne paraît donc pas avoir été surélevé, ni renforcé depuis l'époque de sa construction. Le parapet ancien semble même avoir été conservé intact. Il n'a pas été possible de reconnaître la disposition de la face postérieure du mur. Celui-ci est certainement muni de plusieurs ressauts, puisque l'épaisseur de 2 m. 75 mesurée dans l'excavation se réduit à 0 m. 47 à la hauteur du parapet. Celui-ci dut sans doute avoir de tout temps une hauteur de 0 m. 70 à 0 m. 80 car la petite retranche qui

nº 1. Il doit dater du milieu du XVIme siècle, car le nommé Gillier est mentionné dans d'autres pièces de cette époque. Cf. *La maison de ville de Genève* dans M. D. G., série in 4º, t. III, p. 77. La date exacte de la construction de la courtine est déterminée par le passage suivant des Registres du Conseil : « Maytre Monet du Setour masson a parachevé les murallies de la ville dempuys le Rosne du costé de la Corratterie jusques aut grand belluard de Plainpallex et maistre Jaque Messiez masson dempuys ledit belluard jusques au petit belluard devers la porte Saint-Léger. A ainsi parachevé les dites murallies. Sur quoy résolu que l'on aye a allé tressé l'hovre et feire leur compte » (*Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., vol. 34, fº 165. 27 juillet 1543).

[1] Ces travaux ont été exécutés, à la demande du Conseil administratif, par le Service municipal du Vieux-Genève. La présente notice reproduit avec quelques développements le rapport adressé par l'auteur à l'autorité municipale le 25 novembre 1908.

existe à quelques centimètres au-dessous du sol du trottoir actuel de la rue de la Croix-Rouge n'a jamais été destinée à être visible. Ces diverses constatations ne laissent subsister aucun doute sur l'origine du mur de soutènement de la rue de la Croix-Rouge. C'est bien l'ancienne courtine qui reliait le boulevard de l'Oie à celui de Mirond. La hauteur et l'épaisseur de cette construction, aujourd'hui en partie cachée par les remblais avec lesquels a été formé le Jardin botanique, ne pourraient s'expliquer autrement. En outre le fait que dans la partie inférieure du mur, le crépissage a disparu et que les pierres sont polies prouve bien que l'on est en présence d'un rempart dont la base était baignée par l'eau d'un fossé[1].

Restait à déterminér sur quelle longueur l'ancien rempart est conservé. L'examen superficiel du mur montre qu'il présente extérieurement les mêmes caractères sur toute sa longueur à partir de l'ancien Herbier Delessert jusqu'à l'immeuble du Calabri. L'appareil de la maçonnerie est partout le même et présente seulement quelques traces de réparations sans importance. Les diverses constructions qui ont été adossées à l'ancienne courtine n'en ont détruit aucune partie. La muraille est conservée intacte derrière l'Orangerie et les serres; elle doit se retrouver également sous la rampe du Calabri. En ce point, grâce à la pente du parapet, la hauteur du mur atteignait près de 14 mètres. Son épaisseur a pu être mesurée à deux reprises avant cette année. En 1818, lors de l'établissement du Jardin botanique, Saladin de Budé raconte dans son journal que, voulant amener dans le jardin l'eau des canaux qui passaient sous la Treille, il fit percer le mur de soutènement qui se trouva avoir 7 pieds d'épaisseur[2]. En 1874, au moment de la construction de la rampe[3], on installa

[1] La base du mur se trouve à la cote 377 (niveau fédéral) Le niveau maximum du lac atteint aujourd'hui la cote 375,56. Pour que le fossé ait pu être alimenté par l'eau du Rhône, avec lequel il commuiquait, il faut donc que le lac ait eu, au XVI[me] siècle, un niveau passablement plus élevé que de nos jours.

[2] Journal de Saladin de Budé (1728-1821). Manuscrit communiqué par M. Victor van Berchem.

[3] Comptes rendus de l'administration municipale de la Ville de Genève. Année 1874.

dans l'épaisseur même du mur, entre les serres et le Calabri, des latrines dont la profondeur atteint 2 m. 60. Ces dimensions correspondent à celles que nous avons mesurées dans la partie occidentale du mur. Il semble donc bien que l'ancienne courtine est conservée sur toute la longueur du Jardin botanique. L'authenticité de ce rempart est d'ailleurs confirmée par l'existence de l'un des boulevards auxquels il était rattaché. La terrasse sur laquelle a été construit l'immeuble du Calabri est constituée par le bastion de Mirond. L'une de ses faces est aujourd'hui cachée par la rampe ; une autre est à demi masquée par un petit pavillon, mais toute la partie orientale du boulevard est encore parfaitement visible. Cet ouvrage, dont le plan peut être rétabli avec une sûreté parfaite, est lié à la courtine contre laquelle est adossé le palais Eynard; l'amorce de ce mur est encore parfaitement visible au pied de l'immeuble du Calabri à l'Est. Il est très probable que l'ancien rempart dont la présence a nécessité l'orientation assez insolite du palais n'a pas été détruit lors de la construction de celui-ci. Le mur se rattachait à son extrémiré orientale au boulevard de St-Léger. Il est difficile de préciser aujourd'hui la façon dont la courtine était reliée à cet ouvrage avancé, mais il est certain que l'une des faces du boulevard existe encore, bien qu'elle ait été modifiée à la suite de l'établissement des nouvelles fortifications du XVIIIme siècle. L'ancien bastion servit alors de cavalier destiné à commander les dehors de la place.

Il résulte de ces diverses constatations que, sur toute son étendue, le mur de soutènement de la rue de la Croix-Rouge est bien la courtine de l'enceinte des Réformateurs. L'ancien rempart achevé en 1543 est conservé sur une longueur de près de 225 m. Il constitue, avec le bastion de Mirond, un spécimen absolument authentique des fortifications élevées autour de Genève au milieu du XVIme siècle.

Camille Martin.



FRANCESCO SASSETTI
Banquier à Genève au XVe siècle
Buste conservé au Musée National de Florence
Phot. Mannelli

Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



J. DuBois *Lith. de J. Freydig à Genève*

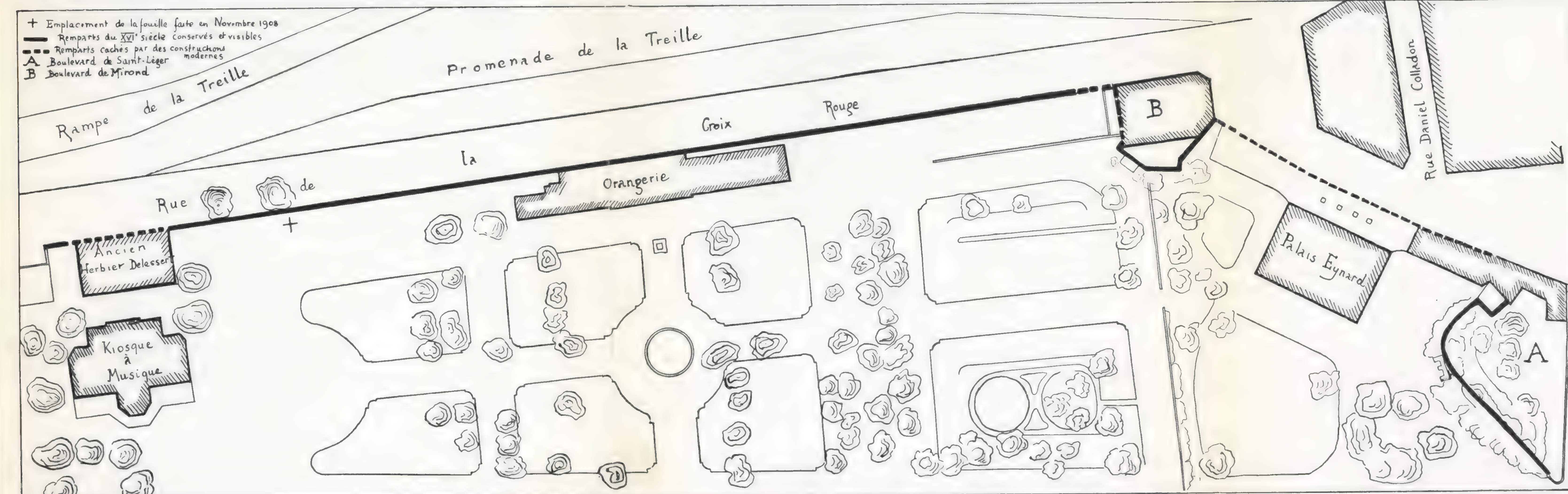
Passage de la Monnoye rue de la Cité

Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



Vue et plan de la partie de l'enceinte du XVI[e] siècle conservée dans la Promenade des Bastions.

(Echelle du plan = 1 : 1000).



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

JUIN 1909

Personnel de la Société.

Depuis la publication de la 3me livraison du t. III du *Bulletin,* datée de juin 1908, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1908 César Baillard, notaire.
Alexandre Cingria.
Aloïs Mooser.
1909 Théodore Bret, chancelier d'État.
Albert Kündig.
Jean Boissonnas, ingénieur.
Albert Picot, licencié en droit.
Paul Chaponnière, licencié ès lettres.
Ernest Odier, architecte.

Le nombre des membres effectifs de la Société était, au 30 juin 1909, de 209.

La Société a eu le regret de perdre trois membres effectifs :

MM. François Turrettini, Perceval de Loriol († 23 décembre 1908), et Jules Favarger († 26 février 1909), et un membre correspondant : M. Albert Jansen.

François Turrettini, mort le 24 octobre 1908, appartenait depuis 43 ans à la Société, dont il suivait assidûment les séances. Connu surtout comme sinologue, Turrettini s'est occupé également d'histoire. C'est ainsi qu'il avait consacré à Bénédict Turrettini, le premier des grands théologiens de sa famille à Genève, une *Notice biographique* (Genève, 1871, in-8°) qui est avant tout un recueil de documents réunis par ses soins et fort intéressant pour l'histoire du Refuge italien et pour celle de l'Église et de la République genevoises au XVIIme siècle.

Il avait fait aussi paraître, avec le concours de l'archiviste Grivel et sous ce titre général : *Les Archives de Genève,* un *Inventaire des documents contenus dans les Portefeuilles historiques et les Registres des Conseils avec le texte inédit de diverses pièces, de 1528 à 1541.* (Genève, 1877, in-8°.)

M. Albert Jansen, qui était né à Zeitz, dans la Saxe prussienne, le 29 avril 1833, est mort le 15 mars 1909, à Gries-Bozen, sur le versant méridional des Alpes du Tyrol, retraite où sa santé le retenait depuis vingt ans.

Il avait entrepris en 1881 de vastes études sur la vie et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau ; la maladie l'a interrompu au milieu de ses recherches, et tout ce qui reste de son grand effort, ce sont quelques publications qui ont paru avant le coup cruel qui l'a forcé à l'inaction. Alors qu'il les mettait au jour, il ne les considérait que comme des œuvres accessoires et des travaux d'approche ; elles témoignent aujourd'hui de ce qu'il eût pu faire, s'il eût été plus valide, et demeurent dignes d'une grande estime. Nous donnons la liste des principales :

Jean-Jacques Rousseau. *Fragments inédits, recherches biographiques et littéraires.* Paris, 1882, in-8, 84 pages.

Die Bildnisse Jean-Jacques Rousseau's, dans les *Preussische Jahrbücher*, tome LII, pages 444-468. Article daté de Berlin, 9 août 1883.

Jean-Jacques Rousseau als Musiker. Berlin, 1884, in-8°, XII-482 pages.

Jean-Jacques Rousseau als Botaniker. Berlin, 1885, in-8°, VIII-308 pages.

Documents sur Jean-Jacques Rousseau (1762 à 1765) recueillis dans les Archives de Berlin, dans M. D. G., t. XXII, p. 109-200. — Tirage à part, Genève, 1885, in-8°, 92 pages.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

757. — *Séance du 19 novembre 1908.*

Le Tir à l'oiseau de Ferney, du 25 août 1775, à propos d'une médaille inédite de Voltaire, communication de M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans la *Revue suisse de numismatique,* t. XV, (Genève 1909), p. 1-14, avec fig.

Le castel romain de la Saalburg (Taunus), par M. Ch. SEITZ.

M. Charles Seitz a eu l'occasion de visiter le castel romain de la Saalburg, récemment restauré, l'un des nombreux fortins qui servaient de points d'appui au *limes* de Germanie.

M. Seitz donne en premier lieu quelques détails sur les travaux de la *Reichs Limes Kommission* qui, depuis 1891, a procédé à des fouilles importantes et a déjà publié une série de belles monographies.

Le terme de *limes* désignait à la fois la frontière de l'empire romain, le chemin de ronde qui la suivait, et les travaux d'art destinés à la défendre. Le *limes* de Germanie commençait à Hönningen sur le Rhin et allait jusqu'à Lorch en Wurtemberg; de là partait le *limes* de Rhétie, qui atteignait le Danube à Hienheim. La longueur totale de cette ligne de fortifications était de 550 kilomètres. Les premiers travaux datent du règne de Domitien ; ils furent poussés activement par Hadrien et plusieurs de ses successeurs. Il semble que ce fut entre 260 et 270 après J.-C. que les Romains renoncèrent à défendre les *limes* de Germanie et repassèrent le Rhin.

La Saalburg, sur un des cols du Taunus, au nord de Homburg, est le plus remarquable des 90 *castella* ou fortins dont l'emplacement a été reconnu. Depuis 1873, la Saalburg a été l'objet des recherches du colonel de Cohanson et de M. L. Jacobi; ce dernier en a consigné les résultats

dans un volume publié en 1897 et intitulé : *Das Römerkastell Saalburg.* La même année, l'empereur Guillaume II visita les fouilles ; il s'y intéressa vivement et il ordonna des travaux de restauration qui sont terminés depuis l'an dernier. Les édifices renfermés dans le castel (prétoire, *horreum*, *quæstorium*, etc.) et plusieurs autres, situés dans le voisinage, sont complètement reconstruits. Dans le prétoire, le musée central du *limes* a été installé.

Les fouilles de la Saalburg ont permis de reconnaître que cinq constructions se sont succédé sur cet emplacement, et le principal objectif des recherches qui restent à faire est de les distinguer les unes des autres.

Le catalogue des objets trouvés à la Saalburg compte plus de 15,000 numéros ; les plus intéressants sont des objets de bois et de cuir, rarement conservés ailleurs, qui ont été découverts dans la boue d'anciens puits, hors d'usage dès l'époque romaine, où l'on jetait les débris de ménage, les vêtements usés, les outils détériorés, etc. Les séries des serrures, des fers à chevaux, des chaussures, des outils de tous genres sont particulièrement remarquables.

Il faut signaler encore comme très dignes d'intérêt le système de drainage du castel et de ses abords, et les procédés éminemment hygiéniques de chauffage à air chaud de plusieurs édifices.

La valeur archéologique de la hardie reconstruction de la forteresse romaine a été l'objet de vives discussions en Allemagne ; il est certain, du moins, qu'elle contribue à faire aimer ce qui se rapporte au passé de ce pays et à la vie antique. Quant au musée du *limes*, admirablement disposé, il est un modèle d'installation scientifique.

758. — *Séance du 26 novembre 1908.*

Le mur dit des Réformateurs, communication de M. Camille MARTIN. — Impr. ci-dessus, p. 129-133.

Compte rendu par M. **Waldemar DEONNA** de sa récente publication sur les *Apollons archaïques* (Genève, 1908, in-4°, pl.)

759. — *Séance du 10 décembre 1908.*

Les relations de Genève avec les cantons suisses et la France pendant la première moitié du XVIme siècle, par M. Lucien CRAMER.

Cette communication formera l'introduction d'un mémoire en préparation sur les *Relations extérieures de Genève au XVIme siècle.* [v. III, p. 462]

760. — *Séance du 14 janvier 1909.*

Rapports du président (M. Victor van Berchem) et du trésorier (M. Albert Choisy) sur l'exercice 1908.

Election du Comité : MM. Frédéric Gardy, président ; Léopold Micheli, vice-président ; Lucien Cramer, secrétaire ; Albert Choisy, trésorier ; Waldemar Deonna, bibliothécaire ; Victor van Berchem ; Francis De Crue ; Léon Gautier ; Camille Martin.

Gaspard Favre, son opposition à Calvin et le procès intenté à sa mémoire (1556). 1re partie. Communication de M. Édouard FAVRE. — Ce travail formera la 2me livraison du tome XXXI des M. D. G.

761. — *Séance du 28 janvier 1909.*

Le trésor de la forêt de Finges, communication de M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans le *Journal de Genève,* 8 et 9 février 1909 ; voir aussi *Revue suisse de numismatique,* t. XV (1909), p. 212-219.

Gaspard Favre, son opposition à Calvin et le procès intenté à sa mémoire (1556). 2me partie. Communication de M. Édouard FAVRE. — (Voir ci-dessus n° 760).

762. — *Séance du 11 février 1909.*

L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne, communication de M. Marius BESSON. — Fragments d'un mémoire en cours de publication. (v. III, p. 463)

763. — *Séance du 25 février 1909.*

Mme de Staël et la police impériale (1810-1813) d'après des documents inédits, par M. Édouard CHAPUISAT. — Impr. dans la *Bibliothèque universelle et revue suisse*, septembre 1909, p. 508-539.

764. — *Séance du 11 mars 1909.*

La restauration de l'ancienne Académie de Genève (1814-1818) : Aux Promotions de 1814. — Le projet d'Université du recteur Boissier et l'appel d'Augustin Pyramus de Candolle. L'arrêté de 1816

sur la compétence et les attributions des corps académiques. — — Création du Jardin botanique (1817) et fondation du Musée académique (1818). Communication de M. Charles BORGEAUD. — Cette communication formera un chapitre du t. III (en préparation) de l'*Histoire de l'Université de Genève.*

765. — *Séance du 25 mars 1909.*

Compte rendu par **M. Pierre-L. DUNANT** du **Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique cantonal de Genève, dû aux soins de M. Émile DUNANT et publié après sa mort par son père, M. le Dr et Prof. Pierre-L. Dunant.** Avec 168 clichés. (Genève, 1909, in-4°.)

Un mémoire sur la Suisse soumis à Napoléon le 9 août 1806. Communication de M. Eugène RITTER. — Ce travail paraîtra dans le *Bulletin de l'Institut genevois.*

Le pèlerinage d'un évêque de Genève (1480), communication de M. Victor van BERCHEM. v. ci-après, p. 365

On ne connaît qu'un très petit nombre de lettres de l'évêque Jean-Louis de Savoie; cinq sont adressées aux syndics de Genève. Parmi celles-ci, trois billets autographes ont été écrits de Venise, en avril et mai 1480, au cours d'un pèlerinage que l'évêque se proposait de faire à Jérusalem. C'est surtout au pittoresque et vivant journal du dominicain Félix Fabri (*F. Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem,* ed. Hassler, t. Ier, Stuttgart, 1843), que l'on doit le peu de renseignements que l'on ait sur ce voyage de l'évêque. Il résulte du registre du Conseil de Genève et de quelques documents des Archives cantonales de Berne, réunis par les soins de M. H. Türler, que l'évêque quitta Genève au milieu de février et se rendit à Berne, d'où il gagna directement l'Italie. Dans les billets qu'il écrivit de Venise aux syndics, en attendant le départ de la galère des pèlerins, Jean-Louis se montre préoccupé des dangers que la ville pourrait courir en son absence, par suite de l'inimitié des Montchenu et surtout de son ancien favori le commandeur de Ranvers, entré au service du roi Louis XI. La nouvelle du siège de Rhodes par les Turcs retarda le départ des pèlerins. A Corfou, une partie d'entre eux, en particulier l'évêque de Genève et sa suite, renoncèrent, par crainte des Turcs, à pousser plus loin et regagnèrent Venise. Fabri donne de piquants détails sur la vie assez peu édifiante que Jean-Louis et ses compagnons menaient à bord de la galère. L'évêque ne revint à Genève qu'au mois de septembre.

766. — *Séance du 5 avril 1909.*

L'action politique de Calvin hors de Genève, d'après sa correspondance, par M. Francis DE CRUE. — Résumé d'un Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université de Genève (Genève, 1909, in-8°).

Les projets de reconstruction de la façade de St-Pierre au XVIIIme siècle, communication de M. Camille MARTIN. — Impr. ci-après, p. 143-156.

767. — *Séance du 29 avril 1909.*

Les premières entreprises d'Emmanuel-Philibert de Savoie contre Genève (1559-1561) d'après les documents des archives étrangères, par M. Lucien CRAMER. — Fragments d'un mémoire (en préparation) sur les *Relations extérieures de Genève au XVIme siècle.* (v. III, p. 463)

Faits divers

Dans le courant de l'année 1909 la Société a publié :

Au mois de janvier, la troisième livraison du tome III du *Bulletin,* datée de juin 1908.

En cours de publication : le tome III des *Registres du Conseil de Genève.*

Sur la demande de la Ville de Genève, le Comité a résolu d'accorder son patronage et une subvention de 600 fr. à la publication des Registres de la Municipalité pendant la domination française, faite par les soins de M. Édouard Chapuisat.

Depuis le dernier exercice, la Société est entrée en échange de publications avec le Thüringisch-Sächsischer Verein für Erforschung des vaterländischen Altertums und Erhaltung seiner Denkmale, à Halle. D'autre part les relations qu'elle entretenait avec la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme ont pris fin.

Les travaux de classement de la Bibliothèque entrepris depuis plusieurs années par M. Camille Martin ont été poursuivis en 1908. La série complète des brochures genevoises du XIXme siècle et celle des brochures suisses sont maintenant cataloguées.

Le 20 mai la Société a fait une excursion archéologique à Ripaille, Les Allinges, l'Abbaye du Lieu, Buffavens et Avully.

La Société a été invitée à se faire représenter à la pose de la première pierre du Monument international de la Réformation ainsi qu'à la séance solennelle et aux réceptions qui ont eu lieu à cette occasion (5-7 juillet 1909). Elle a été invitée également à la séance solennelle qui a eu lieu à Saint-Pierre le 8 juillet à l'occasion des fêtes du jubilé de l'Université.

Ouvrages reçus par la Société

du 8 mai 1908 au 29 avril 1909.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

La Société a continué à recevoir les publications des Sociétés correspondantes dont on trouvera la liste à la fin du t. II du *Bulletin*.

Le Thüringisch-Sächsischer Verein für Erforschung des vaterländischen Altertums, de Halle, avec lequel elle est entrée récemment en échange de publications lui a envoyé : *Monatsblätter* t. I (1887-1894), *Jahresbericht*, 1894-1908, 14 fascicules, *Neue Mitteilungen,* t. XI-XXIII (1865-1908).

B

Livres et brochures

Donateurs : MM. C.-M. Briquet, 2 vol. — Max Bruchet, 1 broch. — Eugène Demole, 2 broch. — Pierre-L. Dunant, 1 vol. — Ernest Muret, 1 broch.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

II

LES PROJETS DE RECONSTRUCTION

DE LA

FAÇADE DE SAINT-PIERRE AU XVIIIme SIÈCLE

Au milieu du XVIIIme siècle, l'état de la façade de l'ancienne cathédrale de Genève préoccupait à juste titre les magistrats de la ville. Aussi, dès 1749, les Conseils abordèrent-ils sérieusement l'examen des réparations à effectuer à l'édifice. Pendant trois ou quatre ans, les études et les projets les plus divers se succédèrent presque sans interruption [1]. Une commission spécialement nommée à cet effet présenta un rapport très complet en deux parties, l'une historique, qui était l'œuvre de J.-L. Calandrini, et l'autre technique, dans laquelle Gabriel Cramer examinait les diverses solutions en présence. Les architectes Billon et Bovet exécutèrent des relevés de l'état actuel de l'édifice; des projets furent jetés sur le papier. On chercha sans succès à faire venir à Genève des experts étrangers. Au bout de deux ans, aucune décision n'étant intervenue, les magistrats genevois, aidés de spécialistes, élaborèrent successivement trois projets; l'un d'eux finit par rencontrer l'approbation des Conseils et fut adopté le 18 mai 1751. On allait se mettre à l'œuvre lorsque, à la fin de septembre, un

[1] On trouvera une relation plus détaillée de cette entreprise, que nous avons brièvement résumée ici, dans notre *Monographie de Saint-Pierre,* actuellement en cours d'impression.

architecte italien, le comte Alfieri, qui se trouvait de passage à Genève, eut l'occasion de voir les plans. Il offrit de les examiner à loisir dès son retour à Turin. Six mois plus tard, les projets « réformés » étaient réexpédiés à Genève. Le Conseil, assemblé au sujet des « petits changements que M. le comte Alfieri a faits aux plans qui ont été adoptés céans », approuva le nouveau plan des façades ouest et nord. Les travaux purent aussitôt commencer.

En se basant sur les seuls documents écrits, la plupart des érudits qui ont raconté l'histoire de la reconstruction de la façade ont accordé peu d'importance aux changements proposés par Alfieri. Selon Edouard Mallet[1], l'ordonnance générale de la réédification est l'œuvre de Lullin de Chateauvieux et de Calandrini, les deux membres les plus zélés de la commission de Saint-Pierre.

En vérité, il était difficile de se faire une opinion à ce sujet en utilisant seulement des pièces d'archives. Les descriptions des projets mentionnés à diverses reprises par les Registres du Conseil sont trop sommaires pour qu'il soit possible d'en tirer une conclusion impartiale. Seule la comparaison des projets eux-mêmes aurait donné à cet égard des indications positives. Cette opération n'était point irréalisable puisque, par une chance exceptionnelle, toutes ces pièces existent encore, conservées aujourd'hui dans les archives du Service municipal du Vieux-Genève. La plupart des plans et relevés faits à l'occasion de la reconstruction de la façade sont réunis dans deux gros volumes in-folio. Le Recueil n° I porte ce titre : Plans des places des temples de Saint-Germain et de l'Auditoire avec divers plans de l'intérieur et de l'extérieur du temple Saint-Pierre. Le n° II : Divers plans relatifs à la rédification (*sic*) de Saint-Pierre en 1752. Ces plans n'ont jamais été examinés jusqu'à présent avec une attention suffisante. Il ne sera donc pas superflu de donner ici un rapide aperçu du contenu de ces deux volumes et de chercher à identifier les différents projets à l'aide des documents historiques que nous possédons.

[1] *Le temple de Saint-Pierre de Genève.* Extrait de l'*Album de la Suisse romane,* 4[me] vol. (1846), p. 49.

Cette étude n'aura pas pour seul résultat de rendre la façade de Saint-Pierre à son véritable auteur. Elle jettera aussi un jour assez curieux sur l'état de l'architecture genevoise au XVIIIme siècle, c'est-à-dire à l'époque qui passe pour avoir été l'une des plus brillantes de son histoire.

On reconnaît, à première vue, que plusieurs personnes d'aptitudes très diverses ont exécuté les relevés et les projets contenus dans ces recueils. Un examen plus approfondi permet d'attribuer à sept auteurs différents les pièces les plus importantes. Les dessins exécutés par Alfieri, portant les n°s 12 à 32 du Recueil I, sont aisément reconnaissables, grâce aux indications en langue italienne qui accompagnent la plupart d'entre eux. Les autres pièces sont plus difficiles à identifier.

Les n°s 4, 5, 11, 49-52, 55-57 du Recueil I sont certainement de la même main. Ils ont été exécutés sur un papier assez ordinaire, le dessin en est très grossier; le rendu très primitif dénote une grande inexpérience. L'un des dessins porte au verso le mot « Minot ». Nous savons qu'un personnage de ce nom a travaillé à diverses reprises pour les Conseils. Il reçoit, le 12 septembre 1749, 94 fl. 4 s. 6 d. « pour quelques plans et dessins pour le temple de Saint-Pierre. [1]» En 1750, il est chargé de faire « quelques plans de Saint-Pierre où il n'y ait que les principaux traits[2]; » d'après ces dessins, Gardelle devait exécuter une eau-forte destinée à accompagner l'abrégé des mémoires imprimé en 1750[3]. En 1752 enfin, Minot reçoit au mois d'août, en deux fois, 81 fl. 4 s. 6 d.[4]. A partir de ce moment, son nom disparaît des pièces d'archives. Ceux de ses dessins qui ont été conservés doivent tous avoir été exécutés au début des études préliminaires, soit au plus tard en 1749. Les simples relevés (n°s 4, 5 et 11) ont été pris afin de mesurer les

[1] *Genève, Arch. d'État.* Reg. de la Chambre des Comptes, vol. 17, p. 5.

[2] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre. Dossier A I, n° 21 (17 janvier 1750).

[3] *Ibid.*, Dossier B VII. État de la dépense pour le temple de Saint-Pierre, p. 3 (15 juin et 22 août 1752).

[4] *Genève, Arch. d'État.* R. Ch. des C., vol. 98, n° 4.

surplombements de l'édifice[1] et les projets (nos 40-52, 55-57) correspondent aux passages du rapport de Cramer où il est fait allusion à la façade de Saint-Gervais à Paris. Le paiement de 1752 ne peut se rapporter à ces projets, puisque à ce moment le Conseil était en tractation avec Alfieri depuis plus d'une année et qu'il n'aurait pas eu de raisons pour commander alors de nouvelles études à un dessinateur très médiocre.

Une deuxième série de pièces fait preuve de qualités artistiques un peu plus marquées. Ce sont les nos 53, 54, 58 et 61 du Recueil I et les nos 6-12, 20-25, 27, 34 du Recueil II. Quoique encore dépourvu de finesse, le dessin est un peu moins rudimentaire que dans les feuilles dues à Minot. Les relevés, exécutés très à la hâte et restés d'ailleurs inachevés, sont très inférieurs aux projets, qui sont rendus avec un certain soin. La manière dont le lavis est traité est absolument identique dans les nos 53 et 58, et dans toutes les pièces, les ornements, chapiteaux, cartouches, etc., sont dessinés de la même façon, d'un trait sommaire et mou. On ne peut avoir aucun doute sur la communauté d'origine de toutes ces feuilles, dont l'auteur est certainement Jean-Michel Billon. Cet architecte, dont nous avons déjà eu l'occasion de mentionner le nom, n'est point un inconnu[2]. Né à Genève en 1705, il acquit une certaine notoriété en exécutant, de 1726 à 1735, les plans de la ville et des environs, œuvre fort remarquable dans son genre et qui rend encore aujourd'hui de très grands services. Certains historiens ont reconnu en lui l'auteur du plan de la façade actuelle de Saint-Pierre; nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette supposition. Sans aucun doute Billon n'était pas un simple géomètre; en 1750, il dirigea, à Genève, la construction de la maison Cayla à la Taconnerie[3], et en 1751 celle de l'hôtel du résident de

[1] *Genève, Arch. d'État.* Reg. du Cons., vol. 249, p. 450; vol. 250, p. 141 (23 décembre 1749 et 21 mars 1750).

[2] Sordet. Dictionnaire des familles genevoises. (Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève). — *Schweizerisches Künstler-Lexikon* (Frauenfeld, 1905, in-8°), t. I, article Billon.

[3] *Ibid.*, Reg. Ch. des C., vol. 16, p. 67, 84, 161 (22 février, 24 juin 1741 et 1er décembre 1742).

France, occupé aujourd'hui par la Société de lecture[1]. Seule, une étude approfondie — qui ne peut être entreprise ici — permettrait de savoir s'il fit lui-même le plan de ces édifices, qui ne sont pas sans mérite, ou s'il se borna à exécuter les projets d'architectes étrangers. Le fait que Billon dressa les plans de l'église d'Yverdon en 1741 mérite en tout cas d'être signalé [1]. Pour la Commission de Saint-Pierre, il exécuta des relevés très nombreux, mais assez peu soignés, qui sont réunis dans le Recueil II. Ce sont les treize élévations et le plan de tout le temple mentionnés dans son mémoire du 15 septembre 1749[2], et auxquels se rapporte son rapport du mois de juin de la même année [3]. A cette époque Billon n'avait pas encore fait de plans de construction, car il n'en est pas fait mention dans sa facture. Les projets qui peuvent lui être attribués doivent avoir été exécutés en 1751. L'un (Recueil I, n°s 53, 54 et 61) paraît être le premier projet présenté au Conseil le 16 février 1751, par Lullin et Calandrini. A ce moment l'opinion de la majorité était plutôt favorable à la conservation intégrale du monument. Le projet Billon ne diminue en rien la longueur du temple, il respecte même l'ancien portail et se borne à modifier les parties supérieures de la façade. Les dispositions générales du projet correspondent à la description qui en est faite dans le mémoire accompagnant le plan présenté au Conseil, ainsi qu'aux idées exprimées par Billon dans ses rapports antérieurs de 1748 et 1749 [4]. Nous savons en outre de source certaine que cet architecte coopéra à l'élaboration du projet n° 1 du 16 février; tout porte donc à croire qu'il en est bien l'auteur.

C'est également à lui que nous attribuons le projet n° II du 16 mars (Recueil I, n° 58). Ce plan exprime les mêmes tendances conservatrices que le précédent. Mais la façade proposée est plus grandiose, elle est ornée de colonnes, et répond bien à la description insérée dans le Registre du Conseil du 3 avril 1751. Pour tous ses soins, visites, rapports, plan, devis, Billon reçut en 1752

[1] *Genève, Arch. d'Etat.* Reg. Ch. des C., vol. 16, p. 84 (24 juin 1741).

[2] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre, Dossier A I, n° 17.

[3] *Ibid.*, n° 14.

[4] *Ibid.*; et n° 10.

la somme assez considérable de 500 livres (1750 florins)[1]; la date et le montant de cette rémunération prouvent bien que Billon avait fait pour le Conseil d'autres travaux que les simples relevés de 1749, raison de plus pour lui attribuer la paternité des deux premiers projets présentés au Conseil.

Si l'on est obligé de faire des réserves sur les qualités de facture des dessins de Minot et de Billon, on doit admirer d'autant plus le soin et la précision avec lesquels a été exécutée une troisième série de pièces portant les n[os] 6-10, 33-45, 65-63 et 65 du Recueil I. Les caractères communs à toutes ces pièces frappent le regard au premier coup d'œil. Les relevés sont parfaitement exacts dans tous leurs détails, le dessin est net, le trait fin. Les projets présentent les mêmes qualités et sont en outre conçus dans un esprit tout différent de celui des plans Billon. L'auteur est partisan des solutions radicales. Tous ces projets prévoient la suppression d'une partie de la première travée de l'église, et son remplacement par un portique. Nous croyons pouvoir attribuer tous ces dessins à Jean-Louis Bovet, que les pièces officielles qualifient modestement de maître maçon juré, mais auquel d'autres documents donnent le titre d'architecte. Moins connu que celui de Billon, le nom de Bovet n'était pas cependant absolument inconnu des historiens. Dans son *Histoire littéraire*, Senebier[2] parle d'un sieur Bovay qui étudia l'architecture à Rome et y leva le plan de l'église de Saint-Pierre; il publia aussi diverses estampes et termina sa carrière à Paris, où il dirigea l'exécution des bâtiments de l'école militaire d'après les plans de Gabriel. Comme Senebier raconte que la Bibliothèque de Genève possède des dessins de ce Bovay et que ces pièces sont mentionnées dans la donation faite par Jean-Louis à cette institution[3], aucun doute n'est possible sur l'identité de ces deux per-

[1] *Genève, Arch. du Vieux Genève.* Saint-Pierre, Dossier B VII. État de la dépense pour le temple de Saint-Pierre, p. 3. — Dossier B I. Parcelles de la dépense de 1752 (29 août).

[2] *Histoire littéraire de Genève* (1786, in-8°, t. III), p. 321.

[3] Au sujet de la donation de Jean-Louis Bovet, voyez : Registre des assemblées des directeurs de la Bibliothèque (Mss. de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève), vol. 2 (24 mai, 1766, 4 juin 1775)

sonnages. Jean-Louis Bovet n'était donc pas un simple entrepreneur de maçonnerie genevois. Sa bibliothèque — dont nous connaissons le contenu par un acte notarié — était très riche en ouvrages d'architecture, depuis les Palladio, les Vignole et les Du Cerceau jusqu'aux œuvres toutes modernes alors des Blondel, des Lepautre et des François Cuvilliés. Né à Genève en 1699 et mort dans la même ville en 1766, Bovet figure à plusieurs reprises dans les documents relatifs à la réédification de la façade de Saint-Pierre. Il signa avec ses collègues plusieurs rapports d'experts; il rédigea lui-même un mémoire sur l'état du temple[1]. Nous savons aussi qu'il dessina six ou sept feuilles de relevés de l'église et qu'il présenta un projet de façade avec variante, le tout étant déjà en possession du Conseil en 1749[2]. Ces relevés, qui sont pour nous de précieux documents relatifs à l'état de Saint-Pierre avant 1751, sont conservés et portent les n°s 6-10, 44 et 45 du Recueil I. L'élévation intérieure de la façade occidentale et la coupe indiquant les anciens systèmes de contreforts ne font que trop regretter l'absence d'un relevé de l'extérieur de la façade principale. Le projet de façade, accompagné de nombreux dessins complémentaires, se trouve aux n°s 33-45, 62-63 et 65 du même Recueil.

La collaboration de Bovet aux études de la Commission de Saint-Pierre ne s'arrêta pas en 1749. On sait qu'il reçut en 1753 une somme de 250 livres (850 florins) « pour ce qu'il a travaillé en plans et autres ouvrages d'architecture pour la fabrication de Saint-Pierre pendant l'année 1752[3] ». Cette dernière date indique qu'il ne peut s'agir de projets de façades, puisque, dès septembre 1751, le Conseil était en rapports avec Alfieri. Ce

et: *Genève, Arch. d'État.* Minutes du notaire R. G. Prévost, vol. 1, p. 439 (31 mai 1775). C'est dans ce volume que se trouve le catalogue des livres légués par Bovet à la Bibliothèque publique de Genève.

[1] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre. Dossier A I, n°s 8, 9, 11, 12, 16 (31 août 1748 au 6 juillet 1749).

[2] *Genève, Arch. d'État.* Reg. Ch. des C., vol. 98, n° 7.

[3] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre. Dossier B VII. État de la dépense pour le temple de Saint-Pierre, p. 30 (19 février). — Dossier B II. Parcelles de la dépense de 1753 (13 février).

paiement doit se rapporter à des détails exécutés par Bovet pendant la première période des travaux, avant que le sieur Mouchon fût le dessinateur attitré de la Commission. On verra plus loin que ce personnage n'entra en fonctions qu'à partir de 1753. Avant cette date un autre dessinateur dut nécessairement faire les épures nécessaires à la construction commencée dès le printemps de 1752. Aucune pièce appartenant à cette catégorie ne se trouve dans les Recueils conservés aux Archives du Vieux Genève.

Le Recueil n° I contient par contre aux n°s 59 et 60 un projet de façade, dont la facture et le rendu se rapprochent indubitablement de la manière de Bovet. On peut en tout cas identifier ce plan avec le projet n° III, qui avait été présenté au Conseil le 3 avril 1751 et qui, adopté définitivement le 11 août, aurait été mis à exécution, si le comte Alfieri n'avait pas passé à Genève à ce moment. La description de ce projet, telle qu'elle est contenue dans le Registre du Conseil, correspond exactement aux dispositions du plan n° 59 du Recueil n° I. Les dimensions mentionnées dans le mémoire sont exactement celles du plan. L'attribution de ce plan à Bovet soulève cependant de grandes difficultés. On sait bien que ce maître reçut encore en 1760 pour ses « anciennes vacations » la somme assez considérable de 1150 florins 10 s. 6 d.[1] et l'on doit reconnaître que, comparé à celui de la rétribution accordée à Billon (875 florins) pour avoir exécuté deux projets et un grand nombre de relevés, ce chiffre paraît excessif si Bovet n'est pas l'auteur du plan n° III. Quoi qu'il en soit un citoyen inconnu, qui a eu l'heureuse idée de nous conserver le récit d'un entretien à lui accordé par un membre du Deux-Cents, attribue ce troisième plan à un autre personnage qui, à notre connaissance, n'avait joué jusqu'ici aucun rôle dans les travaux préliminaires. « Dans le mois d'avril de cette année » — peut-on lire dans le « Précis d'une conversation »[2] tenue en juillet 1751, — « il [le Petit Conseil] avait fait divers plans pour la façade de ce temple... mais il fit faire particulièrement dans deux tableaux

[1] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre. Dossier B VII. État de la dépense pour le temple de Saint-Pierre, p. 68 (novembre).

[2] Papiers Ed. Mallet. Dossier A, n° 10 (Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève).

les élévations de celuy qui avait été retenu par le P[etit] C[onseil] qui furent dessinés par le sieur Soubeyran, en faveur duquel le Conseil des Deux-Cents avait créé une école dans cette ville ». Le passage est fort clair. Le plan dont il s'agit est bien celui du 3 avril. La description qui en est faite correspond à l'état des planches 59 et 60 du Recueil I, lesquelles comprennent effectivement deux élévations d'un même plan. Ces dessins ont ceci de particulier qu'ils sont colorés d'un ton bleuâtre et qu'ils sont exécutés à une assez grande échelle. Ils pourraient donc bien être de la main d'un artiste qui n'avait pas encore travaillé pour le Conseil. Le graveur Soubeyran n'est point un inconnu. Né en 1709, il vint à Genève vers 1750 et fut chargé d'établir une école de dessin. Il passe pour s'être occupé également d'architecture et pour avoir fourni les plans de diverses constructions [1]. On pourrait donc très bien croire sur parole le citoyen inconnu. Il paraît cependant étrange que les comptes très complets de la construction ne mentionnent pas le nom de Soubeyran ; ce silence nous engage à rester sur la réserve et nous empêche d'attribuer d'une façon définitive le plan n° III à cet artiste.

Les deux dernières séries de pièces de quelque importance qui sont contenues dans les Recueils conservés aux Archives du Vieux-Genève ne méritent pas de retenir très longtemps notre attention. Il ne s'agit pour la plupart ni de relevés d'ensemble, ni de projets de reconstruction, mais de simples détails d'exécution. Un dessinateur nommé Pierre Mouchon, dont le nom revient fréquemment dans les comptes en 1753 et en 1754 [2], c'est-à-dire à un moment où le projet Alfieri était adopté, avait été chargé de faire les dessins d'exécution du portique. Un certain nombre de pièces du Recueil II sont de sa main (n°s 49, 53, 54). Enfin le professeur Calandrini, qui fut du commencement à la

[1] Rigaud. *Renseignements sur les Beaux-Arts à Genève.* (Nouvelle édition, Genève, 1876, in-8°), p. 143.

[2] *Genève, Arch. du Vieux-Genève.* Saint-Pierre. Dossier B VII. État de la dépense pour le temple de Saint-Pierre, p. 33 et 42 (7 juillet, 8 décembre 1753; 19 janvier, 20 juillet 1754). — Dossier B II. Parcelles de 1753, n°s 15, 17, 19, 22, 26. — Dossier B IV. Parcelles de 1754, n° 3.

fin l'âme de l'entreprise, exécuta. semble-t-il, lui-même un certain nombre de croquis. Le plus intéressant est une esquisse de plan de portique, inspirée directement du Panthéon (Recueil II, n° 43) et qui doit être antérieure au rapport de 1749. Le vestibule, qui a conservé les seize colonnes de son modèle, est beaucoup plus spacieux que dans tous les autres projets. Les autres dessins sont des détails d'arcs, de profils, de piliers ; leur facture un peu timide dénote bien la main d'un amateur. Tous les plans sont simplement hachurés et sont accompagnés d'annotations qui sont sans aucun doute dues à la plume de Calandrini. (Recueil II, nos 2, 4, 5, 41, 42, 45-48, 51).

Si, laissant maintenant de côté tout ce qui concerne les relevés et les détails d'exécution, nous cherchons à retrouver la chronologie des principaux projets de reconstruction de la façade de Saint-Pierre et à en indiquer les auteurs, nous pouvons résumer notre étude de la façon suivante : On peut distinguer deux catégories principales de projets, ceux qui sont antérieurs à 1751 et ceux qui sont postérieurs à cette date. Dans la première catégorie nous placerions :

I. — Le projet Minot A sans façades inspiré de Saint-Gervais de Paris.

II. — Le projet Minot B. (Pl. X, 1).

III. — Le croquis de plan, avec 16 colonnes, attribué à Calandrini.

IV. — Le projet Bovet avec portique et clocheton (2 variantes). (Pl. XI, 1).

Tous ces plans devaient exister au moment où Calandrini et Cramer présentaient leur premier rapport.

Dans la deuxième catégorie rentrent les projets présentés successivement au Conseil de février à avril 1751, ainsi que les projets Alfieri.

VI. — 1er projet de la Commission, du 16 février, attribué à Billon. (Pl. X, 2).

VII. — 2me projet de la Commission, du 16 mars, attribué à Billon. (Pl. XII).

VIII. — 3me projet de la Commission, du 3 avril, attribué à Soubeyran (?). (Pl. XIII).

IX. — 1er projet Alfieri avec clocheton. (Pl. XIV).

X. — 2me projet Alfieri avec coupole, soit dôme. (Pl. XI, 2).

On peut remarquer que dans les deux étapes des études préliminaires les deux systèmes de reconstruction sont représentés. Au début comme à la fin de cette longue période, l'idée du maintien de la longueur intégrale de l'édifice trouva des défenseurs, aussi bien dans les Conseils que parmi les architectes. Billon peut être considéré comme le représentant des idées conservatrices et Bovet comme le champion des solutions radicales qui finirent par prévaloir. Il est équitable de reconnaître que l'idée de substituer à l'ancienne façade et à la première travée de l'église un portique à colonnes et à fronton est antérieure à l'arrivée d'Alfieri à Genève.

Et maintenant il est temps de comparer la valeur respective de ces différents projets et de préciser les « petits changements » introduits par Alfieri. A vrai dire, en publiant les plus importants de ces dessins, nous rendons tout commentaire presque inutile. La supériorité des plans d'Alfieri saute aux yeux.

Sans aller, comme M. L. Harvey[1], jusqu'à déclarer que les autres projets sont l'œuvre de gens dont les études en architecture étaient nulles ou presque nulles, il faut convenir que les productions des artistes locaux ne donnent pas une très haute idée de l'architecture genevoise au XVIIIme siècle. Les projets Minot attestent une ignorance égale des lois de la composition et des procédés d'exécution. Le projet Billon I est simplement grotesque. L'effort tenté par son auteur pour enchâsser un portail du moyen âge dans une façade lourde et disproportionnée est excessivement malheureux. Le projet II, où Billon ne cherche plus même à rappeler les grandes lignes de l'ancienne façade, est un peu meilleur. Pris individuellement, chacun des étages de cette immense construction est assez bien proportionné. Il est d'ailleurs certain que l'architecte avait sous les yeux un modèle auquel il s'est tenu d'assez près. Les deux étages inférieurs sont la reproduction presque littérale des façades de Saint-Roch et de Saint-Thomas d'Aquin à Paris. Le fait que la première de ces façades venait d'être publiée dans l'*Architecture française* de H.-Fran-

[1] *Tribune de Genève*, 5 février 1903.

çois Blondel[1] n'est peut-être pas étranger à cette analogie. Sur cette base, Billon a eu la malencontreuse idée d'échafauder deux étages supplémentaires, qui donnent au motif central une importance exagérée comparée à la faible dimension des ailes. La composition est de cette façon entièrement déséquilibrée, et l'effet qu'aurait pu produire « la décoration majestueuse » vantée par Lullin et Calandrini est totalement annihilé.

Le projet Bovet, bien que soigneusement dessiné, n'a guère plus de valeur que ceux de son compétiteur Billon. Dans le projet de 1749, l'effet du portique à huit « tant pilastres que colonnes », qui n'est pas trop mal proportionné, est entièrement compromis par le clocheton en forme de pendule de cheminée qui le surmonte. Deux conceptions totalement différentes sont ici superposées. Les lignes sévères du portique contrastent d'une façon presque risible avec les contours capricieux du clocheton. C'est une véritable cacophonie.

Le projet Soubeyran du 3 avril 1751 est la preuve manifeste des difficultés qu'avait à surmonter un artiste soucieux de satisfaire les diverses opinions en présence. Les uns demandaient le portique, les autres voulaient que l'on conservât quelque chose de l'ancienne façade, presque tout le monde réclamait le maintien d'un clocheton. Concilier toutes ces exigences et lier ce décor à la silhouette du toit de la nef du moyen âge, était une tâche bien difficile pour un architecte d'occasion. Le portique est certainement le meilleur morceau de l'ensemble. La répétition du motif du fronton supporté par de monstrueuses volutes est peu satisfaisante. Et les trois fenêtres de l'ancienne façade maintenues dans cet encadrement nouveau paraissent bien dépaysées. D'ailleurs toutes les parties de la façade sont mal liées. La composition est enfantine; on peut vraiment se féliciter que des circonstances imprévues aient empêché la réalisation de ce projet.

Les deux projets Alfieri, de facture absolument identique, sont cependant conçus dans un esprit bien différent. Dans le projet qui n'a pas été exécuté, l'architecte du roi de Sardaigne a cherché à remplir, du moins en partie, le programme que s'était assigné l'auteur du troisième projet d'avril 1751. Il a tenté d'asseoir le

[1] Vol. III, f° 410.

clocheton sur le portique et de cacher ainsi derrière ce décor d'apparat les dispositions de la nef. Le portique reçoit, il est vrai, des proportions très réduites : sa largeur correspond à celle de la nef. Le motif des quatre colonnes soutenant le fronton se répète à l'étage supérieur, dont le couronnement assez burlesque frise le mauvais goût. Malgré ces défauts, le corps central est bien marqué et il n'écrase pourtant pas les ailes correspondant aux bas-côtés. Cette façade, dont le détail est un peu trop gracile, n'a certes pas la noblesse de tenue du projet qui a été exécuté. Bien qu'elle eût fait assez drôle de figure à côté des parties plus anciennes de l'édifice, elle aurait cependant remplacé avec avantage les productions des architectes locaux. Le projet qui rencontra l'approbation du Conseil est beaucoup plus simple, beaucoup moins original et beaucoup plus raisonnable. Dans le premier, aurait dit son neveu, Alfieri s'est éloigné du bon goût pour se conformer aux modernes. Dans le second il continue les traditions sévères de l'architecture classique.

Ce n'est point ici le lieu de décrire l'ordonnance de cette façade et d'en faire ressortir les qualités et les défauts. Il suffira de signaler les particularités qui la distinguent des projets antérieurs du même genre. Tout d'abord, Alfieri renonce délibérément au clocheton et le remplace par un dôme. Et cela est déjà un mérite. Car le fronton et la colonnade deviennent désormais le motif principal de la composition ; ils prennent ainsi toute leur valeur. Le dôme n'est plus qu'un élément très secondaire destiné à relier la façade au toit de la nef. L'effet produit par la façade est en outre considérablement amélioré du fait des proportions qui lui ont été données. En réduisant le nombre des colonnes, Alfieri a diminué la longueur apparente des lignes horizontales. Les parties en retrait à droite et à gauche ne jouent plus qu'un rôle secondaire. Le fronton a une silhouette plus ferme. Ces changements si minimes en apparence ont transformé des productions médiocres en une œuvre d'un très bon style. A proprement parler, Alfieri n'a pas conçu une façade vraiment originale, il a résolu un problème dont tous les éléments lui étaient donnés en appliquant tout simplement les règles de la bonne architecture traditionnelle.

Aux magistrats genevois et à leurs collaborateurs rendons

maintenant la part qui leur est due dans cette entreprise. Ils ont indiqué le programme à suivre, mais ils se sont révélés inaptes à l'exécuter. Sans le secours inespéré d'Alfieri, l'ancienne cathédrale de Genève eût été gratifiée d'une façade grotesque digne de figurer dans une collection de monuments d'architecture comique. L'étude et la comparaison des projets élaborés par les praticiens genevois ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

Camille Martin.

LETTRE DES SYNDICS
DE LA VILLE DE GENÈVE AUX LYONNAIS
1426

Bien qu'au XVme siècle l'histoire de Lyon ait de grands rapports avec celle de Genève, les relations épistolaires entre les deux villes ne semblent pas très fréquentes [1]. La magnifique série de la Correspondance, un des joyaux des Archives municipales de Lyon, ne contient qu'une seule lettre de la ville de Genève, envoyée à cette époque. Cette lettre ne porte pas de millésime, mais, grâce à un passage des registres consulaires de Lyon, nous la datons avec certitude de l'année 1426 [2]. Il est question d'un marchand de Montluel, nommé Pierre Gage; ce dernier, comme nous l'apprend une missive de Jacques Oriol, juge de Bresse [3], avait été dépouillé

[1] Voir notre thèse à l'École des Hautes-Études : *Étude sur les relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI, 1417-1483.* (Lyon et Paris, 1909, in-8°), et 1 page de supplément à l'Erratum dans les *Annales de l'Université de Lyon* (nouvelle série, II : Droit, Lettres, fasc. 21).

[2] Procès-verbal d'une délibération du Consulat de Lyon (Arch. mun. de Lyon, BB 2, fol. 20 V°, 2e par.) : « Ce vendredi XIVe jour de juillet IIIIc XXVI, à Jaqueme..... Ilz m'ont commandé que je escrive lettres à Monseigneur de Savoye, à son conseil et à ceulz de Geneve pour les marchandises de ceulz de Lion arrestées à Miribel » ; c'est à cette dernière lettre que les Genevois répondirent le 31 juillet; mais il n'est pas fait allusion à leur réponse qui dut parvenir à Lyon entre les deux réunions du 24 juillet et du 13 août.

[3] Cette missive a été publiée par nous dans notre *Étude sur les relations de la Bresse avec Lyon au XVe siècle* (*Annales de l'Académie de Mâcon*, année 1909).

à Miribel, près de Lyon, d'une certaine quantité d'argent, ou plutôt de billon non monnayé, obtenue du roi en échange de la vente de harnais et de diverses marchandises. N'ayant pu en obtenir la restitution malgré une démarche du juge de Bresse, faite deux ans après, il songea à user de représailles et s'adressa à son seigneur le duc de Savoie. Celui-ci fit saisir par le bailli de Bresse des marchandises achetées par des Lyonnais à la foire de Genève. Les Lyonnais s'adressèrent au corps municipal de Genève pour obtenir la restitution de ces marchandises, mais les Genevois durent leur répondre que celles-ci ayant été confisquées sur le territoire du duc de Savoie, il n'était pas en leur pouvoir de les leur faire rendre[1].

Louis Caillet.

Genève, 31 juillet [1426].

Lettre des syndics et des conseillers de la ville de Genève aux conseillers de la cité de Lyon accusant réception de leur lettre relative à la saisie de marchandises appartenant à des Lyonnais revenant des foires de Genève, opérée à la demande de Pierre Gage, marchand de Montluel, sur l'ordre du bailli de Bresse et regrettant leur impuissance en cette circonstance, les marchandises des Genevois ayant été prises sur le territoire du duc de Savoie.

(Arch. mun. de Lyon AA. 71, n° 12. Original sur papier. Au dos, fragment de sceau en cire rouge).

Nobilibus viris consiliariis civitatis Lugdunensis, amicis nostris carissimis. *(Au dos)*

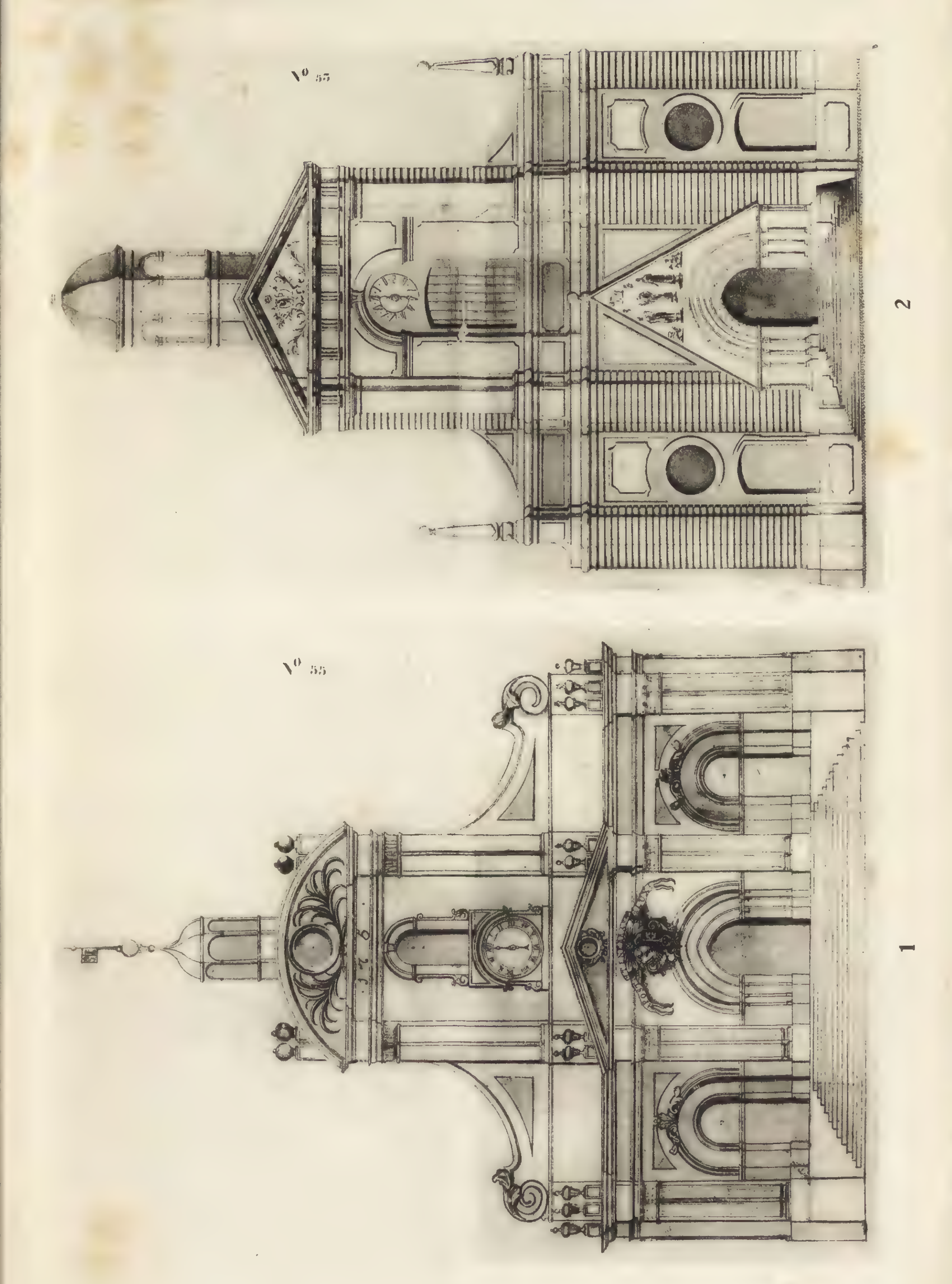
Debita recomendacione premissa vestras recipimus litteras continentes in effectu quod, de mandato domini baillivi Bressie sunt detente et arestate penes districtum domini nostri ducis Sabaudie quedam mercandie quorundam vestrorum concivium et mercatorum ad instanciam et promocionem Petri Gaige, de Monloex[2], que mercandie a nostris nundinis Gebennensibus deferebantur, de quo impedimento magnam gerimus displicenciam, sed

[1] Nous remercions M. Micheli qui a recherché si, dans les documents genevois, il est fait allusion à cette affaire. Il n'en est pas fait mention.

[2] Montluel.

quia dictum impedimentum non est datum in nostro districtu, providere non possumus nec derogat dictum impedimentum privilegiis nundinarum nostrarum, actentis actendendis et dicte mercandie, prout ex vestris resultat litteris, sunt arestate ad denunciacionem partis penes districtum domini nostri ducis qui semper consuevit unicuique petenti justiciam ministrare, et quia in premissis aliqualiter remediare non possemus, nos, si placet, habeatis excusatos scientes nos fore promptos in possibilibus ad omnia beneplacita vestra. Altissimus vos perpetua protectione conservare dignetur feliciter et longeve. Scriptum Gebenn., die ultima jullii.

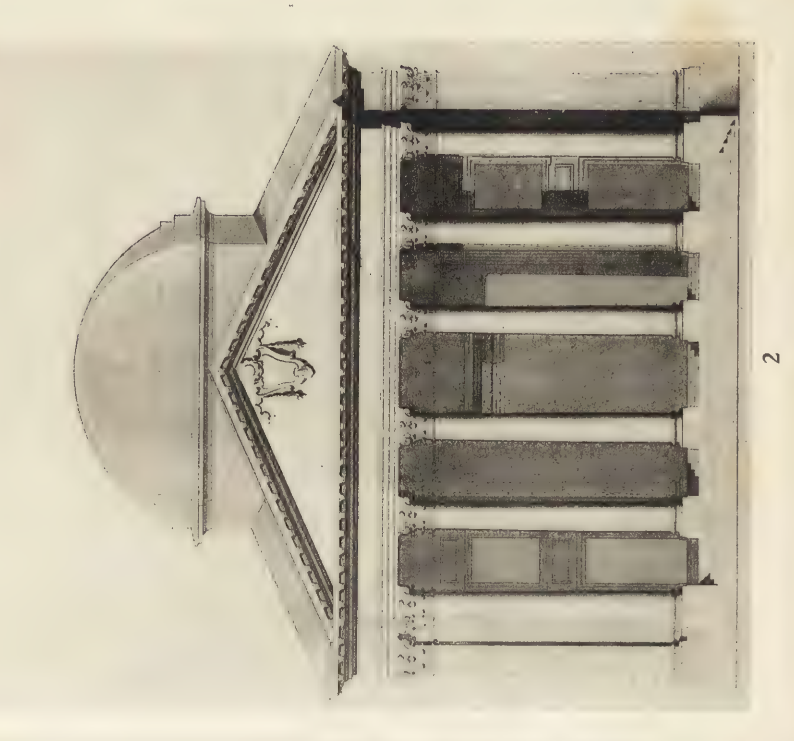
Sindici et consiliarii civitatis Gebennensis, in omnibus vestri.



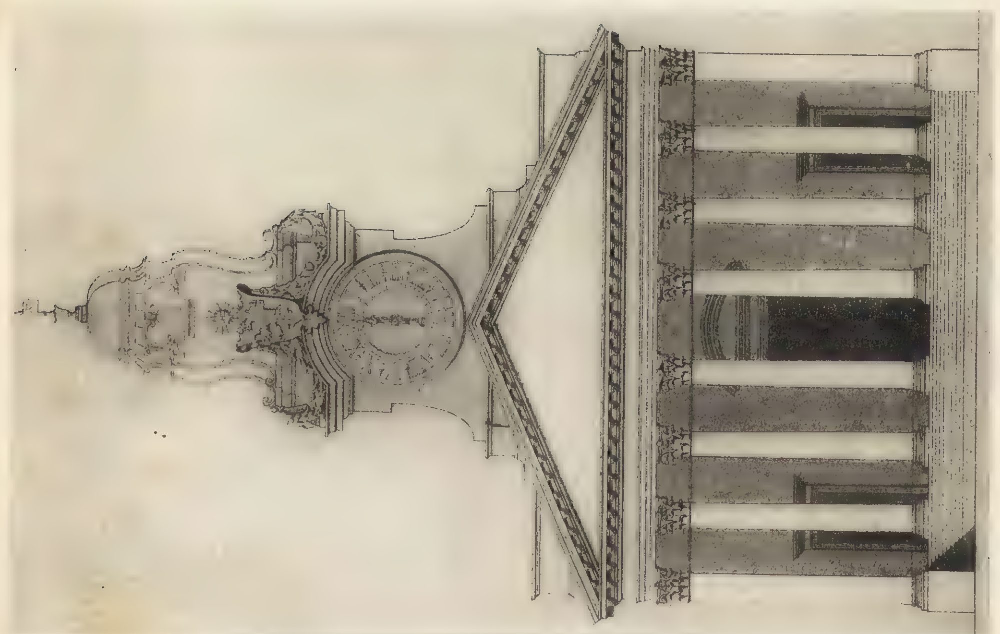
2

1

Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



2



1

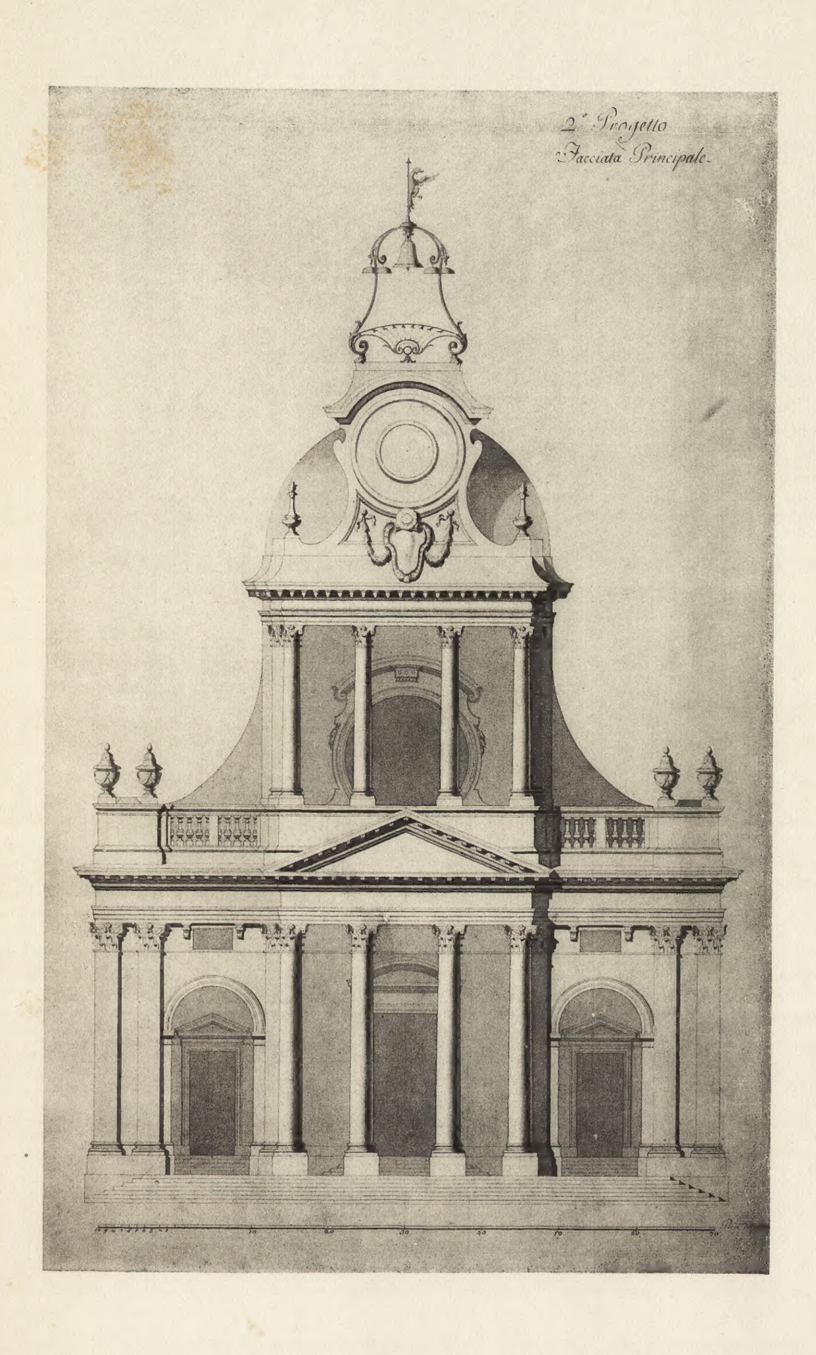
Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE



Phototypie SADAG, Sécheron-GENÈVE

